



# RÉSOLUTIONS

**PROPOSITIONS POLITIQUES ET CONSTITUTIONNELLES  
SOUMISES AUX DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉES À LA  
31<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**



**f** [facebook.com/clc-ctc](https://facebook.com/clc-ctc)

 [@canadianlabour](https://instagram.com/canadianlabour)

 [@canadianlabour](https://twitter.com/canadianlabour)

 [youtube.com/canadianlabour](https://youtube.com/canadianlabour)

 [congresdutravail.ca](https://congresdutravail.ca)

## Table des matières

|                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------|-----|
| Résolutions sur les Statuts et la structure.....             | 4   |
| Résolutions sur les politiques sociales et économiques ..... | 13  |
| Résolutions générales .....                                  | 83  |
| Index par affilié .....                                      | 178 |

## **Résolutions sur les Statuts et la structure**

### **RÉSOLUTION CS-001**

*(Présentée par le Conseil du travail de Vancouver et du district, n° de confirmation 3080)*

Le Congrès du travail du Canada doit modifier le paragraphe m. de la section 3 de l'article 20 comme suit :

m. quatre postes de vice-présidence représentant les conseils du travail, et quatre postes de substitut à la vice-présidence représentant les conseils du travail, comblés par des personnes élues au caucus des conseils du travail le dimanche avant l'assemblée générale, une personne de la région du Pacifique, une personne de la région des Prairies, une personne de la région de l'Ontario et une personne de la région de l'Atlantique, dont au plus la moitié (50 %) des postes sera comblée des hommes cisgenres.

### **RÉSOLUTION CS-002**

*(Présentée par le Conseil du travail de Vancouver et du district, n° de confirmation 3081)*

Le Congrès du travail du Canada doit modifier le paragraphe m. de la section 3 de l'article 20 afin d'y ajouter ce qui suit après le texte existant :

Tous les membres délégués à l'Assemblée générale qui sont également membres délégués d'un conseil du travail seront invités à assister au caucus des conseils du travail. Chaque conseil du travail a droit à un vote lors des élections du ou de la substitut à la vice-présidence. Bien qu'une personne représentant un conseil du travail doit être présente pour voter, il n'est pas nécessaire qu'elle soit présente en vertu des lettres de créance d'un conseil du travail. Un processus approprié de confirmation des personnes représentant les conseils du travail aux fins du vote sera prévu par le Congrès. Seuls les conseils du travail de la région concernée pourront voter pour la personne représentant cette région.

### **RÉSOLUTION CS-003**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3146)*

L'enjeu :

Susciter la participation des jeunes travailleuses et travailleurs est un défi pour de nombreux syndicats. Les jeunes travailleuses et travailleurs peuvent ressentir le besoin de s'établir au travail avant de s'engager au sein d'un syndicat. Bon nombre d'entre eux fondent également des familles, leur laissant encore moins de temps pour les activités syndicales.

De nombreux affiliés du CTC ont fixé à 35 ans la limite d'âge pour les jeunes travailleurs et travailleuses. La limite d'âge actuelle de 30 ans au CTC restreint la participation des jeunes travailleurs et travailleuses.

L'action demandée :

Modifier l'article 10 des Statuts du CTC comme suit :

- c. Les cinq plus grands syndicats du secteur privé et cinq plus grands syndicats du secteur public ont droit à quatre membres délégués pour représenter les jeunes. Les autres affiliés siégeant au Conseil canadien ont droit chacun à deux membres délégués pour représenter les jeunes. Les membres délégués représentant les jeunes doivent être âgés de 35 ans ou moins.
- d. Les fédérations et les conseils du travail ont droit à un maximum de deux membres délégués, plus un jeune membre délégué de 35 ans ou moins. Ces membres délégués doivent être membres en règle d'un affilié ou d'une section locale à charte directe.

## **RÉSOLUTION CS-004**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3150)*

L'enjeu :

Une grande partie du texte dans les Statuts du CTC repose sur la notion binaire des genres. Cela exclut les membres d'identités de genre diverses, les membres non binaires et toute personne qui s'identifie au-delà des étiquettes « homme » ou « femme ».

L'action demandée :

Modifier les Statuts du CTC en anglais et en français pour remplacer les termes genrés par des termes inclusifs comme suit :

- Au cinquième paragraphe du Préambule en anglais, remplacer « working women and men » par « workers »;
- Au dernier paragraphe du Préambule en français, remplacer « consœurs et confrères » par « travailleuses et travailleurs »;
- À la section 14 de l'article 4 en anglais, remplacer « his » par « their »;
- À la section 22 de l'article 12 en anglais, remplacer « his or her » par « their »;
- Au paragraphe h. de la section 3 de l'article 20 en anglais, remplacer « his or her » par « their »;
- Au paragraphe i. de la section 3 de l'article 20 en anglais, remplacer « her or his » par « their »;
- Au paragraphe j. de la section 3 de l'article 20 en anglais, remplacer « her or his » par « their »;
- Au paragraphe k. de la section 3 de l'article 20 en anglais, remplacer « his or her » par « their ».

## **RÉSOLUTION CS-005**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3156)*

L'enjeu :

Une grande partie du texte dans les Statuts du CTC repose sur la notion binaire des genres. Cela exclut les membres d'identités de genre diverses, les membres non binaires et toute personne qui s'identifie au-delà des étiquettes « homme » ou « femme ».

L'action demandée :

Modifier les paragraphes e. et m. de la section 3 de l'article 20 des Statuts du CTC comme suit :

- e. 10 postes de vice-présidence occupés par des femmes ou des personnes d'identités de genre diverses choisies par les 5 principaux syndicats du secteur privé et les 5 principaux syndicats affiliés du secteur public;
- m. quatre postes de vice-présidence représentant les conseils du travail, comblés par des personnes élues au caucus des conseils du travail le dimanche avant l'assemblée générale, une personne de la région du Pacifique, une personne de la région des Prairies, une personne de la

région de l'Ontario et une personne de la région de l'Atlantique, dont au moins un poste sera comblé par une femme ou une personne d'identité de genre diverse.

## **RÉSOLUTION CS-006**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3158)*

L'enjeu :

Une grande partie du texte dans les Statuts du CTC repose sur la notion binaire des genres. Cela exclut les membres d'identités de genre diverses, les membres non binaires et toute personne qui s'identifie au-delà des étiquettes « homme » ou « femme ».

L'action demandée :

Modifier le paragraphe f. de la section 3 de l'article 21 des Statuts du CTC comme suit :

- f. deux postes de vice-présidence comblés par des femmes ou des personnes d'identités de genre diverses, élues par les femmes et les personnes d'identités de genre diverses qui siègent au Conseil canadien; elles seront choisies parmi les femmes et les personnes d'identités de genre diverses dirigeant des syndicats nationaux et internationaux et les vice-présidences comblées par des femmes ou des personnes d'identités de genre diverses représentant les cinq principaux syndicats du secteur public et les cinq principaux syndicats du secteur privé;

## **RESOLUTION CS-007**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3159)*

L'enjeu :

Lorsqu'un membre de la direction est membre d'un syndicat affilié qui quitte le CTC ou en est expulsé, son statut est remis en question.

L'action demandée :

Modifier l'article 14 des Statuts du CTC afin d'y ajouter une nouvelle section 3 comme suit :

3. a. Si le syndicat affilié ou l'organisme à charte auquel a adhéré un membre de la direction quitte le Congrès ou en est expulsé, le membre de la direction est autorisé à terminer son mandat;
- b. Le membre de la direction ne peut solliciter un autre mandat à moins que le syndicat affilié ou l'organisme à charte auquel il a une adhésion se réaffilie au Congrès;
- c. Un membre de la direction n'est pas autorisé à changer son adhésion à un syndicat affilié ou à un organisme à charte au milieu de son mandat, à moins que ce ne soit en raison d'une fusion ou d'une autre restructuration du syndicat affilié ou de l'organisme à charte auquel il a une adhésion, ou d'un changement dans le syndicat du lieu de travail d'origine du membre de la direction.

## **RÉSOLUTION CS-008**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3161)*

L'enjeu :

Il est important de prévoir un mécanisme de vote qui veille à ce que les préoccupations des affiliés soient prises en compte dans les décisions importantes du Conseil qui nécessitent un vote.

Un vote à la double majorité permettrait d'y parvenir, mais le mécanisme doit être défini.

L'action demandée :

Modifier l'article 20 des Statuts pour ajouter :

14. À la demande d'un affilié, un vote à double majorité se déroule comme suit :
  - a. Chaque membre du Conseil vote individuellement.
  - b. Chaque affilié exprime son vote, pondéré en fonction du nombre de membres utilisés pour déterminer le nombre de délégués accordé à l'assemblée générale précédente.
  - c. Pour les syndicats affiliés depuis l'assemblée générale précédente, la pondération sera basée sur le nombre de membres actuellement affiliés.



- d. Pour que la question soit adoptée, elle doit recevoir la majorité des voix exprimées par le Conseil et le soutien de la majorité des membres.

## **RÉSOLUTION CS-009**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3170)*

L'enjeu :

Susciter la participation des jeunes travailleuses et travailleurs est un défi pour de nombreux syndicats. Les jeunes travailleuses et travailleurs peuvent ressentir le besoin de s'établir au travail avant de s'engager au sein d'un syndicat. Bon nombre d'entre eux fondent également des familles, leur laissant encore moins de temps pour les activités syndicales.

De nombreux affiliés du CTC ont fixé à 35 ans la limite d'âge pour les jeunes travailleurs et travailleuses. La limite d'âge actuelle de 30 ans au CTC restreint la participation des jeunes travailleurs et travailleuses.

L'action demandée :

Modifier le mandat du Comité consultatif des jeunes travailleurs et travailleuses du Congrès du travail du Canada afin de définir un jeune travailleur ou une jeune travailleuse comme une personne âgée de 35 ans ou moins au moment de sa nomination au Comité.

## **RÉSOLUTION CS-010**

*(Présentée par la section locale 378 - MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3222)*

Élargir les communications écrites pour inclure d'autres langues

L'enjeu :

Une communication efficace s'avère essentielle à l'édification d'un mouvement syndical inclusif, démocratique et représentatif, mais limiter les messages à deux langues seulement crée des obstacles pour de nombreux travailleurs et travailleuses, y compris les migrants, les nouveaux arrivants, les peuples autochtones et les travailleuses et travailleurs dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Des messages en plusieurs langues favorisent la participation, l'accès à l'information, la santé et la sécurité et l'action collective,

en particulier pour les travailleuses et travailleurs des secteurs précaires ou marginalisés. La justice linguistique est une question d'équité, d'accessibilité et de solidarité pour les travailleuses et travailleurs.

L'action demandée :

Le CTC doit s'engager à élargir l'utilisation de plusieurs langues dans ses cours d'éducation syndicale, ses communications et son matériel de sensibilisation, au-delà de l'anglais et du français. Le CTC doit également privilégier la concertation avec les communautés touchées et les conseils du travail afin de cerner les besoins linguistiques et de s'assurer que les documents sont culturellement pertinents, accessibles et inclusifs.

## **RÉSOLUTION CS-011**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3243)*

Services de placement en emploi gérés par des syndicats

L'enjeu :

- Les bureaux de placement gérés par des syndicats sont en train de devenir une solution de rechange aux agences de travail temporaires;
- Les employeurs pourraient tenter de nuire aux négociations ou aux conventions collectives avec d'autres syndicats sur leurs lieux de travail par l'entremise de ces services de placement en emploi gérés par des syndicats;
- Cette pratique contreviendrait aux statuts du CTC, qui stipulent qu'aucun affilié ne doit tenter de syndiquer ou de représenter des employés qui ont des relations de négociation établies avec un autre affilié, ni chercher à perturber ces relations.

Les mesures demandées :

Le CTC doit :

- Exiger que tout affilié informe les syndicats présents à un lieu de travail de tout plan visant à conclure une entente avec l'employeur de ce lieu;
- Informer les services de placement en emploi gérés par des syndicats qu'ils doivent tout faire pour éviter de perturber des relations de négociation établies;

- Examiner, en vertu de l'article 4, les cas où un service de placement en emploi géré par un syndicat place des travailleuses et travailleurs pour s'acquitter de tâches habituellement exécutées par des membres d'un autre syndicat.

## **RÉSOLUTION CS-012**

*(Présentée par l'Association nationale des enseignants, n° de confirmation 3317)*

Que, en appui aux pratiques inclusives et équitables, le Congrès du travail du Canada révisé le Préambule de ses Statuts en anglais afin d'employer des termes non genrés. Il s'agit notamment de changer « The Canadian Labour Congress, as the voice of working women and men... » à « ... as the voice of working people » et « We are sisters and brothers... » à « We are sisters, brothers, and siblings ». Le CTC doit veiller à ce que toutes les références dans les Statuts reflètent un langage non genré, favorisant ainsi un mouvement syndical plus inclusif qui représente fidèlement tous les membres, peu importe leur identité de genre.

## **RÉSOLUTION CS-013**

*(Présentée par le Congrès du travail du Canada, n° de confirmation 3398)*

Soumission de résolutions par les sections locales des syndicats affiliés

Parce que le calcul du nombre de membres délégués permis pour les syndicats affiliés a été modifié lors de l'Assemblée générale du CTC de 2023 afin de supprimer le membre délégué permis par section locale d'un syndicat affilié;

Parce que le système de soumission des résolutions a été conçu sur celui qui détermine le nombre de membres délégués permis, les sections locales des syndicats affiliés peuvent soumettre des résolutions à l'assemblée générale en vertu de l'article 11.4.a.;

Parce que calquer le système qui détermine le nombre de membres délégués permis sur celui de soumission des résolutions est une approche plus claire et cohérente de la participation à l'assemblée générale.

Le Conseil canadien du CTC recommande l'amendement suivant à l'article 11.4a. (Comités de l'assemblée générale) :

« 4. a. Le Conseil canadien, un affilié et un organisme à charte peuvent soumettre une résolution sous forme électronique ou papier. Celle-ci doit porter

la signature de sa présidence. La signature peut être numérique pour les résolutions électroniques ou manuscrite pour les résolutions papier. La résolution doit traiter d'une seule question, proposer une action concrète et compter un maximum de 150 mots. »

## **RÉSOLUTION CS-014**

*(Présentée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3408)*

Résolution du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes visant la suppléance au Congrès du travail du Canada

Attendu que les membres qui représentent un affilié au Congrès du travail du Canada (CTC) ne sont pas toujours disponibles pour assister aux réunions du CTC;

Attendu que tous les membres qui représentent un affilié au CTC devraient avoir droit de parole et droit de vote à chaque réunion;

Qu'il soit résolu qu'en l'absence d'un de ces membres à une réunion du CTC, sa suppléante désignée ou son suppléant désigné puisse le remplacer avec droit de parole et droit de vote.

## Résolutions sur les politiques sociales et économiques

### RÉSOLUTION ESP-001

*(Présentée par le Conseil du travail de Vancouver et du district, n° de confirmation 3078)*

Attendu que le gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-2, intitulé « *Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière* », une mesure législative qui se plie aux exigences racistes du gouvernement américain sous Donald Trump, tout en bafouant les droits des migrants et des citoyens; et

Attendu que ce projet de loi est une catastrophe pour les droits des travailleuses et travailleurs migrants; et

- Qu'il accorde de nouveaux pouvoirs aux forces de l'ordre, notamment un nouveau pouvoir de « demande d'informations » qui ne nécessite pas de contrôle judiciaire, permettant aux policiers de demander des informations sur les abonnés Internet sans mandat, et violant ainsi les attentes raisonnables en matière de vie privée;

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada s'oppose à l'adoption du projet de loi C-2, la « *Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière* ».

### RÉSOLUTION ESP-002

*(Présentée par la section locale 378 – MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3084)*

Financement approprié des établissements postsecondaires et renversement des pertes d'emplois

L'enjeu :

Depuis 2013, les frais de scolarité sont passés de 25 % à plus de 50 % des revenus des universités. Les fonds versés par le gouvernement comptent pour moins que les fonds tirés des frais de scolarité et d'autres sources pour la première fois depuis le début des années 1950. Le plafond imposé par le gouvernement fédéral sur le nombre des visas des étudiantes et étudiants étrangers en 2024 a fait diminuer le nombre des inscriptions d'étudiantes et étudiants étrangers. Cela a donné lieu à une hausse des frais de scolarité des

étudiantes et étudiants canadiens et à de massives mises à pied dans l'ensemble des établissements postsecondaires.

L'action demandée :

Le CTC collaborera avec ses affiliés du secteur de l'éducation postsecondaire pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il affecte aux établissements postsecondaires suffisamment de fonds pour réduire l'extrême disparité entre les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers et ceux de leurs condisciples canadiens, qu'il incite les adultes à s'inscrire et qu'il s'assure que tous les établissements postsecondaires à financement public construisent des logements à prix abordable destinés aux étudiantes et étudiants à la fois étrangers et canadiens.

### **RÉSOLUTION ESP-003**

*(Présentée par la section locale 378 – MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3085)*

Protéger la population canadienne contre les effets nuisibles de l'IA

L'enjeu :

Le recours à l'intelligence artificielle (IA) risque d'avoir de nombreux effets dommageables. Actuellement, il n'y a pas de protection ni de formation qui permettrait au personnel du secteur public d'assurer la qualité et la sécurité du recours à l'IA générative dans le cadre de son travail.

Il est irresponsable de confier des pouvoirs décisionnels à des outils d'IA générative en l'absence de protection, et les entreprises qui fournissent la technologie de l'IA ne sont pas tenues responsables des dangereux résultats de l'utilisation de leurs outils.

L'action demandée :

Le CTC créera une campagne mettant en évidence les dangers que l'IA comporte pour les travailleuses et travailleurs et le besoin de la réglementer. Le CTC se servira de cette campagne pour inciter le gouvernement fédéral à protéger les travailleuses et travailleurs contre l'incursion de l'IA dans leurs lieux de travail en assujettissant à la législation une formation obligatoire donnée par les employeurs qui mettent en œuvre des outils d'IA et à tenir les entreprises responsables si des outils d'IA qu'elles ont établis, vendus ou entretenus causent des préjudices à toute personne ou menacent notre démocratie.

## **RÉSOLUTION ESP-004**

*(Présentée par la section locale 378 – MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3086)*

Protections des travailleuses et travailleurs respectant un piquet de grève légal

L'enjeu :

Le droit de grève est un droit fondamental prévu par la Charte pour les Canadiennes et Canadiens, mais de nombreux codes du travail provinciaux ne prévoient pas de protection pour les travailleuses et travailleurs qui décident de respecter les piquets de grève légaux, y compris les piquets virtuels.

L'action demandée :

Le CTC travaillera avec ses affiliés de tout le Canada à la création d'une campagne visant à inciter le gouvernement fédéral à amender le *Code canadien du travail* pour qu'il englobe des protections des membres de syndicats et autres travailleuses et travailleurs qui respectent les piquets de grève légaux et que ces protections s'appliquent aux piquets de grève virtuels si le siège de l'employeur se trouve derrière un piquet. Ce droit devrait être élargi pour englober les cas où des travailleuses ou travailleurs sous réglementation provinciale partagent un lieu de travail avec des travailleuses ou travailleurs sous réglementation fédérale.

## **RÉSOLUTION ESP-005**

*(Présentée par la section locale 378 – MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3087)*

À énergie publique dollars publics : investir dans les projets d'alimentation en électricité des Premières Nations et des services publics

L'enjeu :

La propriété publique des réseaux électriques a toujours assuré des coûts plus bas, plus de fiabilité et une plus forte reddition de comptes au public, mais les institutions fédérales actuelles, y compris la Banque de l'infrastructure du Canada et l'Institut des infrastructures des Premières Nations, canalisent des capitaux publics dans des projets privés de production d'électricité.

L'action demandée :

Le CTC créera une campagne nationale pour que les fonds d'infrastructure fédéraux ne soient affectés qu'aux nouveaux projets électriques en copropriété entre les Premières Nations et des services d'électricité provinciaux ou territoriaux de propriété publique et qu'ils excluent les projets privés de production, de transport et de stockage d'électricité et les projets d'infrastructure du réseau électrique. De plus, la campagne appellera à des mesures de réforme qui permettent l'utilisation et l'expansion des modèles de copropriété entre les Premières Nations et les services publics et à la cessation de l'affectation de fonds publics à la production privée d'électricité ou à la privatisation à la dérobée.

## **RÉSOLUTION ESP-006**

*(Présentée par le Syndicat national de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, n° de confirmation 3098)*

Financement public des études postsecondaires

L'enjeu :

Tout le monde mérite l'accès à une éducation postsecondaire abordable qui permet de développer ses capacités et de contribuer au développement social, économique et culturel de sa collectivité et du pays. Le plafonnement des visas des étudiantes et étudiants étrangers adopté en 2024 a déstabilisé considérablement les établissements d'enseignement postsecondaire, révélant une dépendance à l'égard des frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers pour compenser l'insuffisance chronique du financement public dans l'ensemble du secteur. Les mises à pied répandues et les fermetures de lieux de travail qui en ont découlé ont nui au personnel de l'éducation comme aux étudiantes et étudiants, réduisant l'éventail des choix d'une manière qui menace d'intensifier l'inégalité sociale et économique et d'affaiblir la démocratie canadienne.

L'action demandée :

Le CTC fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'établissement d'un cadre multilatéral ressemblant au Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de voir à ce que les universités, les écoles polytechniques et les collèges publics reçoivent les fonds dont ils ont besoin pour offrir une éducation postsecondaire de qualité et accessible donnée par un personnel ayant des emplois décents.



## **RÉSOLUTION ESP-007**

*(Présentée par le Conseil du travail de la région de Durham, n° de confirmation 3381; le Conseil du travail de Quinte, n° de confirmation 3111; le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3250; la section locale 1281 du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3368; et la section locale 1978 du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3375)*

Exigeons que les industries de l'acier, de l'automobile et de l'énergie soient publiques

Parce que :

- les gouvernements fédéral et provinciaux ont versé des milliards de dollars de subventions aux entreprises les plus grandes du Canada, telles que General Motors, Stellantis, Volkswagen, Honda, Ford, Stelco, Defasco et d'autres;
- l'industrie canadienne de l'acier et la transition vers des véhicules électriques ont été subventionnées sans garantie, sans propriété et sans plan à long terme pour les travailleuses et travailleurs et les collectivités;
- les multinationales énergétiques engrangent des milliards de dollars de profits alors que les Canadiennes et Canadiens peinent à chauffer leur logement.

Le CTC :

- appuiera la création d'une société productrice d'automobiles, d'une industrie sidérurgique et d'une société d'énergie canadiennes de propriété publique et sous contrôle démocratique.
- collaborera avec d'autres intervenants du mouvement syndical à l'examen de la viabilité de secteurs de l'acier, de l'énergie et de l'automobile nationalisés qui pourraient être les caractéristiques principales d'une transition verte.
- établira des ressources éducatives à l'intention des affiliés pour qu'ils puissent sensibiliser leurs membres à la nationalisation et aider à créer des campagnes locales.

## **RESOLUTION ESP-008**

*(Présentée par le Conseil du travail de la région de Durham, n° de confirmation 3382; le Conseil du travail de Quinte, n° de confirmation 3112; le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3252; la section*

*locale 1281 du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3366; et la section locale 1978 du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3376)*

## Campagne pour une charte des droits des travailleuses et travailleurs

Parce que :

- les droits des travailleuses et travailleurs, y compris le droit de grève, sont menacés par l'augmentation des interventions gouvernementales, dont l'invocation de l'article 107;
- les immigrantes et immigrants et les travailleuses et travailleurs migrants sont forcés d'intégrer un système d'exploitation qualifié par l'ONU d'esclavage moderne;
- les droits des travailleuses et travailleurs sont la base sur laquelle reposent tous les autres droits civils, démocratiques et de la personne.

Le CTC :

- créera une campagne en vue de l'établissement d'une charte des droits des travailleuses et travailleurs et y affectera les ressources nécessaires;
- verra à ce que cette charte des droits comprenne :
  - le droit de grève illimité, irrévocable et sans réserve pour tous les travailleurs et travailleuses;
  - une interdiction du recours aux briseurs de grève pendant une grève;
  - le rétablissement d'un modèle d'accréditation sur vérification des cartes dans toutes les campagnes de syndicalisation;
  - des droits égaux pour tous les travailleurs et travailleuses, quels que soient leur statut, leur citoyenneté et leur classification;
  - des améliorations des normes d'emploi, de la santé et de la sécurité et de l'indemnisation pour accident ou maladie du travail.

## **RÉSOLUTION ESP-009**

*(Présentée par le Conseil du travail de la région de Durham, n° de confirmation 3385; le Conseil du travail de Quinte, n° de confirmation 3115; le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3266; le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3267; le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3268; la section locale 1281 du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3363; et le conseil du travail de Victoria, n° de confirmation 3413)*

Un commerce qui fait passer les travailleuses et travailleurs avant tout

Parce que :

- il a été prouvé que les accords commerciaux patronaux tels que l'ACEUM, l'ALENA et l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis accroissent les profits privés et la concentration des entreprises aux dépens des emplois, des salaires, des droits du travail, de la sécurité de l'environnement et de la souveraineté;
- le CTC a revendiqué dernièrement une « politique commerciale faisant passer les travailleuses et travailleurs avant tout qui préserve et accroît les emplois canadiens, renforce l'industrie intérieure et donne la latitude réglementaire d'investir dans la fabrication intérieure, la résilience de la chaîne d'approvisionnement et les industries de l'avenir »;

Le Congrès :

- incitera le Canada à se désengager d'accords commerciaux patronaux tels que l'ACEUM et à chercher à adopter avec tous les pays des politiques commerciales mutuellement avantageuses fondées sur le plein emploi, le respect des droits des Autochtones et la protection de l'environnement;
- amènera ses affiliés, les fédérations du travail et les conseils du travail à participer à une campagne pancanadienne visant à mobiliser tous les travailleurs et travailleuses dans la lutte pour des politiques commerciales faisant vraiment passer les travailleuses et travailleurs avant tout.

## **RÉSOLUTION ESP-010**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3118)*

Conflits commerciaux et protection des emplois

Le problème :

Les tarifs douaniers punitifs imposés par les États-Unis sur certains produits canadiens fragilisent de nombreux secteurs économiques et menacent des milliers d'emplois. Ces mesures créent une forte incertitude pour les travailleuses et travailleurs, affaiblissent les chaînes d'approvisionnement et touchent particulièrement les régions qui dépendent de ces industries.

Sans une intervention vigoureuse, ces tensions commerciales risquent d'accentuer les inégalités et d'accroître la précarité au travail.

L'action demandée :

Que le CTC et ses affiliés dénoncent avec fermeté ces mesures commerciales et exigent du gouvernement du Canada qu'il défende activement les travailleuses et travailleurs touché-es.

Que le CTC revendique la mise en place de programmes de soutien, incluant la transition économique, la requalification professionnelle, le maintien en emploi et la diversification régionale.

Que le CTC renforce la collaboration syndicale nord-américaine afin de promouvoir un commerce fondé sur la justice sociale, la transition écologique et le respect des droits des travailleuses et travailleurs.

## **RÉSOLUTION ESP-011**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3119)*

Soutien aux emplois manufacturiers

Le problème :

Le secteur manufacturier canadien est fragilisé par les conflits commerciaux, la perte d'emplois et l'absence de politiques industrielles suffisamment structurantes. Des milliers d'emplois ont disparu et les capacités manufacturières du Canada sont menacées, alors que le pays dispose de ressources naturelles et d'un potentiel industriel important pour soutenir des emplois syndiqués, bien rémunérés et durables.

L'action demandée :

Que le CTC fasse pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il déploie une politique industrielle résiliente et durable visant à soutenir les emplois manufacturiers, renforcer la transformation locale, sécuriser les chaînes d'approvisionnement et mobiliser les leviers publics pour répondre aux besoins collectifs et aux objectifs de développement durable.

Que le CTC appuie ses affiliés dans leurs démarches auprès des élus pour défendre et développer le secteur manufacturier.

## **RÉSOLUTION ESP-012**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3123)*

Intégration des personnes immigrantes au travail

Le problème :

De nombreuses personnes immigrantes continuent de faire face à des obstacles importants pour faire reconnaître leurs compétences et accéder à des emplois à la hauteur de leur formation et de leur expérience. Ces barrières freinent leur intégration socioéconomique et limitent leur pleine participation à la société, et ce, malgré leur contribution essentielle au développement social et économique.

L'action demandée :

Que le CTC fasse pression sur le gouvernement fédéral afin de renforcer les politiques et programmes de reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers et de faciliter l'accès des personnes immigrantes à des emplois à la hauteur de leur expertise.

Que le CTC revendique des mesures concrètes favorisant une culture d'accueil inclusive, incluant un soutien structurant à l'apprentissage de la langue commune, des programmes d'intégration adaptés aux besoins du marché du travail et des campagnes de sensibilisation mettant en valeur la contribution essentielle des personnes immigrantes à la société canadienne.

## **RÉSOLUTION ESP-013**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3124)*

Liberté au travail et permis ouverts

Le problème :

Les permis de travail fermés rattachent les travailleuses et travailleurs migrants à un seul employeur, restreignant leur liberté et ouvrant la porte à l'exploitation et aux abus.

Le recours au secteur privé pour le recrutement et le placement entraîne également des pratiques abusives et un manque de transparence, notamment par l'imposition de frais illégaux qui plongent les travailleuses et travailleurs

dans l'endettement. Dans le secteur agricole, des lois d'exception limitent la syndicalisation et privent les travailleuses et travailleurs migrants de protections fondamentales.

L'action demandée :

Que le CTC, en collaboration avec ses affiliés, exige l'abolition des permis de travail fermés et l'octroi de permis ouverts garantissant la liberté de changer d'employeur, de région ou de secteur d'activité économique.

Que le CTC revendique la création d'une agence publique de recrutement et de placement ainsi que l'interdiction d'exiger des frais aux travailleuses et travailleurs pour leur recrutement ou leur déplacement.

## **RÉSOLUTION ESP-014**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3125)*

Immigration permanente plutôt que temporaire

Le problème :

Le recours massif aux programmes de main-d'œuvre temporaire crée une véritable seconde classe de travailleuses et travailleurs précaires. Ces programmes répondent à des besoins pourtant permanents, sans offrir d'accès à un statut durable. Les politiques actuelles entretiennent ainsi un cycle d'admissions et d'expulsions qui nie les droits des personnes migrantes et maintient certains secteurs dans une dépendance structurelle à une main-d'œuvre temporaire.

L'action demandée :

Que le CTC exige des gouvernements une planification de l'immigration basée sur les droits des travailleuses et travailleurs, favorisant l'immigration permanente lorsque les besoins sont permanents et réduisant le recours aux programmes de main-d'œuvre temporaire.

Que le CTC réclame des politiques permettant l'accès à un statut permanent pour les travailleuses et travailleurs migrants, peu importe leurs fonctions, incluant la régularisation immédiate des personnes sans statut et des mesures empêchant que la réduction des seuils temporaires mène à des expulsions.

## **RÉSOLUTION ESP-015**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3126)*

Protection contre les abus

Le problème :

Le statut migratoire temporaire expose les travailleuses et travailleurs migrants à des abus systémiques. Les mécanismes actuels de surveillance et de sanction demeurent insuffisants, laissant perdurer l'impunité des employeurs. De plus, les travailleuses et travailleurs migrants n'ont pas un accès égal aux programmes de protection sociale. L'absence de mesures adéquates pour l'apprentissage de la langue commune, combinée à la conditionnalité du statut migratoire à la maîtrise linguistique, accentue leur précarité et limite l'exercice de leurs droits.

L'action demandée :

Que le CTC exige le plein accès des travailleuses et travailleurs migrants aux programmes de protection sociale, la mise en place de programmes d'information sur leurs droits avant l'arrivée, un système effectif d'inspection et de sanctions incluant l'interdiction de recourir à la main-d'œuvre temporaire pour les employeurs délinquants, des normes d'hébergement dignes, des programmes d'apprentissages langagiers offerts et rémunérés sur les lieux de travail et l'obligation de traduction des documents relatifs au travail.

## **RÉSOLUTION ESP-016**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3127)*

Intégration syndicale des travailleuses et travailleurs migrants

Le problème :

Les travailleuses et travailleurs migrants sont souvent isolé(es) de la vie syndicale en raison de la barrière linguistique, de la précarité et d'une méconnaissance de leurs droits. Cette sous-représentation réduit leur capacité à défendre collectivement leurs conditions de travail et affaiblit, par le fait même, le pouvoir syndical.

L'action demandée :

Que le CTC encourage ses affiliés à mettre en place des mécanismes favorisant la participation directe des travailleuses et travailleurs migrants aux instances syndicales et à renforcer la solidarité avec les travailleuses et travailleurs migrants non syndiqué(es).

Que le CTC incite ses affiliés à développer des outils d'information accessibles, incluant la traduction de documents, des séances d'information multilingues et des formations sur les réalités du travail migrant.

### **RÉSOLUTION ESP-017**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3128)*

Programme de main-d'œuvre temporaire et milieux syndiqués

Le problème :

Les programmes de main-d'œuvre temporaire sont mal adaptés aux milieux syndiqués. Les syndicats ne sont pas systématiquement informés de l'arrivée des travailleuses et travailleurs migrants et sont exclus de la gestion des accords bilatéraux, malgré leur rôle essentiel dans la défense des droits. Les contrats individuels imposés peuvent entrer en conflit avec les conventions collectives, et les instances syndicales disposent de moyens limités pour vérifier la conformité ainsi que les efforts réels de recrutement local.

L'action demandée :

Que le CTC exige que les syndicats nationaux soient impliqués dans la gestion des accords bilatéraux, incluant le Programme des travailleurs agricoles saisonniers, à titre de représentants des travailleuses et travailleurs.

Que le CTC revendique que tout recours à un programme de main-d'œuvre temporaire soit conditionnel à un avis syndical sur la conformité à la convention collective, et la transparence de l'employeur.

### **RÉSOLUTION ESP-018**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3129)*

Ratification des conventions internationales sur le travail migrant



Le problème :

Le recours croissant au travail migrant rend d'autant plus urgente la ratification des conventions internationales qui protègent les droits des travailleuses et travailleurs migrants. Le refus du Canada d'adhérer à ces normes prive ces personnes de protections adéquates et compromet les principes d'égalité de traitement et de justice.

L'action demandée :

Que le CTC exige du gouvernement fédéral la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ONU) et de la Convention sur les travailleurs migrants (OIT, n° 97).

## **RÉSOLUTION ESP-019**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3133)*

Évasion fiscale

Le problème :

L'évasion fiscale, rendue possible par divers stratagèmes ainsi que par des lois et règlements permissifs, prive les gouvernements de dizaines de milliards de dollars chaque année. Cette perte de revenus réduit la capacité de financer adéquatement les services publics et augmente la pression fiscale sur les travailleuses et travailleurs pour maintenir l'éducation, les infrastructures, les soins de santé et l'ensemble des services essentiels dont dépend la population.

L'action demandée :

Que le CTC dénonce avec vigueur ces stratagèmes, lois et règlements qui permettent l'évasion fiscale à tous les niveaux gouvernementaux.

Que le CTC coordonne une campagne avec ses affiliés pour dénoncer l'évasion fiscale et les pertes qu'elle engendre et rappeler que tous, y compris les entreprises, doivent contribuer équitablement au financement des services publics.

## **RÉSOLUTION ESP-020**

*(Présentée par la section locale HEU du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3139)*

Le problème ou l'enjeu :

Les travailleuses et travailleurs migrants et sans papiers jouent un rôle crucial dans l'économie du Canada et ses services publics, y compris les soins de santé, les soins de longue durée, la production d'aliments et d'autres secteurs essentiels. De nombreux travailleurs et travailleuses migrants se heurtent à des obstacles systémiques, y compris le statut d'immigration précaire, les permis de travail liés à un employeur, l'absence d'accès à des services et la peur des représailles ou de l'expulsion pour avoir dénoncé des conditions de travail qui sont dangereuses ou qui reviennent à de l'exploitation. Ces conditions rendent les travailleuses et travailleurs migrants et sans papiers plus vulnérables à l'exploitation de la main-d'œuvre, au vol de salaire, au travail dangereux, à la discrimination et aux obstacles à la syndicalisation. Un mouvement syndical juste et équitable doit défendre les droits, la dignité et la sécurité de tous les travailleurs et travailleuses, quel que soit leur statut d'immigration.

L'action demandée :

Le CTC revendiquera que le statut de résident permanent soit accordé aux travailleuses et travailleurs migrants dès leur arrivée au Canada et qu'il soit mis fin aux permis de travail fermés ou liés à un employeur; et

Il s'opposera publiquement aux politiques et pratiques qui exploitent les travailleuses et travailleurs migrants et sans papiers ou les privent des droits de base du travail et de la personne.

## **RÉSOLUTION ESP-021**

*(Présentée par la section locale HEU du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3142)*

Le problème ou l'enjeu :

Les outils d'intelligence artificielle servent de plus en plus à produire des images sexuelles explicites sans consentement, y compris des images sexualisées de femmes, filles et personnes issues de la diversité des identités de genre et des représentations pédopornographiques. Ces technologies facilitent le harcèlement, l'extorsion, le muselage et la terreur, ce qui nuit principalement aux communautés marginalisées.

Les représentations pédopornographiques et les images sexuelles explicites non consenties générées par l'IA sont des formes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Les mécanismes de mise en application des lois en vigueur et les cadres de reddition de comptes des plateformes n'ont pas évolué au même rythme, ce qui laisse les personnes survivantes sans recours. Le mouvement syndical a pour responsabilité de dénoncer les préjudices que la technologie peut causer et qui mettent en danger les personnes et compromettent la sécurité.

L'action demandée :

Le CTC militera en faveur de l'adoption d'une loi fédérale criminalisant la production par l'IA d'images pédopornographiques et sexuellement explicites non consenties;

Il exigera une surveillance réglementaire et une reddition de comptes des entreprises technologiques;

Il soutiendra l'éducation syndicale sur la violence à caractère sexuel facilitée par l'IA en tant que problème de santé et de sécurité au travail;

Il affirmera que l'innovation technologique ne doit jamais se produire aux dépens de la dignité humaine ou de l'autonomie corporelle.

## **RÉSOLUTION ESP-022**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3148)*

Le CTC incitera le gouvernement du Canada à adopter une loi haussant les protections et le soutien des personnes occupant des emplois temporaires et précaires;

Le CTC intensifiera les efforts faits pour syndiquer les personnes occupant des emplois temporaires et précaires et contribuera au respect de leur droit de se syndiquer;

Le CTC travaillera avec les syndicats à la création d'un groupe de travail se vouant à appuyer les personnes occupant des emplois temporaires et précaires;

Parce que les emplois temporaires et précaires augmentent, remplaçant des emplois directs permanents par des emplois sans avenir;

Parce que la majorité des personnes qui occupent des emplois temporaires et précaires sont des femmes et des personnes racialisées;

Parce que des millions de personnes occupant des emplois temporaires et précaires ne jouissent pas de la protection des lois sur le travail, de la sécurité sociale et des régimes de pensions et vivent sous la menace incessante du chômage.

### **RÉSOLUTION ESP-023**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3149)*

L'enjeu :

Les personnes immigrantes, migrantes et réfugiées sont de précieux éléments de nos collectivités, de nos lieux de travail et de notre économie. Pourtant, nous assistons à une augmentation du racisme, de la xénophobie et de la discrimination, ce qui accroît le risque de dommages à la collectivité et de crimes haineux. La réduction des niveaux d'immigration exposera les résidentes et résidents temporaires à l'exploitation, à la perte d'emploi, à un statut illégal ou à l'expulsion.

L'action demandée :

Le CTC doit :

Collaborer avec ses affiliés à la lutte contre le sentiment anti-immigrant dans le contexte de la crise du logement, de la hausse du coût de la vie et de la résurgence des mouvements d'extrême droite au Canada et aux États-Unis.

S'opposer aux efforts faits pour diviser les travailleuses et travailleurs et les collectivités en fonction de la citoyenneté ou du statut d'immigration.

Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il renverse la réduction radicale des niveaux d'immigration qui a eu lieu ces dernières années et empêche le système d'immigration du Canada de créer des conditions propices à la précarité et à l'exploitation.

Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il assure des protections plus fortes aux travailleuses et travailleurs migrants et qu'il leur garantisse une voie d'accès à la résidence permanente.

## **RÉSOLUTION ESP-024**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3162)*

L'enjeu :

Si l'intelligence artificielle (IA) sert à faciliter la mise en œuvre de politiques d'austérité ou à accroître le pouvoir des grandes multinationales, cela compromettra les droits de la personne et fera augmenter l'inégalité. Il est possible d'éviter ces effets négatifs. Si les gouvernements sont prêts à établir les protections nécessaires, les travailleuses et travailleurs peuvent bénéficier du développement de l'IA.

L'action demandée :

Le CTC doit :

Faire des pressions en vue de modifications aux lois et aux politiques des gouvernements de tous les ordres pour qu'en cas de recours à l'IA dans le secteur privé ou le secteur public, des mesures soient prises pour protéger les travailleuses et travailleurs, y compris les suivantes :

- établissement de restrictions fortes et mise en application efficace de ces restrictions pour défendre les droits de la personne, dont les droits du travail et le droit à la vie privée
- consultation, partage d'information et possibilités de formation préalables
- protection efficace des données

Faire des pressions pour que des systèmes d'IA soient détenus et exploités par le secteur public afin d'empêcher la privatisation de services publics.

Donner des possibilités de partager des dispositions de convention collective qui aident à éliminer le risque d'abus de l'IA ou de déplacement de la main-d'œuvre.

## **RÉSOLUTION ESP-025**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3164)*

L'enjeu :

Les travailleuses et travailleurs comptent sur les programmes fédéraux de pensions et de sécurité de la retraite, mais ces programmes doivent être protégés et élargis. Par ailleurs, les travailleuses et travailleurs assistent à des atteintes à leurs pensions offertes en milieu de travail.

Les modifications apportées dernièrement à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) et à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) empêcheront les établissements d'enseignement postsecondaire de se déclarer insolvable pour se dérober à leurs obligations relatives aux pensions, mais il demeure possible que d'autres entités du secteur public élargi invoquent la LACC et la LFI.

L'action demandée :

Le CTC :

Continuera à faire des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il maintienne et améliore les programmes publics de pensions et de sécurité de la retraite.

Fera des pressions pour que l'interdiction du recours à la LACC et à la LFI s'applique non seulement aux établissements publics d'enseignement postsecondaire mais aussi à toutes les entités du secteur public élargi.

Aidera les affiliés à protéger et à améliorer les pensions offertes en milieu de travail.

## **RÉSOLUTION ESP-026**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3168)*

L'enjeu :

La combinaison de réductions d'impôt et d'échappatoires fiscales favorisant principalement les grandes entreprises et les riches et du non-règlement de problèmes tels que ceux que posent les paradis fiscaux a accru l'inégalité des revenus et de la richesse. La perte de revenus qui en découle sert à justifier les politiques d'austérité, y compris la compression de services publics sur lesquels comptent les travailleuses et travailleurs.

L'action demandée :

Le CTC :

Continuera à faire des pressions en vue d'accroître l'équité fiscale, notamment en incitant les gouvernements fédéral et provinciaux à prendre les mesures suivantes pour rendre le système fiscal plus équitable :

- éliminer les échappatoires fiscales et renverser les réductions d'impôt sur le revenu dont ont bénéficié principalement les riches et les grandes entreprises.
- instaurer un impôt sur la fortune applicable aux super-riches et un impôt sur les profits excessifs afin de freiner la pratique des prix abusifs et la réduction des salaires par les entreprises.
- affecter les ressources et les outils nécessaires pour contrer l'évitement fiscal par les riches et les grandes entreprises.

## **RÉSOLUTION ESP-027**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3169)*

Le CTC fera des pressions sur Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour qu'il élimine les restrictions en matière de travail applicables aux étudiantes et étudiants étrangers; et

Le CTC fera des pressions sur IRCC pour qu'il soit permis aux étudiantes et étudiants étrangers de travailler à plein temps, que leur session d'études soit en cours ou non;

Parce que les restrictions actuelles rendent difficile aux étudiantes et étudiants étrangers de subvenir dûment à leurs besoins; et

Parce que cela constitue une pratique discriminatoire puisque les étudiantes et étudiants canadiens ne sont pas assujettis à des restrictions semblables; et

Parce que la hausse du coût de la vie impose une pression supplémentaire aux étudiantes et étudiants étrangers; et

Parce que la limitation des options de travail crée des possibilités d'exploitation.

## **RÉSOLUTION ESP-028**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3176)*

Le CTC fera pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il :

- assure des prestations d'assurance-emploi (AE) aux fins du recyclage et du perfectionnement professionnel intersectoriel aux personnes qui ont perdu leur emploi et crée des voies d'accès des personnes inadmissibles à l'AE à d'autres soutiens financiers de la rééducation professionnelle et du recyclage dans l'économie des soins, par exemple dans le domaine de la garde d'enfants et des services aux aînés; et
- ramène à 360 heures la norme nationale uniforme d'admissibilité à l'AE et fasse passer le taux des prestations de 55 % à 85 % des gains dans le cas des personnes à faible revenu;

Parce que les femmes et les communautés racialisées sont affectées plus que les autres par des pertes d'emploi; et

Parce qu'il est difficile d'accéder aux volets de l'AE aux personnes qui occupent un emploi temporaire ou à temps partiel, lesquelles sont principalement des femmes. Le Centre canadien de politiques alternatives a conclu que l'écart entre les genres de la couverture de l'AE augmente, 40 % des hommes en chômage étant admissibles, par rapport à 32 % des femmes en chômage.

## **RÉSOLUTION ESP-029**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3182)*

Le CTC fera des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il fasse connaître au public canadien les programmes des travailleuses et travailleurs étrangers dans des pays autres que le Canada;

Parce que les travailleuses et travailleurs qui ont la citoyenneté ou la résidence permanente canadienne ont un désavantage concurrentiel mondial s'ils ne postulent que des emplois au Canada; et

Parce que les entreprises canadiennes font la promotion des programmes des travailleuses et travailleurs étrangers à l'extérieur du Canada; et



Parce que l'accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre des travailleuses et travailleurs ayant la citoyenneté ou la résidence permanente canadienne aidera à équilibrer l'offre et la demande.

### **RÉSOLUTION ESP-030**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3183)*

Le CTC fera pression sur le gouvernement pour qu'il appelle à la réduction des primes d'assurance et à l'instauration d'une assurance publique centralisée pour les propriétaires et les locataires;

Parce que le coût de la vie a augmenté et les frais d'assurance sont tels que certaines personnes sont soit non assurées, soit incapables de payer leurs habitations et les taxes. Vu la crise du logement, cela aiderait à minimiser le nombre des personnes sans logement; et

Parce que la crise du logement est débridée et le coût élevé des taxes et des assurances-habitation chasse de leur foyer les gens qui en ont un; et

Parce que les courtiers d'assurance ne devraient pas réaliser des profits sur le dos de personnes en difficulté; et

Parce que le gouvernement réserve déjà une certaine somme aux personnes qui n'ont pas les moyens de payer une assurance et qu'il pourrait facilement instaurer un programme public centralisé pour que les assurances soient abordables pour tout le monde.

### **RÉSOLUTION ESP-031**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3184)*

L'enjeu :

Quand les travailleuses et travailleurs tentent d'adhérer à un syndicat relevant de la compétence fédérale, ils sont obligés de verser 5 \$ pour que leur carte de membre soit comptée comme preuve d'appui.

Cela impose un fardeau administratif inutile aux syndicats et pose un obstacle financier à la syndicalisation des travailleuses et travailleurs—particulièrement

de ceux qui sont marginalisés et occupent des emplois précaires et à bas salaire—qui essaient simplement d'exercer leurs droits démocratiques.

Les provinces canadiennes n'imposent pas de paiement fixe par carte, ce qui illustre le fait que l'accréditation peut être équitable, crédible et sécuritaire sans que les travailleuses et travailleurs soient obligés de payer des frais pour que leur appui soit reconnu.

L'action demandée :

Le Congrès du travail du Canada fera pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il amende l'article 31 (1) du Règlement de 2012 sur le Conseil canadien des relations industrielles de manière à éliminer l'exigence d'un paiement de 5 \$ par carte et à prévoir l'acceptation de toute carte de membre signée de façon sécurisée sans exiger des frais.

### **RÉSOLUTION ESP-032**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3185)*

L'enjeu :

Le financement des cours d'anglais intermédiaires et propres à une profession et des programmes donnant des voies d'accès connexes a été réduit par le ministère fédéral appelé Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), ce qui oblige les établissements d'enseignement de tout le Canada à réduire les cours d'anglais de niveau 2 pour les nouveaux arrivants et arrivantes.

Cela ne laisse à de nombreux nouveaux venus qualifiés que des compétences linguistiques rudimentaires et réduit la capacité des fournisseurs de formation d'assurer des soutiens linguistiques propres au secteur.

L'insuffisance de la formation linguistique retarde la reconnaissance des titres de compétence, limite l'accès à un travail sécuritaire, accroît les dangers et l'exploitation en milieu de travail et compromet la prestation efficace des services publics dans les secteurs des soins de santé et de l'éducation et d'autres secteurs essentiels qui comptent sur une main-d'œuvre bien intégrée.

L'action demandée :

Le Congrès du travail du Canada fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il rétablisse et stabilise le financement des cours d'anglais

intermédiaires et propres à une profession et des programmes donnant des voies d'accès connexes.

### **RÉSOLUTION ESP-033**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3188)*

L'enjeu :

Les soins sont un droit fondamental de la personne et un bien public favorisant le bien-être de notre société, le développement durable et la justice sociale. Ils sont indispensables à tous les éléments de notre vie.

Pour que les soins soient appréciés à leur juste valeur, des investissements publics doivent continuer à être effectués afin d'assurer des soins de qualité, et un travail décent à tous les membres du personnel des soins. Il nous faut des systèmes à financement et à gestion publics qui sont exploités par une main-d'œuvre syndiquée.

En l'absence de ces systèmes, les responsabilités de prestation de soins des femmes et des familles augmenteront.

L'action demandée :

Le CTC :

Fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il assure un financement conditionnel au respect de normes nationales.

Sensibilisera les gens à la valeur des soins—rémunérés et non rémunérés pour le bien-être des femmes, des familles et des collectivités, l'économie et la justice sociale.

Fera pression sur les gouvernements pour qu'ils rectifient le partage inégal entre les genres du travail rémunéré et non rémunéré de prestation de soins.

Revendiquera une rémunération équitable et un travail décent, soit notamment de meilleures conditions de travail et plus de sécurité d'emploi, pour le personnel des soins.

## **RÉSOLUTION ESP-034**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3193)*

L'enjeu :

L'éducation postsecondaire publique soutient l'acquisition et le perfectionnement des connaissances et des compétences et la formation, mais elle fait l'objet d'une insuffisance chronique de financement.

L'éducation est un droit, mais il existe des obstacles à l'accès à l'éducation.

Les modifications apportées à la politique d'immigration fédérale ont fait empirer la crise du financement.

Les menaces d'imposition de droits de douane soulignent le besoin de diversifier l'économie et de soutenir le recyclage et l'acquisition de nouvelles compétences.

L'action demandée :

Le CTC :

Collaborera avec ses affiliés pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il assure un financement durable à long terme conditionnel au respect de normes nationales pour que l'EPS soit publique, de qualité et accessible à tout le monde.

Verra à ce que tous les étudiants et étudiantes aient accès à des logements, aux transports en commun et à des subventions.

Travaillera avec les provinces à la mise en œuvre d'une stratégie nationale visant à accroître les possibilités de formation publique en apprentissage.

Aidera ses affiliés à répondre à la crise que font empirer les modifications apportées à la politique d'immigration fédérale et fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il assure un traitement juste et équitable à tous les étudiantes et étudiants étrangers.

Surveillera l'utilisation de micro-certifications pour s'assurer qu'elles ne remplacent pas des programmes robustes.

## **RÉSOLUTION ESP-035**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3194)*

L'enjeu :

Nous assistons à une forte augmentation de la haine et du blâme à l'égard des personnes immigrantes, réfugiées et migrantes au Canada.

Des lois rétrogrades ont été proposées qui auraient pour effet de réduire des droits syndicaux et humains obtenus de haute lutte.

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) s'efforce activement d'accroître le soutien communautaire des personnes immigrantes et réfugiées au Canada.

L'action demandée :

Que le CTC appuie la campagne « On fait mieux ensemble » et encourage ses affiliés à en faire autant.

Que le CTC travaille avec le CCR à l'établissement de documents éducatifs dans une optique intersectionnelle tels que des fiches d'information et des boîtes à outils pouvant être distribuées aux affiliés et fondées sur les principes de la campagne au cours de la première année après cette Assemblée générale.

Que le CTC et ses affiliés fassent pression sur le gouvernement fédéral pour voir à ce que les droits des personnes migrantes, immigrantes et réfugiées soient défendus, avec l'aide de la documentation de campagne du CCR.

## **RÉSOLUTION ESP-036**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3195)*

L'enjeu :

Les gouvernements provinciaux et fédéral prennent des mesures qui compromettent des droits acquis de haute lutte par les travailleuses et travailleurs et les syndicats, faisant ainsi pencher la balance en faveur des employeurs. Les gouvernements provinciaux de l'Alberta et du Québec tentent maintenant d'affaiblir les syndicats en adoptant des lois qui nuisent aux activités syndicales et compromettent la formule Rand. Le gouvernement

fédéral a invoqué l'article 107 du *Code canadien du travail* pour mettre fin unilatéralement à des grèves à la demande des employeurs.

L'action demandée :

Le CTC collaborera avec ses affiliés pour :

Lancer une riposte concertée aux atteintes aux droits des travailleuses et travailleurs et défendre les droits syndicaux.

S'opposer à toute loi qui compromet les droits syndicaux et procéder à des contestations judiciaires s'il y a lieu.

Soutenir les efforts de syndicalisation afin d'accroître le pouvoir des travailleuses et travailleurs de contrer les assauts sur les syndicats et les travailleuses et travailleurs et de s'attaquer à la précarité des emplois.

Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des lois mettant un terme au transfert de contrat abusif.

Mettre en évidence la valeur des syndicats aux yeux du gouvernement fédéral et du public.

### **RÉSOLUTION ESP-037**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3196)*

L'enjeu :

Ces dernières années, les gouvernements provinciaux conservateurs ont invoqué de plus en plus souvent la disposition de dérogation pour contourner les droits garantis par la Charte aux travailleuses et travailleurs et aux groupes vulnérables tels que les jeunes transgenres et issus de la diversité des identités de genre. C'est un recours abusif à la disposition de dérogation. Et une menace pour tout le monde—si les gouvernements s'en prennent aux droits d'un groupe, les droits de toute personne peuvent être menacés.

L'action demandée :

Le CTC :

S'opposera au recours par les gouvernements à la disposition de dérogation pour porter atteinte aux droits des travailleuses et travailleurs et des communautés méritant l'équité.

Travaillera avec les affiliés pour soutenir la sensibilisation à l'utilisation abusive de la disposition de dérogation et la mobilisation contre celle-là.

Collaborera avec le Comité des contestations judiciaires du CTC à la surveillance et au soutien de contestations judiciaires appropriées.

### **RÉSOLUTION ESP-038**

*(Présentée par la section locale 378 - MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3223)*

Rétablissement et expansion des services publics

L'enjeu :

Les gouvernements de tout le Canada continuent à se dérober à leur obligation de fournir des services publics fondamentaux.

Les appels aux mesures d'austérité et aux compressions budgétaires pour le bien public desservent grandement tous les membres de la population canadienne. Il a été prouvé que l'investissement dans les services publics tels que les services de garde d'enfants, l'eau propre, le logement, les soins de santé et les transports en commun soutient la qualité de la vie et la croissance économique globale.

Entre-temps, les 1 % des membres les plus riches de la population canadienne contrôlent 24 % de la richesse du pays, et ils ne paient pas leur juste part.

L'action demandée :

Le CTC fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il instaure un impôt sur la fortune à plusieurs paliers commençant à une valeur nette de 10 millions de dollars.

### **RÉSOLUTION ESP-039**

*(Présentée par la section locale 378 - MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3225)*

Accroître l'équité entre les genres en réévaluant l'admissibilité à l'AE

L'enjeu :

De nombreuses femmes perdent leur emploi pendant qu'elles sont en congé de maternité ou parental et apprennent alors qu'elles ne sont plus admissibles aux prestations ordinaires d'AE. La législation en vigueur protège les mères contre la perte de leur emploi en raison de leur situation de famille mais elle ne les protège pas si leur emploi est éliminé pour d'autres raisons, comme la mise à pied ou la réorganisation. Cette lacune laisse les mères vulnérables. Puisque les services de garde d'enfants au Canada demeurent inabordables et inaccessibles pour bien des familles, une perte d'emploi inattendue pendant un congé cause un stress financier et émotionnel considérable.

L'action demandée :

Le CTC incitera le gouvernement fédéral à réformer l'admissibilité à l'AE de manière à assurer un accès équitable, du point de vue des genres, aux mères qui perdent leur emploi pendant un congé de maternité ou parental. Le CTC favorisera la sensibilisation de ses affiliés pour qu'ils appuient les femmes rentrant au travail et continuent à revendiquer un Programme national sur les services de garde d'enfants entièrement financé par le gouvernement fédéral pour que les mères puissent réintégrer la population active de façon sécuritaire et durable.

## **RÉSOLUTION ESP-040**

*(Présentée par la section locale 378 - MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3226)*

Révocation de l'Entente sur les tiers pays sûrs

L'enjeu :

L'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) entre le Canada et les É.-U. empêche la plupart des personnes demandeuses d'asile et réfugiées qui viennent des É.-U. ou les traversent de demander l'asile au Canada.

À la lumière de violations des droits de la personne qui se poursuivent et augmentent aux É.-U., ceux-ci ne peuvent certainement pas être considérés comme un pays sûr.



L'ETPS met de nombreuses personnes en danger, et particulièrement les membres 2SLGBTQIA+, racialisés et en situation de handicap de nos familles en des temps où ils courent des risques sans précédent dans le monde entier.

L'action demandée :

Que le CTC appuie en solidarité les personnes réfugiées et demandeuses d'asile et exige urgemment que le gouvernement du Canada révoque l'ETPS.

Que le CTC appelle à la modification de la *Loi sur l'immigration du Canada* par l'élimination de la disposition sur le handicap qui empêche les personnes en situation de handicap d'immigrer au Canada.

### **RÉSOLUTION ESP-041**

*(Présentée par l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, n° de confirmation 3358; la section locale 160 Society of United Professionals de la Fédération internationale des ingénieurs et techniciens, n° de confirmation 3311; et le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3231)*

Charte canadienne des droits et libertés et disposition de dérogation

Considérant que l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés, la disposition de dérogation, a été écrit pour être utilisé seulement dans des circonstances exceptionnelles;

Considérant aussi que les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada ont fait appel à la disposition de dérogation en abusant des droits protégés par la Charte, incluant les droits de négociation collective et de grève;

Considérant aussi que l'emploi le plus fréquent de l'article 33 n'a pas été en réponse aux décisions de la cour, mais plutôt pour les contrecarrer, agissant ainsi pour éviter au gouvernement toute révision judiciaire de ses brèches de la Charte;

Considérant enfin que le syndicalisme joue un rôle critique dans notre société civile en tenant nos gouvernements imputables.

Il est donc résolu que le CTC et ses syndicats affiliés travaillent à la mobilisation d'actions directes pour défendre et se battre pour les droits de négociation

collective et de grève, et ce, chaque fois que les droits de la personne sont attaqués par l'emploi de la disposition de dérogation par un gouvernement.

## **RÉSOLUTION ESP-042**

*(Présentée par l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, n° de confirmation 3360; l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, n° de confirmation 3361; le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3272; et le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3233)*

Combattre la désinformation sur les migrant(e)s et les réfugié(e)s

Les problèmes :

Nous sommes témoins d'une hausse importante de la haine et des blâmes portés par les immigrant(e)s, les réfugié(e)s et les migrant(e)s au Canada;

Les lois régressives proposées font reculer les droits du travail et de la personne chèrement acquis;

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) travaille activement pour faire croître l'appui des immigrant(e)s et des réfugié(e)s au Canada.

Les actions requises :

Que le CTC appuie la campagne On fait mieux ensemble, tout en encourageant les syndicats affiliés à en faire de même;

Que le CTC travaille avec le CCR pour concevoir du matériel éducatif, dans un cadre intersectionnel, comme des feuilles de faits/boîtes d'outils qui peuvent être envoyées aux syndicats affiliés, intégrant les principes de la campagne, et ce, dans la première année suivant ce congrès;

Que le CTC et ses syndicats affiliés fassent du lobbyisme auprès du gouvernement fédéral pour s'assurer que les droits des migrant(e)s, des immigrant(e)s et des réfugié(e)s soient protégés, et ce, avec l'aide du matériel de campagne du CCR.

## **RÉSOLUTION ESP-043**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3235)*

Contre la crise de l'abordabilité

Considérant que, selon Statistique Canada, les prix des aliments ont augmenté de 6,2 % au cours de l'année dernière, un sommet depuis 2023, et que le Canada est désormais décrit comme la « capitale de l'inflation alimentaire du G7 »;

Considérant aussi que les TUAC Canada représentent plus de 270 000 membres au Canada, 75 % d'entre eux travaillant dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, c'est-à-dire l'agriculture primaire, la transformation alimentaire, les épiceries et les entrepôts;

Considérant aussi que les prix des loyers et des maisons ont augmenté bien plus vite que les salaires, forçant des familles à se loger dans des logements plus petits, dans des villes plus éloignées du travail et dans des conditions de vie non sécuritaires;

Considérant aussi que les coûts d'énergie, de chauffage et des déplacements continuent d'augmenter, mettant un fardeau sur les épaules des familles et des habitants ruraux;

Considérant enfin que la hausse du coût de la nourriture est un enjeu majeur pour les Canadien(ne)s qui font face à la plus importante crise de l'abordabilité du pays;

Il est donc résolu que le Congrès du travail du Canada (CTC) et les parties prenantes fassent du lobbyisme auprès du gouvernement pour trouver de réelles solutions à la crise de l'abordabilité, des solutions qui seront bénéfiques pour les familles.

## **RÉSOLUTION ESP-044**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3236)*

Améliorer la transparence – Changements au programme de travailleurs étrangers temporaires (PTÉT)

Considérant que les travailleur(euse)s migrant(e)s de l'alimentation sont essentiel(le)s au système canadien agroalimentaire et continuent d'être les piliers de la productivité et du succès du secteur;

Considérant aussi que les travailleur(euse)s migrant(e)s méritent de partager entièrement la prospérité du secteur qu'ils et elles aident à créer et d'obtenir les mêmes chances que les travailleur(euse)s canadien(ne)s;

Considérant aussi que, bien qu'ils et elles répondent aux critères d'admissibilité et de demande de résidence permanente, certain(e)s travailleur(euse)s ont attendu presque deux ans sans information sur l'état de leur dossier, tout en étant séparé(e)s de leur conjoint(e) et de leurs enfants;

Considérant enfin que les travailleur(euse)s avec un accès « grand-père » aux programmes comme le programme pilote sur l'agroalimentaire font face à des communications limitées et aucune voie d'accès claire à l'immigration, les laissant dans l'incapacité de planifier leur avenir;

Il est donc résolu que le Congrès du travail du Canada (CTC) travaillera avec les TUAC pour faire du lobbying auprès du gouvernement pour renforcer les droits des travailleur(euse)s migrant(e)s, améliorer les processus d'immigration et la transparence, et s'assurer ainsi un système de production alimentaire qui est juste et équitable.

## **RÉSOLUTION ESP-045**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3237)*

Élargir les voies d'accès à la résidence permanente (RP) – Changements au programme de travailleurs étrangers temporaires (PTÉT)

Considérant que les travailleur(euse)s migrant(e)s alimentaires continuent d'être les piliers de la prospérité agroalimentaire du Canada, assurant un approvisionnement sécuritaire et stable des biens et des services qui nourrissent les Canadien(ne)s d'un océan à l'autre au quotidien;

Il est donc résolu que le Congrès du travail du Canada (CTC) et les TUAC Canada appuient les changements suivants au PTÉT : Élargir grandement les voies d'accès à la résidence permanente (RP); Réduire le nombre de barrières et améliorer l'accès aux voies d'accès provinciaux et territoriaux pour les travailleurs migrants et les travailleuses migrantes agricoles; Établir d'urgence une voie d'accès fédérale permanente à la résidence permanente selon le

modèle du programme pilote sur l'agroalimentaire du gouvernement du Canada, qui a pris fin en mai 2025. Ce travail devrait s'effectuer par un processus tripartite dans lequel les syndicats jouent un rôle central.

## **RESOLUTION ESP-046**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3239)*

### Stratégie industrielle

#### L'enjeu :

Des décennies de baisses d'impôts, de déréglementation et de privatisation ont affaibli le secteur public et contribué à la croissance des inégalités. Le Canada doit se doter d'une approche économique qui accorde la priorité au secteur public pour résoudre les crises interreliées des changements climatiques, des inégalités et des attaques économiques lancées par les États-Unis.

#### Les mesures demandées :

Le CTC doit réclamer une stratégie industrielle forte, qui soutient les travailleuses et les travailleurs et la planète grâce aux mesures suivantes :

- Augmentation des investissements dans les services publics;
- Recours aux sociétés publiques et d'État pour atteindre des objectifs sociaux et économiques;
- Création de nouvelles sociétés publiques et d'État dans des secteurs stratégiques;
- Développement d'un réseau électrique est-ouest souverain et mise en place d'une infrastructure énergétique publique et verte;
- Augmentation de la transparence et de la reddition de comptes des entreprises et de la collaboration internationale pour s'attaquer directement à l'évasion fiscale des grandes entreprises multinationales et des oligarques;
- Développement de ressources pour aider les affiliés à faire campagne en faveur de ce qui précède, incluant :
  - Un document pour le lobbying;
  - Des ressources de formation destinées aux membres.

## **RÉSOLUTION ESP-047**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3241)*

Déréglementation et commerce

L'enjeu :

Les gouvernements canadiens ne cessent de déréglementer, de réduire les services publics et d'affaiblir les protections accordées aux travailleuses et travailleurs et à la planète sous prétexte de garantir la « compétitivité économique ». De nombreuses mesures mises en place par le gouvernement Carney et des gouvernements provinciaux constituent une capitulation devant les demandes de l'administration Trump. Des lois comme le projet de loi C-5 favorisent les intérêts d'oligarques et violent le droit fondamental des peuples autochtones à un consentement libre, et éclairé.

Les mesures demandées :

- Mise en place de ressources d'éducation et d'information destinées aux affiliés afin de dénoncer les politiques favorables aux Américains mises de l'avant par le gouvernement Carney;
- Maintien de l'appui au Trade Justice Network (Réseau pour un commerce juste) et d'autres groupes qui œuvrent pour mettre en place des solutions de rechange justes en matière de commerce;
- Création proactive de relations avec les communautés autochtones, groupes de défense de l'environnement, syndicats affiliés et non affiliés et communautés concernées pour promouvoir une solidarité mutuelle contre une déréglementation nocive dans les ententes commerciales interprovinciales et internationales.

## **RÉSOLUTION ESP-048**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3244)*

Subventions publiques à la formation

L'enjeu :

- Chaque année, le gouvernement fédéral transfère 3 milliards de dollars aux provinces et aux territoires par l'entremise des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et des ententes sur le

développement de la main-d'œuvre (EDM). Les exigences de transparence et de reddition de comptes quant à la façon dont cet argent est dépensé sont limitées.

- Plusieurs provinces ont utilisé cet argent pour mettre en place des programmes de formation qui subventionnent directement les formations privées, offertes par l'employeur ou par le syndicat, sans parler des critères contestables d'allocation du financement.
- En même temps, les établissements publics d'enseignement postsecondaire doivent composer avec d'importantes réductions de leur financement, ce qui leur fait perdre des programmes essentiels et de nombreux membres de leur personnel.
- La recherche montre que la plupart des bénéfices des formations offertes par les employeurs vont aux employeurs, pendant que les bénéfices de la formation en éducation et en compétences offerte par le secteur public sont largement partagés entre les travailleuses et travailleurs et les employeurs.

Les mesures demandées :

- Exiger que le gouvernement fédéral mette en œuvre un cadre de reddition de comptes plus strict pour les EDT et les EDM afin d'accorder la priorité au soutien de l'éducation postsecondaire publique.

## **RÉSOLUTION ESP-049**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3256)*

Banque de l'infrastructure du Canada

L'enjeu :

- Le mandat de privatisation de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) entraîne des retards, exclut d'important projets et ajoute une complexité inutile;
- Une banque publique prête de l'argent à des taux d'intérêt moindres que le secteur privé, ce qui rend les projets abordables;
- De nombreux experts, dont le directeur parlementaire du budget et un comité parlementaire, ont conclu que la BIC est un échec.

Les mesures demandées :

- Inviter le gouvernement fédéral à fermer la BIC et à créer une banque publique qui servira de source de prêts à faible coût pour les administrations locales et les communautés autochtones qui doivent créer des projets vitaux;
- Soutenir la recherche et la défense des droits en faveur du financement, de la propriété et de l'exploitation publics de l'infrastructure publique.

## **RÉSOLUTION ESP-050**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3259)*

Éducation postsecondaire publique

L'enjeu :

- Partout au Canada, l'éducation postsecondaire (EPS) est en crise, une crise exacerbée par les politiques fédérales ayant des effets sur les étudiantes et étudiants internationaux et par un sous-financement chronique tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux;
- Les travailleuses et les travailleurs profitent des bienfaits d'universités et de collèges publics correctement financés grâce à la recherche qui permet l'innovation et le développement économique, de bons emplois syndiqués et une (re)formation qui revitalise le marché du travail du pays.

Les mesures demandées :

Appuyer les affiliés du secteur de l'EPS en luttant pour un financement public permanent, complet et responsable destiné aux collèges et universités, la formation dans les métiers spécialisés, les programmes professionnels et la recherche et l'innovation afin que toute personne au pays puisse avoir accès à l'éducation et à la formation dont elle a besoin.

## **RÉSOLUTION ESP-051**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3260)*

Négociations collectives : Article 107 et loi anti-briseur de grève

L'enjeu :



- La libre négociation collective est essentielle à l'édification du pouvoir de la classe ouvrière et d'une société plus démocratique;
- L'article 107 du *Code canadien du travail* accorde à la ou au ministre responsable du travail des pouvoirs extraordinaires qui lui permettent de fouler aux pieds les droits des travailleuses et des travailleurs;
- Les employeurs essaient toujours d'affaiblir les dispositions anti-briseurs de grève du Code.

Les mesures demandées :

- Faire pression et faire campagne en faveur du retrait de l'article 107 et contre tout mécanisme qui menace la libre négociation collective;
- Faire pression en faveur de l'inclusion de mesures anti-briseurs de grève plus solides dans le Code par l'imposition d'amendes plus élevées et d'autres sanctions contre les employeurs, l'adoption de l'inversion du fardeau de la preuve dans tous les cas où des briseurs de grève pourraient être embauchés et la possibilité pour les travailleuses et travailleurs de refuser d'exécuter un travail dangereux lorsque les employeurs les forcent à briser une grève.

## **RÉSOLUTION ESP-052**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3261)*

Salaire minimum

L'enjeu :

- Les travailleuses et les travailleurs du Canada ont de plus en plus de difficulté à combler leurs besoins de base;
- Tous les travailleurs et travailleuses méritent une rémunération qui leur permet de vivre dignement.

Les mesures demandées :

Faire pression, réclamer et faire campagne, en coordination avec des syndicats (affiliés et non affiliés), des mouvements sociaux et d'autres organisations de travailleuses et de travailleurs, pour faire grimper le salaire minimum à au moins 25 \$ l'heure (le salaire de subsistance estimé dans la plupart des villes du Canada) dans chaque province et territoire.

## **RÉSOLUTION ESP-053**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3265)*

Statut d'immigration

L'enjeu :

Près de deux millions de travailleuses et de travailleurs au Canada sont détenteurs de permis de travail temporaires qui ont une date d'échéance, ce qui les place dans une situation de précarité. Les travailleuses et les travailleurs migrants servent de boucs émissaires pour la pénurie de logement et l'instabilité économique pendant que les gouvernements élargissent l'application des protections frontalières, augmentent les déportations et restreignent l'accès à la résidence permanente. Le statut d'immigration précaire est utilisé pour supprimer des salaires, nier des droits au travail et diviser les travailleuses et travailleurs selon des critères de race et de statut. La solidarité syndicale internationale exige de défendre les droits et la dignité de tous les travailleurs et travailleuses, peu importe leur statut d'immigration.

Les mesures demandées :

Le CTC s'opposera à ce que les travailleuses et travailleurs migrants soient désignés comme boucs émissaires et criminalisés, exigera le statut de résident permanent pour tous les travailleurs et travailleuses en situation de précarité, dénoncera l'augmentation de la militarisation des frontières et les déportations de masse et s'engagera à renforcer les protections de travail et d'immigration afin que tous les travailleurs et travailleuses du Canada jouissent des mêmes droits, de la sécurité et de la capacité à se syndiquer sans crainte.

Le CTC collaborera aussi avec les groupes de justice pour les droits des migrantes et migrants en solidarité.

## **RÉSOLUTION ESP-054**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3273)*

Commerce international

L'enjeu :

- Des décennies de politique de « libre-échange » ont affaibli les droits des travailleuses et des travailleurs et leur pouvoir de négociation, tout en créant d'immenses inégalités de revenus, à l'échelle nationale et internationale;
- Le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) réduit la souveraineté des gouvernements canadiens et limite leur capacité à protéger les travailleuses et les travailleurs, l'environnement et les services publics contre des entreprises prédatrices.

Les mesures demandées :

- Promouvoir un cadre de politique commerciale qui accorde la priorité aux travailleuses et travailleurs et à leurs collectivités, à l'environnement et à la réconciliation avec les peuples autochtones grâce aux mesures qui suivent :
  - Lobbying pour que le Canada retire les dispositions du RDIE des accords de commerce existant et s'oppose à leur inclusion dans de futurs accords;
  - Opposition active à tout renouvellement de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ou d'autres accords commerciaux qui affaibliraient la souveraineté et l'indépendance du Canada;
  - Maintien du soutien au Projet de solidarité ouvrière avec le Mexique et collaboration active avec les syndicats mexicains dans des sujets de préoccupation commune;
  - Coordination avec les syndicats nationaux canadiens pour mettre de l'avant un programme de justice commerciale dirigé par les travailleuses et les travailleurs.

## **RÉSOLUTION ESP-055**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3274)*

Intelligence artificielle

L'enjeu :

- Statistique Canada estime que jusqu'à 60 % des emplois au Canada seront touchés par l'intelligence artificielle (IA);
- Les employeurs utilisent des systèmes d'IA opaques pour contrôler, surveiller et gérer les travailleuses et les travailleurs;

- L'IA peut mener à la sous-traitance de bons emplois syndiqués et de services publics à des entreprises technologiques;
- Le Canada manque de lois et de réglementations sur l'IA pour protéger les travailleuses et les travailleurs et les services publics.

Les mesures demandées :

- Créer, parmi les affiliés, un comité sur l'IA et la collecte données sur les travailleuses et les travailleurs qui se réunira régulièrement pour discuter de la jurisprudence et des tendances dans les négociations et de l'IA en milieu de travail.
- Collaborer avec les affiliés, les fédérations du travail, les conseils du travail et les alliés pour faire pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux en faveur de lois qui protègent les travailleuses et les travailleurs, le public et l'environnement contre les méfaits de l'IA et d'une infrastructure numérique publique.
- Appuyer l'élaboration de programmes de formation des travailleuses et des travailleurs en IA, notamment sur les risques de pertes d'emplois, la surveillance, la discrimination, la gestion algorithmique et la privatisation.

## **RÉSOLUTION ESP-056**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3275)*

### **Déclaration des droits des passagers aériens**

L'enjeu :

- Chaque passager a droit à un transport sécuritaire, fiable et transparent lorsqu'il ou elle voyage à bord des lignes aériennes canadiennes;
- Le Règlement sur la protection des passagers aériens (RPPA) a été mis en place en réponse aux abus flagrants des compagnies aériennes contre les passagers;
- L'actuel régime du RPPA ne répond pas aux besoins des passagers : il est incohérent, manque de transparence et est truffé d'échappatoires.

Les mesures demandées :

Le CTC appuiera des améliorations au RPPA pour mieux protéger les passagers et le public voyageur en réclamant les mesures suivantes :

- Exiger la réforme du tribunal de l'Office des transports du Canada afin qu'il devienne un forum entièrement indépendant et efficace pour l'arbitrage des différends et des demandes en vertu du RPPA;
- Exiger que tous les paiements accordés par suite de règlements ou d'arbitrages des différends des passagers soient en dollars canadiens et interdire aux compagnies aériennes d'offrir des points de voyage ou d'autres formes de certificats comme indemnisation;
- Éliminer les exceptions et les indulgences dans le RPPA pour les « petits » transporteurs;
- Éliminer les ambiguïtés et autres échappatoires dans le RPPA dénoncées par les syndicats des travailleuses et des travailleurs du transport aérien et par les groupes de défense des passagers.

## **RÉSOLUTION ESP-057**

*(Présentée par la section locale 161 de la Fédération internationale des ingénieurs et techniciens, n° de confirmation 3277)*

**Protéger les compétences et les emplois canadiens en télécommunications**

Les réseaux de télécommunications du Canada sont des infrastructures nationales essentielles. Ils soutiennent la sécurité de notre public, notre activité économique et nos services numériques. Ces réseaux dépendent des travailleuses et travailleurs canadiens spécialisés qui les entretiennent et ils protègent les données sensibles et assurent la reddition de comptes. Ces dernières années, les employeurs ont accru l'externalisation, la sous-traitance, la délocalisation et la réduction des effectifs, affaiblissant ainsi les emplois stables et la conservation des compétences canadiennes. Les travailleuses et travailleurs affiliés au CTC, y compris les membres de la TEAM-FIIT, ont vécu des pertes d'emplois, la déqualification et une précarité croissante. À la disparition d'emplois syndiqués des télécommunications, le Canada perd les connaissances spécialisées et la surveillance nécessaires pour gérer de façon sécuritaire les infrastructures essentielles et les données sensibles qui influencent la sécurité publique et la sécurité nationale.

**Que le CTC :**

- revendique un approvisionnement fédéral et des politiques sur le financement qui protègent et accroissent les emplois et les compétences en télécommunications au Canada;
- fasse pression sur les gouvernements et les organismes de réglementation pour qu'ils assujettissent les répercussions sur l'emploi, la

stabilité de la main-d'œuvre, les normes du travail et la transparence à la politique sur les télécommunications;

- aide ses affiliés à s'opposer à la délocalisation et à faire avancer les mesures de transition juste.

## **RÉSOLUTION ESP-058**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3279)*

Souveraineté économique canadienne

Attendu que l'économie industrielle du Canada crée des emplois de qualité permettant de soutenir des collectivités dans les différentes parties du pays; et

Attendu que la capacité industrielle et la souveraineté économique du Canada ont fait l'objet d'attaques d'un gouvernement étatsunien belliqueux; et

Attendu qu'une forte économie industrielle est indispensable au contrôle de son avenir économique par le Canada;

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada donne la priorité à la lutte pour une économie industrielle canadienne forte grâce à des campagnes, à la mobilisation et aux pressions politiques en vue d'un programme économique protégeant et promouvant l'industrie, les ressources et les chaînes d'approvisionnement canadiennes ainsi que la propriété canadienne et les bons emplois syndiqués.

## **RÉSOLUTION ESP-059**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3280)*

ACEUM

Attendu que le Canada entreprendra un examen de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique en 2026; et

Attendu que l'industrie et les travailleuses et travailleurs du Canada ont fait l'objet d'attaques du gouvernement des É.-U. associées aux droits de douane et

au désinvestissement des entreprises étatsuniennes dans les activités canadiennes; et

Attendu que le contrôle de sa politique économique par le Canada est la clé du maintien d'un contrôle sur son avenir économique et politique; et

Attendu que le personnel du secteur manufacturier canadien est en première ligne de la guerre commerciale et vit les pires répercussions de la politique commerciale peu judicieuse;

Il est résolu que le CTC exige que le gouvernement fédéral fasse participer le mouvement syndical à ses consultations sur l'examen de l'ACEUM et donne la priorité à la protection du contrôle canadien de secteurs indispensables à notre économie industrielle, y compris ceux de l'acier et de l'aluminium et d'autres secteurs manufacturiers, en même temps qu'il s'efforce de régler à long terme le différend relatif au bois d'œuvre résineux.

## **RÉSOLUTION ESP-060**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3281)*

Mise en application des règles sur le commerce

Attendu que la guerre des droits de douane a illustré une fois de plus le besoin pressant que le Canada mette les règles commerciales en application de manière à empêcher le dumping et le commerce déloyal de l'acier et à voir à ce que le Canada puisse bâtir des infrastructures essentielles, des filières énergétiques et des logements à l'aide d'acier à faible teneur en carbone fabriqué au Canada;

La guerre des droits de douane avec les É.-U. a montré que l'industrie canadienne de l'acier est extrêmement vulnérable aux décisions politiques externes, ce qui expose les travailleuses et travailleurs et les collectivités à l'incertitude, à l'instabilité et aux pertes d'emplois.

Il est résolu que :

Le CTC fasse des pressions en vue du renforcement des mesures d'application des règles commerciales, rende les contingents tarifaires sur l'acier permanents, transparents et périodiquement révisés, assure le respect d'une robuste règle du fondu-coulé assortie d'une certification rigoureuse et de surtaxes valables, et

élargisse le personnel et les ressources de l'équipe de l'ASFC appliquant les règles sur l'acier.

## **RÉSOLUTION ESP-061**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3282)*

### **Article 107**

Attendu que le droit de grève est un élément fondamental du droit de négocier collectivement garanti par la Constitution à la population canadienne.

Le recours à des briseurs de grève (travailleuses et travailleurs de remplacement) au cours de grèves ou de lock-out compromet ce droit.

Le *Code canadien du travail* a été amendé par l'adoption de dispositions anti-briseurs de grève, mais le gouvernement a invoqué l'article 107 huit fois depuis juin 2024 pour s'immiscer dans la négociation collective ou mettre fin à des grèves.

Le fait d'ordonner le retour au travail de personnes en grève ou en lock-out contourne la procédure de négociation collective et évite le débat parlementaire démocratique.

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada continue à s'opposer au recours à l'article 107 du *Code canadien du travail* pour s'ingérer dans la libre négociation collective et l'activité de grève légale.

Il est de plus résolu que le CTC milite en faveur de la révocation de l'article 107, notamment en appuyant des initiatives législatives telles que le projet de loi C-247, et mène une campagne en solidarité avec ses affiliés et l'ensemble des travailleuses et travailleurs pour défendre le droit de grève garanti par la Constitution.

## **RESOLUTION ESP-062**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3284)*

Appuyer l'industrie canadienne de l'acier



Attendu que l'industrie canadienne de l'acier fournit 22 000 emplois directs permettant de soutenir une collectivité et 120 000 emplois indirects; bien qu'elle ait dernièrement été frappée par la nouvelle politique commerciale des États-Unis, l'industrie n'a jamais cessé de subir les effets de la concurrence déloyale livrée à l'aide de produits fabriqués dans des pays où les mesures de protection de l'environnement sont inférieures.

Il est résolu que le CTC incite le gouvernement du Canada à mettre en œuvre de fortes mesures permanentes pour protéger l'industrie canadienne de l'acier, à accroître la capacité de l'industrie canadienne de l'acier et à appuyer les travailleuses et travailleurs et les collectivités qui en dépendent;

Il est de plus résolu que ces mesures comprennent des règles exécutoires d'approvisionnement au Canada et en biens et services propres aux fins des projets recevant des fonds fédéraux, des outils renforcés d'application des règles commerciales visant à empêcher le dumping et le commerce déloyal de l'acier et des politiques permettant de voir à ce que l'investissement public appuie la production au Canada et l'innovation en matière de production d'acier canadien à faible teneur en carbone conditionnelle à la création et au maintien de bons emplois syndiqués.

### **RÉSOLUTION ESP-063**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3285)*

#### **Stratégie industrielle**

Attendu que le secteur manufacturier du Canada soutient directement la subsistance d'environ 1,3 million de travailleuses et travailleurs, constituant ainsi la pierre angulaire de la souveraineté économique du Canada. Malgré cela, le Canada n'a jamais eu de politique industrielle explicite et robuste. Les menaces que les États-Unis font peser sur la souveraineté du Canada et leur désir d'accéder aux ressources naturelles canadiennes en même temps qu'ils déciment notre secteur manufacturier laisse celui-ci dans une situation périlleuse;

Il est résolu que le CTC revendique une stratégie industrielle nationale traitant le secteur manufacturier, l'infrastructure de transition énergétique et la souveraineté économique du Canada comme des questions d'intérêt national, accroissant la capacité industrielle canadienne, donnant la priorité à la

production à valeur ajoutée au Canada et permettant de voir à ce que le financement public crée et maintienne de bons emplois syndiqués, cette stratégie englobant des exigences d'approvisionnement en produits canadiens et propres pour tous les projets recevant des fonds fédéraux en matière d'énergie, de transports en commun et de logement, un crédit d'impôt pour les biens et services produits au Canada, un mécanisme d'ajustement de carbone aux frontières, et l'affectation de tous les fonds fédéraux d'urgence ou d'innovation conditionnelle au maintien d'emplois.

## **RÉSOLUTION ESP-064**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3286)*

Achetons de l'acier, de l'aluminium, du bois et du ciment canadiens

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé son engagement à renforcer le Canada en réponse aux menaces commerciales proférées et aux droits de douane imposés par les États-Unis; et

Attendu que le gouvernement fédéral s'est engagé à acheter de l'acier, des produits forestiers et du ciment canadiens aux fins des projets d'infrastructure canadiens;

Il est résolu que le CTC fasse des pressions politiques pour que soient prises des mesures de plus en plus fortes de promotion de l'achat d'acier canadien et que ces mesures soient élargies de manière à englober l'aluminium; et

Il est résolu que le CTC fasse des pressions sur les gouvernements de tous les ordres pour s'assurer que les programmes d'infrastructure comprennent des dispositions favorisant les achats de produits canadiens dans le cadre de tous les projets auxquels des fonds fédéraux sont affectés de quelque manière que ce soit;

Que le CTC fasse pression sur les gouvernements pour qu'ils encouragent les fabricants canadiens à utiliser de l'acier et de l'aluminium canadiens et qu'ils encouragent les gouvernements provinciaux et fédéral à maintenir un accès fiable et abordable à l'énergie fournie à l'aide de l'infrastructure énergétique canadienne.

## **RÉSOLUTION ESP-065**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3287)*

Défendons l'acier – mise en œuvre des règles commerciales

Attendu que :

La guerre des tarifs douaniers a illustré le besoin pressant que le Canada mette en application les règles commerciales afin de prévenir le dumping et le commerce déloyal de l'acier et qu'il s'assure de pouvoir bâtir des infrastructures essentielles, des filières énergétiques et des logements à l'aide d'acier à faible teneur en carbone fabriqué au Canada;

La guerre des droits de douane avec les É.-U. a montré que l'industrie canadienne de l'acier est extrêmement vulnérable aux décisions politiques externes, ce qui expose les travailleuses et travailleurs et les collectivités à l'incertitude, à l'instabilité et aux pertes d'emplois.

Il est résolu que :

Le CTC fasse des pressions sur le gouvernement fédéral en vue du renforcement des mesures d'application des règles commerciales, rende les contingents tarifaires sur l'acier permanents, transparents et périodiquement révisés, assure le respect d'une robuste règle du fondu-coulé assortie d'une certification rigoureuse et de surtaxes valables, et élargisse le personnel et les ressources de l'équipe de l'ASFC appliquant les règles sur l'acier.

## **RÉSOLUTION ESP-066**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3288)*

Attendu que l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les É.-U. a expiré en 2015, ce qui a contribué aux difficultés de l'industrie canadienne du bois d'œuvre et donné lieu à des fermetures d'usine permanentes, nu aux collectivités rurales et causé la mise en disponibilité de milliers de travailleurs forestiers. Les producteurs de l'industrie forestière canadienne ont payé plus de 13,7 milliards de dollars de droits compensateurs et de droits de douane depuis une décennie, autant de profits qui n'ont pas servi à améliorer les salaires et les avantages sociaux des travailleuses et travailleurs et à favoriser les collectivités

où ils travaillent. Le Canada n'a pas su négocier une solution permanente pendant la négociation de l'ACEUM en 2018.

Faute de régler le différend commercial entre le Canada et les É.-U., la menace d'augmentation des droits demeure. Nous n'avons pas encore vu de règlement acceptable au différend du bois d'œuvre résineux qui mette les producteurs canadiens sur un pied d'égalité avec les producteurs de bois d'œuvre étatsuniens;

Il est résolu que le CTC continuera à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il cherche une solution juste et équitable à apporter au différend sur le bois d'œuvre résineux.

### **RÉSOLUTION ESP-067**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3289)*

Stratégie sur les forêts aménagées

Attendu que les forêts canadiennes sont des ressources naturelles renouvelables qui non seulement apportent 23 milliards de dollars au PIB du Canada mais aussi emploient plus de 210 000 personnes dans l'ensemble du Canada, soutenant ainsi l'existence de 600 collectivités; et

Attendu que des pressions ne cessent d'être faites pour conserver plus de terres en les soustrayant aux ressources forestières actives et productives; et

Attendu que les emplois directs du secteur forestier diminuent depuis plusieurs décennies;

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada fasse pression sur le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour qu'ils mettent en œuvre une stratégie intergouvernementale sur les forêts aménagées destinée à assurer des forêts saines et durables aux générations futures en même temps qu'elle crée des emplois dans l'immédiat.

### **RÉSOLUTION ESP-068**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3290)*

## Politique forestière – bois non équarri

Attendu que le secteur de la chaîne d'approvisionnement secondaire de l'industrie forestière emploie plus de 90 000 personnes au Canada, constituant une industrie renouvelable qui peut être une source perpétuelle d'emplois durables. Toutefois, l'emploi dans ce secteur subit un déclin inquiétant depuis 2001, le secteur ayant perdu plus de 45 000 emplois. Pendant la même période, l'exportation de grumes non équarries a augmenté malgré le fait que nous pouvons créer plus de cinq fois plus d'emplois si nous transformons notre bois et y ajoutons de la valeur plutôt que de simplement couper et exporter des grumes.

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada continue à faire pression sur les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour qu'ils établissent une stratégie intergouvernementale concertée visant à réduire l'exportation de bois non équarri.

### **RÉSOLUTION ESP-069**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3291)*

Attendu que le secteur canadien des télécommunications est une infrastructure nationale essentielle indispensable à la sécurité du public, et

Attendu que les entreprises de télécommunications canadiennes continuent à délocaliser des emplois, à externaliser des fonctions fondamentales et à compter sur des sous-traitants de l'extérieur du Canada, ce qui a donné lieu à l'élimination de milliers de bons emplois syndiqués depuis une décennie alors que le secteur bénéficiait de la politique publique et de protections financières; et

Attendu que la délocalisation et l'externalisation du travail de télécommunications affaiblissent la reddition de comptes et font augmenter les risques d'atteinte à la vie privée des Canadiennes et Canadiens car il y a accès à des données personnelles dans des compétences non régies par les lois ou les normes canadiennes.

Il est résolu que le CTC s'oppose à la délocalisation et à l'externalisation des emplois de télécommunications, militant en faveur de politiques qui protègent et accroissent les bons emplois syndiqués au Canada; et

Fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il maintienne un contrôle canadien du secteur des télécommunications, s'oppose aux prises de contrôle par des intérêts étrangers qui compromettent les emplois, la vie privée ou la sécurité nationale et exige que les données sur les télécommunications soient stockées et protégées au Canada conformément à la législation canadienne.

## **RÉSOLUTION ESP-070**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3292)*

Réparer l'assurance-emploi

Attendu que les lacunes de l'assurance-emploi du Canada ont été mises en évidence d'abord par la pandémie et ensuite par la crise des tarifs douaniers. Les améliorations temporaires apportées par le gouvernement sont un premier pas, mais les travailleuses et travailleurs méritent davantage.

Il est résolu que le CTC mènera une campagne en faveur d'une réforme de l'AE :

- éliminant la période d'attente d'une semaine;
- rétablissant le seuil d'admissibilité à au moins 360 heures de travail, quel que soit le taux de chômage dans la région de la personne qui demande des prestations, et voyant à ce que les rajustements régionaux soient fondés sur les taux de chômage régionaux;
- portant le taux des prestations à 60 %, voyant à ce que le calcul des prestations soit fondé sur les 12 meilleures semaines de la période de référence et portant le taux à 65 % à plus long terme;
- ne rétablissant pas la soustraction des indemnités de départ; et
- portant la période de prestations à 65 semaines dans le cas de tous les travailleurs et travailleuses.

## **RÉSOLUTION ESP-071**

*(Présentée par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, n° de confirmation 3293)*

Droits des personnes sans papiers et migrantes au Canada

L'enjeu :

Parce que la bouc-émissarisation xénophobe et anti-immigrante a augmenté aux États-Unis et au Canada.

Parce que les expulsions ont atteint le plus haut niveau au Canada depuis le dernier gouvernement Harper et que le ministère de l'Immigration et des Douanes des É.-U. a des bureaux dans 5 villes canadiennes.

Parce qu'aucun enfant vivant au Canada ne devrait se voir privé d'accès à l'éducation publique ou à tout service public en raison de son statut ou de celui de ses parents.

L'action demandée :

Le CTC affirmera son appui des villes refuges et fera pression sur toutes les municipalités canadiennes pour qu'elles adoptent des politiques de ville refuge.

Le CTC fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il régularise le statut de toute personne vivant au Canada en lui donnant accès à la résidence permanente pour que tous les habitantes et habitants aient un accès égal à tous les droits du travail et les services publics.

## **RÉSOLUTION ESP-072**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3294)*

Attendu que, malgré les progrès historiques réalisés grâce à la loi C-228, les travailleuses et travailleurs demeurent vulnérables à plusieurs égards et la lenteur de la mise en œuvre de la loi l'expose à des contestations en vertu de la Constitution. Des lacunes subsistent et risquent de permettre le mésusage des lois sur la faillite des entreprises par certaines institutions publiques.

Il est résolu que le CTC fasse des pressions politiques pour :

1. modifier sur-le-champ la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LAI) et la LACC de manière à donner une super-priorité au paiement des indemnités de départ et de cessation d'emploi et des prestations de santé et d'invalidité non capitalisées des personnes retraitées;
2. empêcher les employeurs de liquider unilatéralement les régimes à prestations déterminées pendant la période de transition de la loi C-228;

3. empêcher les institutions du secteur public, y compris les universités et les municipalités, d'invoquer la LACC;
4. apporter des amendements techniques et de transparence à la LAI et à la LACC afin de :
  - mandater le Bureau du surintendant des faillites (BSF) pour recueillir et publier des données annuelles sur les taux de recouvrement des pertes des employées et employés;
5. éliminer les échappatoires qui permettent aux banques et aux employeurs de contester en vertu de la Constitution les protections des régimes de pensions provinciaux.

### **RÉSOLUTION ESP-073**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3295)*

#### **RPC/RRQ**

Attendu que les récentes bonifications du RPC et du RRQ demeurent insuffisantes, n'atteignant pas le seuil de remplacement de 50 % nécessaire pour que les travailleuses et travailleurs prennent leur retraite dans la dignité et l'indépendance financière.

Il est résolu que le CTC fasse des pressions en vue de l'expansion du RPC/RRQ de manière à porter le taux de remplacement du revenu de 33,3 % à 50 % des gains ouvrant droit à pension.

### **RÉSOLUTION ESP-074**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3296)*

Assurer la sécurité de la retraite à tout le monde

Attendu que le gouvernement fédéral a créé un régime de sécurité de la vieillesse (SV) « à deux vitesses » qui est discriminatoire parce qu'il ne hausse les prestations que des personnes de plus de 75 ans, négligeant la réalité financière que les personnes de 65 à 74 ans, particulièrement des femmes, doivent faire face à la même inflation et aux mêmes coûts de logement que les autres. En dernier lieu, le Supplément de revenu garanti (SRG) prévoit une



prestation de base qui laisse de nombreuses personnes âgées sous le seuil de la pauvreté et qui impose une taxe de dissuasion de 50 % aux personnes qui tentent d'arrondir leur revenu.

Il est résolu que le CTC fera des pressions pour :

1. que toutes les personnes admissibles de 65 à 74 ans aient droit à la bonification de 10 % de la SV; et
2. que soit apportée une augmentation permanente du SRG pour les personnes âgées à faible revenu et que soit proposée une réforme de l'exemption des gains tirés du SRG afin de voir à ce que les personnes âgées à faible revenu ne soient pas pénalisées parce qu'elles ont des gains supplémentaires

## **RÉSOLUTION ESP-075**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3299)*

### **Minéraux critiques**

Attendu que le Canada a publié dernièrement sa stratégie sur les minéraux critiques; et

Attendu que la guerre commerciale en cours déclarée par les États-Unis risque de confirmer que l'économie du Canada consiste principalement à fournir des matières premières plutôt que d'avoir un robuste secteur manufacturier;

Il est résolu que le CTC continue à militer en faveur du développement et de la mise en œuvre de la stratégie canadienne sur les minéraux critiques de concert avec les peuples autochtones afin de voir à ce que le Canada crée de bons emplois et des chaînes d'approvisionnement canadiennes à valeur ajoutée et atteigne ses objectifs environnementaux; et

Il est de plus résolu que le CTC fasse pression sur les gouvernements et les employeurs appropriés pour qu'ils investissent des sommes suffisantes dans les mines actuelles et nouvelles afin de répondre à la demande croissante de minéraux critiques et d'atteindre les objectifs en matière de sécurité et d'environnement.

## **RÉSOLUTION ESP-076**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3302)*

Comblar l'écart salarial entre les genres

Attendu que la pandémie a freiné l'avancement de l'accès des femmes à l'égalité.

Les travailleurs qui s'identifient en tant que femmes continuent de gagner environ 20 % de moins, en moyenne, que les hommes, bien que l'écart soit inférieur dans le cas des femmes syndiquées.

La discrimination systémique dans notre économie est telle que les femmes en situation de handicap, immigrantes, autochtones et racialisées ont un écart salarial encore plus grand.

Il est résolu que le CTC fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il prenne sur-le-champ des mesures afin d'adopter des lois, des politiques et des programmes globaux qui aident les femmes à accéder à l'égalité économique, y compris la mise en application d'une loi et d'un règlement proactifs sur l'équité salariale, les pressions faites en vue d'un financement suffisant des services publics accessibles de garde d'enfants dont le personnel toucherait des salaires suffisants pour vivre, l'augmentation de l'accès à des prestations de maternité et parentales bonifiées, la promotion et la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi et le respect des droits syndicaux.

## **RÉSOLUTION ESP-077**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3307)*

Solidarité avec le mouvement syndical mexicain

Attendu que les travailleuses et travailleurs du Mexique se rassemblent courageusement pour adhérer à des syndicats démocratiques et améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail; et

Attendu que les employeurs et les syndicats de boutique du Mexique menacent les recruteurs syndicaux de violence et tentent de compromettre les syndicats démocratiques;

Attendu que le Mécanisme de réponse rapide dans le domaine du travail que comprend l'Accord Canada—États-Unis—Mexique (ACEUM) a aidé par le passé à rectifier des violations du droit à la liberté d'association et de négociation collective au Mexique;

Il est résolu que le CTC incite le gouvernement du Canada à apporter un soutien et des ressources financières aux syndicats démocratiques pour la mise en œuvre des mesures de réforme en cours de la législation mexicaine sur le travail; et

Il est de plus résolu que le CTC invite le gouvernement du Canada à militer en faveur de l'amélioration du Mécanisme de réponse rapide (recommandée par le CTC au cours de consultations publiques antérieures) au cours de tout examen ou renégociation de l'ACEUM.

## **RÉSOLUTION ESP-078**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3308)*

Voir à ce que l'intelligence artificielle soit favorable aux travailleuses et travailleurs

Attendu que l'augmentation du recours à l'intelligence artificielle (IA) menace les emplois, particulièrement des jeunes travailleuses et travailleurs, comporte de graves risques pour la démocratie, la sécurité et la protection de la vie privée et est nécessairement discriminatoire et potentiellement nuisible.

Il est résolu que le CTC établisse une politique sur l'IA qui protège les travailleuses et travailleurs et les emplois, rectifie les préjugés discriminatoires, et assure un examen et une transparence valables;

Milite en faveur d'évaluations des incidences visant précisément à relever les résultats inéquitables de l'IA des points de vue de tous les motifs de distinction illicite en matière de droits de la personne;

Revendique des lois et des politiques fédérales, provinciales et territoriales prévoyant le droit à une explication humaine et le droit d'appel quand des décisions importantes sont prises à l'aide de l'IA;

Appelle à la collaboration entre les organismes de réglementation de l'IA, les commissaires à la protection de la vie privée, les organismes de défense des droits de la personne et les organismes de protection des consommatrices et consommateurs pour empêcher le lancement de systèmes dommageables;

Et établisse des dispositions exemplaires de convention collective sur l'utilisation de l'IA au travail.

Cette résolution a été établie par des êtres humains se fondant sur des recherches effectuées à l'aide de l'outil d'IA nommé Perplexity.

### **RÉSOLUTION ESP-079**

*(Présentée par la section locale 298 de l'Union internationale des employés des services, n° de confirmation 3312)*

Solidarité du CTC contre les attaques antisyndicales au Québec

L'enjeu :

Le gouvernement du Québec (CAQ) multiplie les attaques contre les droits collectifs des travailleuses et travailleurs, notamment par des mesures visant à restreindre le droit de grève, affaiblir la démocratie syndicale et promouvoir une cotisation facultative pour les activités de nature politique et publicitaire.

Les offensives antisyndicales du gouvernement du Québec menacent l'équilibre des relations de travail, la capacité de négocier des conditions décentes et la défense de services publics de qualité.

L'action demandée :

Que le CTC s'engage à soutenir les organisations syndicales du Québec par des prises de position publiques, des actions politiques coordonnées et l'appui à des campagnes de mobilisation visant à protéger le droit de grève, maintenir le financement syndical obligatoire et défendre la liberté d'association.

### **RÉSOLUTION ESP-080**

*(Présentée par la Fédération du travail du Manitoba, n° de confirmation 3320)*

## Financement de l'éducation postsecondaire

Une forte éducation postsecondaire peut aider les Canadiennes et Canadiens à réaliser leur plein potentiel en tant que travailleuses ou travailleurs et que citoyennes et citoyens responsables. Tout le monde mérite l'accès à une éducation postsecondaire abordable et enrichissante.

Le plafonnement des visas des étudiantes et étudiants étrangers par le gouvernement fédéral a grandement influencé les établissements d'enseignement postsecondaire, soulignant la mesure dans laquelle ces établissements dépendent des frais de scolarité des étudiantes et étudiants en question pour compenser l'insuffisance chronique du financement public dans l'ensemble du secteur. Ce plafonnement nuit au personnel de l'éducation, aux étudiantes et étudiants et à leurs collectivités et réduit les options possibles de manières qui menacent d'approfondir l'inégalité et d'affaiblir la démocratie au Canada.

L'action demandée :

Que le CTC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'établissement d'un cadre multilatéral ressemblant au Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de voir à ce que les universités, collèges et écoles polytechniques publics reçoivent les fonds dont ils ont besoin pour assurer une éducation postsecondaire de qualité, accessible et donnée par des personnes occupant de bons emplois.

### **RÉSOLUTION ESP-081**

*(Présentée par la Fédération du travail du Manitoba, n° de confirmation 3324)*

Bâtir le Canada à l'aide de main-d'œuvre syndiquée

Le gouvernement fédéral veut accélérer la construction de plusieurs projets d'infrastructure à grande échelle pour renforcer l'économie du Canada en réponse aux atteintes que Donald Trump ne cesse de porter à notre économie et à notre souveraineté. La réalisation de ces projets sera poursuivie par l'entremise du Bureau des grands projets nouvellement établi.

Pour ce qui est de la construction d'infrastructures essentielles à grande échelle, les contrats de travail de projet ont d'excellents antécédents de création de bons emplois permettant de faire vivre une famille, de réalisation de projets à

temps et sans dépassement du budget et de mise en œuvre des normes syndicales en milieu de travail.

L'action demandée :

Que le CTC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'assure que les grands projets du Canada soient construits selon des conventions collectives de projet par des travailleuses ou travailleurs très spécialisés et qu'il accroisse la main-d'œuvre syndiquée des métiers afin d'assurer de bons salaires, des emplois permettant de faire vivre une famille et des normes du travail aux travailleuses et travailleurs de tout le Canada.

### **RÉSOLUTION ESP-082**

*(Présentée par la Fédération du travail du Manitoba, n° de confirmation 3325)*

Défendre les droits des personnes nouvellement venues

Les personnes nouvellement arrivées au Canada continuent de se heurter à des obstacles à l'accès aux services et à des attaques attribuables au racisme et au sentiment anti-immigrant pour ce qui est de l'abordabilité actuelle des logements et de la crise du logement. Toute personne mérite l'accès aux services et à la protection de ses droits au Canada, quel que soit son statut d'immigration.

L'action demandée :

Que le CTC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il défende et élargisse les droits et l'accès aux services des personnes nouvellement venues au Canada.

### **RÉSOLUTION ESP-083**

*(Présentée par l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, n° de confirmation 3327)*

Défendre les droits des travailleuses et travailleurs dans le recours à l'intelligence artificielle

Le problème ou l'enjeu :

L'intelligence artificielle est de plus en plus utilisée dans les lieux de travail de tout le Canada. Dans bien des cas, elle est instaurée en l'absence de règles claires et de protections des travailleuses et travailleurs. L'IA peut remplacer

des emplois, surveiller des travailleuses et travailleurs, utiliser des données personnelles et reproduire le travail sans le consentement des travailleuses et travailleurs. Dans le secteur culturel, cela comprend l'utilisation non autorisée de la voix, de l'image et du rendement des travailleuses et travailleurs. Faute de fortes protections, l'IA menacera l'équité salariale, la sécurité d'emploi et les droits de négociation collective des travailleuses et travailleurs.

L'action demandée :

Que le Congrès du travail du Canada incite les gouvernements de tous les ordres à adopter des lois et règlements forts régissant le recours à l'intelligence artificielle. Cela doit assurer la transparence, le consentement éclairé, le contrôle par les travailleuses et travailleurs et une rémunération équitable.

Que le Congrès du travail du Canada aide ses affiliés à négocier l'intégration aux conventions collectives de protections exécutoires contre l'intelligence artificielle.

## **RÉSOLUTION ESP-084**

*(Présentée par l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, n° de confirmation 3328)*

Assurer la transparence et le consentement des travailleuses et travailleurs dans les lieux de travail fondés sur l'IA

Le problème ou l'enjeu :

Les travailleuses ou travailleurs sont de plus en plus affectés par les systèmes d'intelligence artificielle utilisés aux fins de l'embauche, de l'évaluation, de la programmation, de la surveillance et du remplacement des emplois. Il arrive souvent qu'on ne dise pas aux travailleuses ou travailleurs que l'on recourt à l'IA ni comment son utilisation influence leur travail. Ce manque de transparence crée un rapport de forces déséquilibré et restreint la capacité des travailleuses et travailleurs de défendre leurs droits. Les travailleuses et travailleurs méritent de savoir quand l'IA est utilisée et d'avoir un mot à dire sur la manière dont elle est implantée dans leurs milieux de travail.

L'action demandée :

Que le Congrès du travail du Canada milite en faveur du respect du droit des travailleuses et travailleurs d'être informés de l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle en milieu de travail.

Que le Congrès du travail du Canada revendique des règles fondées sur le consentement pour voir à ce que l'IA ne puisse pas servir à remplacer, à surveiller ou à exploiter les travailleuses et travailleurs sans négociation collective et protection valable des travailleuses et travailleurs.

## **RÉSOLUTION ESP-085**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n° de confirmation 3335)*

Achetons canadien

L'enjeu :

Les travailleuses et travailleurs du Canada perdent des emplois et subissent de l'insécurité économique car les achats et les investissements fédéraux favorisent trop souvent les fournisseurs étrangers, même si les fournisseurs canadiens ont une forte capacité. L'achat de biens et services canadiens soutient les bons emplois syndiqués, renforce les chaînes d'approvisionnement locales, réduit les émissions du transport maritime au long cours et permet de voir à ce que les fonds publics soient réinvestis dans nos collectivités.

L'action demandée :

Le Congrès du travail du Canada incitera le gouvernement fédéral à :

- adopter et mettre en application de fortes politiques en faveur de l'achat de biens et services canadiens dans le cadre de tous les programmes fédéraux d'approvisionnement, d'infrastructure et gouvernementaux;
- donner la priorité aux produits faits au Canada, aux services canadiens et aux lieux de travail syndiqués;
- renforcer les règles qui exigent un contenu canadien et qui accroissent la transparence des achats fédéraux;
- s'assurer que les accords commerciaux ne servent pas à compromettre des emplois, des services publics ou la capacité industrielle du Canada.

## **RÉSOLUTION ESP-086**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n° de confirmation 3338)*

Renforcer et mettre en application la loi anti-briseurs de grève



L'enjeu :

Le recours à des travailleuses ou travailleurs de remplacement compromet le droit de grève et affaiblit la négociation collective. S'il est permis aux employeurs de poursuivre leurs activités au cours d'un conflit de travail par le recours à une main-d'œuvre de remplacement, cela prolonge le conflit, fait augmenter les tensions et met en péril les droits des travailleuses et travailleurs. Il est indispensable d'avoir une forte loi anti-briseurs de grève pour assurer des négociations équitables et un rapport de forces équilibré entre les travailleuses et travailleurs et les employeurs.

L'action demandée :

Le Congrès du travail du Canada incite le gouvernement fédéral à :

- renforcer et mettre pleinement en application la loi anti-briseurs de grève;
- interdire le recours à des travailleuses ou travailleurs de remplacement pendant les grèves et les lock-out;
- créer des mécanismes assurant une mise en application efficace de la loi en temps opportun;
- défendre le droit fondamental des travailleuses et travailleurs de faire la grève et de négocier collectivement.

## **RÉSOLUTION ESP-087**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n° de confirmation 3339)*

Protéger les emplois contre le recours abusif à des emplois occasionnels et à des étudiantes ou étudiants

L'enjeu :

Les employeurs répondent de plus en plus souvent à la réduction des emplois créés pour une période indéterminée en comptant sur une main-d'œuvre occasionnelle et les programmes d'emploi pour étudiantes et étudiants. Cette pratique compromet la sécurité d'emploi, affaiblit les conventions collectives et remplace des emplois syndiqués stables par des emplois précaires. Les étudiantes et étudiants et les employées et employés occasionnels se voient souvent attribuer des fonctions opérationnelles permanentes sans que leur soient assurées une rémunération, des protections, une formation et des voies d'accès à des emplois stables qui sont appropriées.

L'action demandée :

Le Congrès du travail du Canada fera pression sur les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour qu'ils :

- mettent fin au recours à des employées ou employés occasionnels et à des étudiantes ou étudiants pour remplacer des membres de l'unité de négociation ou en accomplir le travail;
- cessent d'abuser de l'emploi pour une période déterminée afin d'éviter de créer des postes pour une période indéterminée;
- s'assurent que les programmes d'emploi pour étudiantes ou étudiants ne comportent que de véritables possibilités d'apprentissage;
- protègent les emplois de la fonction publique en attribuant le travail suivi à des emplois syndiqués dûment classifiés.

## **RÉSOLUTION ESP-088**

*(Présentée par la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, n° de confirmation 3340)*

Mettre fin au recours à la disposition de dérogation pour régler des conflits de travail

La Charte canadienne des droits et libertés se trouve dans la *Loi constitutionnelle de 1982* et permet de restreindre les droits seulement s'il peut être prouvé que c'est justifié (Article 1);

L'article 33 de la Charte, soit sa « disposition de dérogation », permet aux assemblées législatives de déroger dans leur législation à certains droits garantis par la Charte, y compris des libertés fondamentales, des droits légaux et des droits à l'égalité;

Les gouvernements de tout le Canada recourent de plus en plus à l'article 33 pour compromettre des droits et libertés garantis par la Charte;

En 2022, le gouvernement de l'Ontario a invoqué l'article 33 pour invalider des décisions de tribunaux et mettre fin à la grève du personnel de l'éducation faisant partie du SCFP en adoptant la *Loi visant à garder les élèves en classe*. Le gouvernement de l'Alberta l'a invoqué en 2025 pour mettre fin à la grève du personnel enseignant de l'Alberta.

Nous demandons au CTC d'inciter les gouvernements à cesser d'invoquer l'article 33 pour intervenir dans la négociation collective et à respecter le droit à la négociation collective libre et équitable qui est garanti par la Constitution.

## **RÉSOLUTION ESP-089**

*(Présentée par la Fédération du travail de l'Ontario, n° de confirmation 3345)*

Établissement d'une stratégie de soutien de grève unifiée

Parce que :

L'intervention de l'État dans les grèves a augmenté, et le droit de grève est menacé; et

Le droit de grève est assujéti à la Charte canadienne des droits et libertés; et

Les stratégies de grève concertées, comme celles qu'utilise le front commun au Québec, permettent de conclure des conventions plus fortes au nom des travailleuses et travailleurs

Le CTC doit :

- créer une campagne pour coordonner le soutien de grève des affiliés de tout le pays et y affecter les ressources nécessaires;
- collaborer avec les fédérations du travail à la coordination du soutien de grève des affiliés de tout le pays;
- défendre et accroître le droit de grève afin de voir à ce qu'il soit illimité, absolu et irrévocable pour tous les travailleurs et travailleuses et favoriser la création de la Charte des droits des travailleuses et travailleurs;
- créer des ressources pour aider les affiliés et les conseils du travail à se préparer à prendre des mesures de grève et peut-être à défier une ordonnance de retour au travail; et
- constituer une table des affiliés et des conseils du travail pour qu'elle coordonne les stratégies de soutien de grève conformément à la campagne.

## **RÉSOLUTION ESP-090**

*(Présentée par l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, n° de confirmation 3347)*

Attendu que la Charte canadienne des droits et libertés fait partie de la *Loi constitutionnelle de 1982* et permet de restreindre les droits uniquement s'il peut être prouvé que c'est justifié dans une société libre et démocratique; et

Attendu que l'article 33 de la Charte, soit la « disposition de dérogation », permet aux assemblées législatives de déroger dans leur législation à certains droits garantis par la Charte, y compris des droits légaux; et

Attendu que les gouvernements de tout le Canada recourent de plus en plus à l'article 33 pour compromettre des droits et libertés garantis par la Charte; et

Attendu qu'en 2022, le gouvernement de l'Ontario a invoqué l'article 33 pour invalider des décisions de tribunaux et mettre fin à la grève du personnel de l'éducation faisant partie du SCFP en adoptant la *Loi visant à garder les élèves en classe*; et

Attendu que le gouvernement de l'Alberta l'a invoqué en novembre 2025 pour mettre fin à la grève de l'Association des enseignantes et enseignants de l'Alberta;

Il est résolu que le CTC incite tous les gouvernements à respecter le droit à la négociation collective libre et équitable qui est garanti par la Constitution et à cesser d'invoquer l'article 33 pour intervenir dans la négociation collective.

## **RÉSOLUTION ESP-091**

*(Présentée par la section locale 1978 du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3373; et le conseil du travail de Victoria, n° de confirmation 3412)*

Industrie du bois d'œuvre résineux

L'action demandée :

Le CTC doit :

- exiger que le gouvernement fédéral mette l'industrie du bois d'œuvre résineux sous propriété publique et contrôle démocratique avec la participation des Autochtones;
- inciter le gouvernement à recourir à la planification industrielle, plutôt qu'aux forces du marché, pour maintenir l'emploi régional et protéger les revenus des travailleuses et travailleurs déplacés;

- établir des ressources éducatives dont ses affiliés peuvent se servir pour sensibiliser leurs membres à la nationalisation d'industries clés et aider à établir des campagnes locales revendiquant cette nationalisation; et
- collaborer avec d'autres intervenants du mouvement syndical à l'examen de la viabilité d'une industrie nationalisée du bois d'œuvre résineux comprenant un volet de fabrication élargi à valeur ajoutée et des chaînes d'approvisionnement canadiennes reconstruites.

Le problème :

La C.-B. a assisté à une vague de fermetures de scieries et de pertes d'emplois. L'industrie en question vit une crise parce que la domination du secteur forestier par les entreprises privées fait passer les profits et les exportations avant les emplois et l'environnement, ce qui rend l'industrie vulnérable aux tarifs douaniers des É.-U.

### **RÉSOLUTION ESP-092**

*(Présentée par le Conseil du travail de la région de Durham, n° de confirmation 3387)*

Attendu que le personnel a syndiqué trois établissements Amazon au Québec pour améliorer ses conditions de travail et son niveau de vie, et

Attendu qu'Amazon a par la suite annoncé subitement la fermeture de ces établissements,

Il est résolu que le CTC fasse pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une loi interdisant aux multinationales de mettre la clé sous la porte afin de priver les travailleuses et travailleurs de leur droit de se syndiquer et empêchant les entreprises fautives de mener des activités commerciales dans la province ou la compétence en question.

### **RÉSOLUTION ESP-093**

*(Présentée par l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada, n° de confirmation 3393)*

Majoration de la prestation de décès du RPC/RRQ

Attendu que le Régime de rentes du Québec (RRQ) et le Régime de pensions du Canada (RPC) prévoient une prestation de décès de 2 500 \$ depuis 26 ans.

Attendu que 35 % des familles endeuillées comptent exclusivement sur la prestation de décès pour payer les funérailles.

Il est résolu que le CTC exige que la prestation de décès accordée dans le cadre du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec soit portée à 4 600 \$.

Il est de plus résolu que le CTC exige que ce montant soit indexé annuellement sur l'Indice des prix à la consommation (IPC) et qu'il cesse d'être imposable.

#### **RÉSOLUTION ESP-094**

*(Présentée par la section locale Nova 096 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3397; et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3409)*

Résistance aux ordonnances de retour au travail

Attendu que de nombreux affiliés et autres syndicats ont vu ordonner le retour au travail de leurs membres depuis deux années et que peu de résistance concertée a été organisée;

Attendu que la classe possédante et ses alliés au sein du gouvernement se sont enhardis dans leur recours à des ordonnances de retour au travail en invoquant l'article 107 du *Code canadien du travail* et la disposition de dérogation de la Charte afin de restreindre notre droit de grève aux niveaux fédéral et provincial ou territorial;

Attendu qu'il aura fallu que les agentes et agents de bord faisant partie du SCFP défient l'ordonnance de retour au travail rendue illégalement en vertu de l'article 107 pour que le gouvernement fédéral cesse d'outrepasser ses pouvoirs;

Il est résolu que le CTC établisse un plan d'action avec les syndicats, qu'ils lui soient affiliés ou non, pour résister à l'offensive.

Il est de plus résolu que ce plan donne la priorité à la coordination d'une grève générale en réponse à toute nouvelle atteinte aux droits du travail et au droit de grève.

#### **RÉSOLUTION ESP-095**

*(Présentée par l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada, n° de confirmation 3402)*

## Soutien à une stratégie nationale sur les aînés

Le Congrès du travail du Canada fera des pressions sur le gouvernement du Canada pour qu'il établisse une stratégie nationale sur les aînés afin d'aider les adultes âgés à vivre en santé, en sécurité et heureux. À mesure que les Canadiennes et Canadiens, syndiqués ou non, atteignent l'âge de 65 ans, il est très important qu'il y ait un plan clair pour répondre à leurs besoins immédiats et ultérieurs.

Le CTC incitera le gouvernement fédéral à collaborer étroitement avec les provinces, les villes et les organisations communautaires à la création de ce plan et à sa mise en œuvre. La stratégie permettra de voir à ce que les soins de santé, les soutiens sociaux, les logements abordables et les régimes de retraite soient suffisants et équitables pour tout le monde.

Parce que nous croyons que toute personne ayant travaillé dur et contribué au Canada devrait pouvoir passer ses dernières années dans la dignité, le respect, l'indépendance, la participation, l'équité et le soutien. En collaborant ensemble, nous pouvons bâtir un pays meilleur et plus compatissant où toutes les personnes âgées sont appréciées et reçoivent des services.

### **RÉSOLUTION ESP-096**

*(Présentée par la section locale Acadie-Bathurst 012 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3403)*

#### Résistance aux ordonnances de retour au travail

Attendu que de nombreux affiliés et autres syndicats ont vu ordonner le retour au travail de leurs membres depuis deux années et que peu de résistance concertée a été organisée;

Attendu que la classe possédante et ses alliés au sein du gouvernement se sont enhardis dans leur recours à des ordonnances de retour au travail en invoquant l'article 107 du *Code canadien du travail* et la disposition de dérogation de la Charte afin de restreindre notre droit de grève aux niveaux fédéral et provincial ou territorial;

Attendu qu'il aura fallu que les agentes et agents de bord faisant partie du SCFP défient l'ordonnance de retour au travail rendue illégalement en vertu de l'article 107 pour que le gouvernement fédéral cesse d'outrepasser ses pouvoirs;

Il est résolu que le CTC établisse un plan d'action avec les syndicats, qu'ils lui soient affiliés ou non, pour résister à l'offensive.

Il est de plus résolu que ce plan donne la priorité à la coordination d'une grève générale en réponse à toute nouvelle atteinte aux droits du travail et au droit de grève.

### **RÉSOLUTION ESP-097**

*(Présentée par la section locale Fredericton-Oromocto 054 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3406)*

Attendu que de nombreux affiliés et autres syndicats ont vu ordonner le retour au travail de leurs membres depuis deux années et que peu de résistance concertée a été organisée;

Attendu que la classe possédante et ses alliés au sein du gouvernement se sont enhardis dans leur recours à des ordonnances de retour au travail en invoquant l'article 107 du *Code canadien du travail* et la disposition de dérogation de la Charte afin de restreindre notre droit de grève aux niveaux fédéral et provincial ou territorial;

Attendu qu'il aura fallu que les agentes et agents de bord faisant partie du SCFP défient l'ordonnance de retour au travail rendue illégalement en vertu de l'article 107 pour que le gouvernement fédéral cesse d'outrepasser ses pouvoirs;

Il est résolu que le CTC établisse un plan d'action avec les syndicats, qu'ils lui soient affiliés ou non, pour résister à l'offensive.

Il est de plus résolu que ce plan donne la priorité à la coordination d'une grève générale en réponse à toute nouvelle atteinte aux droits du travail et au droit de grève.

### **RÉSOLUTION ESP-098**

*(Présentée par la Fédération du travail de l'Ontario, n° de confirmation 3343)*

Lock-out national du personnel publicitaire

Parce que les membres de l'ACTRA ont été mis en lock-out du travail publicitaire à la télévision et en ligne il y a plus de 1 200 jours, ce qui fait du lock-out le plus long de l'histoire de l'Ontario;



Les travailleuses et travailleurs de remplacement non syndiqués sont sous-payés, sans protection et exposés à une surveillance par l'IA favorisant l'exploitation;

Cela nuit non seulement aux artistes professionnels mais aussi aux enfants, aux personnes âgées et aux travailleuses et travailleurs vulnérables;

Le gouvernement fédéral a adopté une loi interdisant le recours aux briseurs de grève.

Le CTC doit, de concert avec la FTO, soutenir la mise en application de la convention collective entre l'ACTRA et l'IPC, revendiquer des protections du statut de l'artiste, inciter les secteurs public et privé à n'engager que de la main-d'œuvre syndiquée et exiger que les agences de publicité de l'Ontario ne fassent affaire qu'avec des artistes syndiqués afin de renforcer le mouvement pour des salaires équitables, un travail sécuritaire et l'intégrité de la culture canadienne.

## **RÉSOLUTION ESP-099**

*(Présentée par la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, n° de confirmation 3349; et la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, n° de confirmation 3353)*

Création d'un secrétariat national ou d'un poste de ministre de l'Éducation  
L'éducation publique est régie par des systèmes provinciaux et territoriaux morcelés et cela crée des iniquités dans le financement, les soutiens aux étudiantes et étudiants, la dotation en personnel et l'accès aux programmes;

Le Canada n'a pas d'organisme national de coordination de l'éducation, à la différence de la plupart des autres pays membres de l'OCDE;

Le personnel de l'éducation doit relever des défis grandissants—pénuries, insuffisance de financement, violence et diminution des soutiens—en l'absence d'un mécanisme fédéral de coordination des solutions;

Un secrétariat national ou un ministre de l'Éducation pourrait, en respectant les compétences, militer en faveur de l'équité, de l'éducation des Autochtones, de normes nationales, d'une planification à long terme et de l'amélioration des conditions de travail et d'apprentissage;

Nous demandons que le Congrès du travail du Canada incite le gouvernement fédéral à créer un secrétariat national ou un poste de ministre de l'Éducation et à y voir de concert avec les syndicats de l'éducation, les organisations autochtones et les intervenants communautaires et que le CTC lance une campagne nationale pour assurer une éducation forte, équitable et à financement public dans l'ensemble du Canada.

## Résolutions générales

### RÉSOLUTION GEN-001

*(Présentée par le Conseil du travail de Vancouver et du district, n° de confirmation 3077)*

Attendu que le président américain Donald Trump a annoncé son intention de poursuivre la mise en œuvre du programme de défense antimissile « Dôme d'or » de Lockheed Martin et a invité le Canada à y participer; et

Attendu que Donald Trump a présenté deux options pour la participation du Canada, l'une coûtant 61 milliards de dollars, l'autre consistant à accepter l'annexion du Canada aux États-Unis; et

Attendu que le programme de défense antimissile « Dôme d'or » risque de déclencher une nouvelle course aux armements, y compris une militarisation accrue de l'espace, à un moment où le monde a désespérément besoin de se concentrer sur la paix, la diplomatie et les droits de la personne plutôt que sur la guerre et le militarisme; et

Attendu qu'il devrait être clair qu'une intégration plus profonde avec les États-Unis n'est pas souhaitable compte tenu du comportement erratique du gouvernement Trump sur la scène internationale, des graves violations des droits de la personne et des menaces contre le Canada et sa souveraineté;

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada s'oppose à la participation du Canada au système de défense « Dôme d'or » du régime de Donald Trump.

### RÉSOLUTION GEN-002

*(Présentée par le Conseil du travail de Vancouver et du district, n° de confirmation 3079)*

Attendu que des compressions importantes sont prévues à Postes Canada, alors que la société a refusé d'examiner sérieusement les demandes du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) visant à maintenir et à élargir les services offerts aux Canadiennes et Canadiens;

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada appuie la campagne « Vers des collectivités durables » du STTP et demande au gouvernement fédéral et à Postes Canada de collaborer avec le STTP afin de mettre en œuvre les services qui y sont décrits.

### **RÉSOLUTION GEN-003**

*(Présentée par la section locale 378 – MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3082)*

S'engager à renforcer l'effectif du secteur public

L'enjeu :

Les travailleuses et travailleurs du secteur public fournissent chaque jour des services essentiels aux Canadiennes et Canadiens, et les emplois du secteur public sont des emplois syndiqués de qualité qui établissent une norme en matière de droits des travailleuses et travailleurs et de normes du travail.

Mais ces emplois sont menacés par des tentatives irréfléchies de sous-traitance et par le recours croissant à l'automatisation sur le lieu de travail.

L'action demandée :

Le CTC doit exhorter le gouvernement fédéral à revenir sur les mises à pied préjudiciables dans le secteur public qui ont eu lieu depuis la publication du budget fédéral, et doit collaborer avec ses affiliés pour mener une campagne en faveur d'un examen complet des postes de direction et de haute direction ainsi que de leur rémunération, afin de s'assurer qu'ils sont appropriés et non excessifs par rapport à la composition de l'effectif de première ligne.

La campagne doit également exhorter le gouvernement fédéral à cerner les lacunes en matière de représentation syndicale et à offrir à ces travailleuses et travailleurs un moyen clair et sans entrave de se joindre à un syndicat.

### **RÉSOLUTION GEN-004**

*(Présentée par la section locale 378 – MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3083)*

Défendre le journalisme public

L'enjeu :

Les médias locaux qui fournissent des informations essentielles à la collectivité ferment leurs portes faute de financement, tandis que les géants des médias numériques suppriment les recettes publicitaires indispensables qui soutiennent traditionnellement la publication des journaux et la diffusion de la télévision. La liberté de presse et le journalisme local sont essentiels à la démocratie, mais les

médias indépendants sont souvent la cible de poursuites judiciaires abusives intentées par des élites fortunées, de grandes entreprises et des extrémistes de la droite qui cherchent à réduire les journalistes au silence.

L'action demandée :

Le CTC doit exhorter le gouvernement fédéral à combler les lacunes fiscales dans le domaine de la publicité qui désavantagent les médias canadiens et à étudier, en vue de leur mise en œuvre, les possibilités d'augmenter les sources de financement du journalisme local, notamment, mais sans s'y limiter, les investissements directs du gouvernement, la modification des règles fiscales et l'incitation des Canadiennes et Canadiens, par le biais de crédits d'impôt, à soutenir l'information locale.

Le CTC doit également réclamer l'élaboration d'un projet de loi visant à protéger les médias indépendants contre les poursuites judiciaires abusives.

## **RÉSOLUTION GEN-005**

*(Présentée par la Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, n° de confirmation 3095)*

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada fasse pression sur le gouvernement fédéral, en faveur de la vérité et de la réconciliation et de la mise en œuvre complète de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, afin :

- d'affirmer et de soutenir la vérité et la réconciliation dans l'éducation, notamment en reconnaissant le travail du personnel enseignant et des travailleuses et travailleurs de l'éducation pour garantir que cette journée soit significative, continue et fondée sur les perspectives autochtones;
- de dénoncer, réfuter et s'opposer activement au déni des pensionnats sous toutes ses formes;
- de défendre la représentation et l'utilisation éthiques du chandail orange, notamment en soutenant son utilisation à des fins non lucratives et non commerciales, les bénéfices ou recettes étant reversés aux survivants des pensionnats, aux communautés autochtones ou à des initiatives en faveur des jeunes autochtones.

## **RÉSOLUTION GEN-006**

*(Présentée par le Conseil du travail de Campbell River, de Courtenay et du district, n° de confirmation 3096)*

Accélérer l'affiliation des syndicats actuellement non affiliés

Parce que :

- La présence de syndicats non affiliés au Congrès du travail du Canada affaiblit l'unité et le pouvoir collectif du mouvement syndical au Canada;
- Un mouvement syndical divisé sape notre capacité à faire face aux attaques croissantes contre les droits des travailleuses et travailleurs, à la privatisation et à la législation antisyndicale;
- La solidarité entre tous les syndicats est essentielle pour faire avancer les questions importantes pour les travailleuses et travailleurs, notamment en matière de salaires équitables, de justice au travail et d'équité sociale;
- Différents segments du gouvernement et des partis politiques tentent de semer la discorde au sein du mouvement syndical.

Le CTC doit :

- Trouver des moyens concrets et opportuns pour ramener les syndicats présentement non affiliés au sein du mouvement syndical;
- S'engager à travailler avec les syndicats affiliés et présentement non affiliés afin de bâtir un mouvement syndical plus fort et plus uni, capable de défendre les droits de tous les travailleurs et travailleuses au Canada;
- Faire régulièrement rapport à tous les affiliés sur les efforts déployés pour unir le mouvement syndical, comme indiqué ci-dessus.

## **RÉSOLUTION GEN-007**

*(Présentée par le Syndicat uni du transport, n° de confirmation 3105)*

Financement permanent des services de transport en commun

Le problème ou l'enjeu :

Les réseaux de transport en commun sont sous-financés car les municipalités dépendent des impôts fonciers pour financer leurs activités quotidiennes. Cela a entraîné des réductions de services, une surcharge des transports, des augmentations des tarifs et des conditions de travail dangereuses pour les

employées et employés du secteur. Sans financement stable, les réseaux de transport ne peuvent pas planifier, développer leurs services ou assurer la sécurité des employées et employés et des usagers.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada établisse un Fonds national d'exploitation des transports en commun permanent, prévisible et dédié afin de soutenir le fonctionnement continu des réseaux de transport en commun à travers le Canada.

### **RÉSOLUTION GEN-008**

*(Présentée par le Syndicat uni du transport, n° de confirmation 3106)*

Sécurité des travailleuses et travailleurs de première ligne des transports en commun

Le problème ou l'enjeu :

Les travailleuses et travailleurs des transports en commun sont confrontés à une augmentation de la violence, du harcèlement et des conditions de travail dangereuses alors qu'ils fournissent des services publics essentiels. De nombreux réseaux de transport en commun ne disposent pas de normes de sécurité cohérentes et s'appuient sur des mesures réactives après la survenue d'incidents. La sécurité des travailleuses et travailleurs ne devrait pas dépendre des budgets municipaux ou de la politique locale.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada fasse de la sécurité des travailleuses et travailleurs de première ligne du secteur des transports en commun une condition fondamentale pour tout financement fédéral dans ce domaine, y compris des normes exécutoires en matière de prévention de la violence, de signalement et de responsabilité des employeurs.

### **RÉSOLUTION GEN-009**

*(Présentée par le Syndicat uni du transport, n° de confirmation 3107)*

Transport sécuritaire et appels à la justice des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées

Le problème ou l'enjeu :

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a révélé que le manque de moyens de transport sécuritaires et fiables expose les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones à un risque accru de violence, en particulier dans les communautés rurales, éloignées et nordiques. L'insuffisance des moyens de transport limite l'accès à la sécurité, aux services et au soutien communautaire.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires, mette en œuvre les appels à la justice des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, concernant le transport, en garantissant des options de transport public sécuritaires, fiables et accessibles aux communautés autochtones.

### **RÉSOLUTION GEN-010**

*(Présentée par le Syndicat uni du transport, n° de confirmation 3108)*

Maintenir les transports en commun publics et syndiqués

Le problème ou l'enjeu :

La privatisation, les partenariats public-privé et la sous-traitance dans les transports en commun réduisent la reddition de comptes, affaiblissent la qualité du service et compromettent la sécurité des travailleuses et travailleurs et la sécurité d'emploi. Les fonds publics ne devraient pas être utilisés pour générer des profits privés au détriment des travailleuses et travailleurs et des usagers.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada exige que tous les réseaux de transport en commun financés par le gouvernement fédéral restent publics, soient exploités par des organismes publics et emploient des travailleuses et travailleurs syndiqués.

### **RÉSOLUTION GEN-011**

*(Présentée par le Syndicat uni du transport, n° de confirmation 3109)*

Transition juste et formation des travailleuses et travailleurs du secteur des transports en commun

Le problème ou l'enjeu :



La transition vers l'intelligence artificielle, l'automatisation, les flottes de transport électriques et à faibles émissions s'accélère, mais les travailleuses et travailleurs sont souvent exclus de la planification et n'ont pas accès à la formation et à la protection de leur emploi. Sans une transition juste, les travailleuses et travailleurs risquent de perdre leur emploi, de se déqualifier ou de travailler dans des conditions dangereuses.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada mette en place des programmes nationaux de formation et de transition de la main-d'œuvre afin de protéger les emplois dans le secteur des transports en commun et de veiller à ce que les travailleuses et travailleurs mènent la transition vers des systèmes de transport en commun plus propres.

## **RÉSOLUTION GEN-012**

*(Présentée par le Syndicat uni du transport, n° de confirmation 3110)*

Équité et accessibilité dans les transports en commun

Le problème ou l'enjeu :

De nombreuses collectivités sont confrontées à la précarité des transports en raison des réductions de services, des itinéraires limités et des tarifs inabordables. Les travailleuses et travailleurs à faible revenu, les personnes âgées, les personnes ayant une incapacité et les communautés racialisées sont touchés de manière disproportionnée. L'accès aux transports en commun ne devrait pas dépendre du lieu de résidence.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada adopte une approche fondée sur l'équité en matière de financement et de planification des transports en commun, qui accorde la priorité à la fréquence, à l'abordabilité et à l'accès pour les collectivités mal desservies.

## **RÉSOLUTION GEN-013**

*(Présentée par le Conseil du travail de la région de Durham, n° de confirmation 3384; le Conseil du travail de Quinte, n° de confirmation 3114; le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3263; et la section*

*locale 1281 du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3364)*

## Campagne contre l'austérité et les dépenses militaires

Parce que :

- Le gouvernement Carney a annoncé des coupes budgétaires générales de 15 % dans les programmes fédéraux et des réductions des paiements de transfert aux provinces, ce qui entraînera de nombreuses mises à pied;
- Ces coupes servent à financer une augmentation colossale du budget militaire, comme l'a demandé Donald Trump, pouvant atteindre 150 milliards de dollars par an;
- Ces fonds pourraient plutôt être utilisés pour créer des emplois, construire des logements dont le besoin se fait cruellement sentir, développer les soins de santé, rétablir le financement de nos universités et lancer une transition écologique.

Le Congrès doit :

- Condamner les coupes budgétaires destructrices d'emplois et le budget militaire de 150 milliards de dollars qu'elles financeront;
- Financer une campagne contre les coupes budgétaires et le budget militaire colossal;
- Se coordonner avec les conseils du travail pour s'assurer que la lutte contre l'austérité soit incluse dans leur action politique;
- Utiliser des tactiques telles que des manifestations de masse, du porte-à-porte et une mobilisation syndicale de membre à membre pour développer la campagne;
- Mettre en relation les affiliés et les conseils du travail avec des ressources afin d'éduquer leurs membres sur les impacts négatifs du financement militaire excessif et de l'austérité qu'il entraînera, ainsi que sur les alternatives pour les travailleuses et travailleurs.

## **RÉSOLUTION GEN-014**

*(Présentée par le Conseil du travail de Quinte, n° de confirmation 3116)*

Appliquer la *Loi canadienne sur la santé*

Parce que :

- Plusieurs premiers ministres font pression pour privatiser le système de santé;
- La première ministre de l'Alberta a fait adopter ce qui constitue le premier véritable modèle à l'américaine d'accès à deux vitesses au système de santé au Canada;
- Le premier ministre Ford ouvre davantage de cliniques privées à but lucratif en Ontario, notamment pour la chirurgie de la cataracte, du genou et de la hanche;
- Cette privatisation de notre système de santé menace la souveraineté canadienne, mettant fin au régime national de santé publique qui est à la base de notre singularité et de notre différence par rapport aux États-Unis. Elle risque de supprimer le régime public d'assurance maladie dans les futurs accords commerciaux, qui empêche à l'heure actuelle les compagnies d'assurance maladie privées américaines de s'implanter au pays.

Le CTC doit :

- Rencontrer le gouvernement fédéral afin de faire respecter la *Loi canadienne sur la santé* et de garantir que tous les Canadiens et Canadiennes bénéficient des soins de santé nécessaires dans des conditions équitables, sans obstacle financier.

## **RÉSOLUTION GEN-015**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3120)*

Société canadienne des postes

Le problème :

Les annonces du gouvernement fédéral concernant des compressions à Postes Canada et des changements touchant la gestion des colis menacent l'accessibilité et la qualité de ce service essentiel. Ces décisions soulèvent aussi des inquiétudes quant au respect du rôle de service public de Postes Canada et à l'avenir de ses missions sociales et économiques.

L'action demandée :

Que le CTC prenne une position ferme face aux coupes annoncées et demande au gouvernement fédéral d'y renoncer entièrement.

Que le CTC réclame la tenue d'un examen public du mandat de Postes Canada et s'engage à déposer un mémoire le cas échéant.

Que le CTC réitère son appui à la campagne « Vers des collectivités durables » qui vise l'élargissement des services offerts par Postes Canada.

## **RÉSOLUTION GEN-016**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3121)*

Contrats publics et coût social du carbone

Le problème :

La lutte contre les changements climatiques exige une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES). Pourtant, le processus actuel d'adjudication des contrats publics, fondé exclusivement sur le plus bas prix, ne tient pas compte du coût social réel des émissions de GES, notamment leurs impacts sur la santé, l'environnement et l'économie. Cette approche favorise trop souvent des entreprises qui ne respectent pas nécessairement les normes sociales et environnementales, au détriment des travailleuses, des travailleurs et des entreprises responsables.

L'action demandée :

Que le CTC, en collaboration avec ses affiliés, intervienne auprès des gouvernements municipal, provincial et fédéral afin que l'adjudication des contrats publics intègre le coût social du carbone et l'empreinte environnementale des soumissions.

Que ces critères deviennent des éléments déterminants dans les appels d'offres afin de favoriser des pratiques industrielles socialement et écologiquement responsables.

## **RÉSOLUTION GEN-017**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3122)*

Le problème :

Au Canada, aucune législation contraignante n'oblige les entreprises, qu'elles opèrent ici ou à l'étranger, à garantir le respect des droits fondamentaux, la protection de l'environnement, la transparence de leurs chaînes d'approvisionnement ou un véritable accès à la justice. Les personnes et communautés touchées par des abus disposent ainsi de très peu de recours concrets. De plus, le mandat actuel de l'Ombudsman canadien pour la responsabilité des entreprises (OCRE) demeure insuffisant pour lui permettre d'intervenir de manière efficace.

L'action demandée :

Que le CTC exige du gouvernement fédéral l'adoption d'une législation contraignante sur la diligence raisonnable des entreprises afin d'assurer le respect des droits fondamentaux, la protection de l'environnement, la transparence des chaînes d'approvisionnement et un véritable accès à la justice pour les communautés affectées.

Que le CTC revendique le renforcement du mandat de l'OCRE, incluant des pouvoirs d'enquête contraignants, l'indépendance institutionnelle, des recours efficaces pour les victimes et la nomination d'un Ombudsman permanent disposant des ressources nécessaires.

## **RÉSOLUTION GEN-018**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3130)*

Congé de santé hormonale

Le problème :

Les menstruations, la ménopause et divers troubles gynécologiques sont des réalités biologiques naturelles qui peuvent entraîner des symptômes ayant un impact sur la performance au travail. Les femmes présentent un taux d'absence plus élevé, et l'absence de mesures adaptées contribue à des milieux de travail peu inclusifs, ce qui pénalise directement les travailleuses.

L'action demandée :

Que le CTC fasse des représentations auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir l'ajout d'une banque de congés payés pour la santé hormonale, incluant les menstruations, la ménopause et les troubles gynécologiques, dans les milieux de travail sous juridiction fédérale.

Que le CTC encourage ses syndicats affiliés à négocier des congés de santé hormonale dans leurs conventions collectives.

## **RÉSOLUTION GEN-019**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3131)*

Investissement et droits humains en Palestine

Le problème :

Les investissements publics et institutionnels peuvent contribuer à des violations du droit international et des droits humains lorsqu'ils soutiennent des États ou des entreprises impliquées dans des conflits armés. Dans le contexte de la situation en Palestine, plusieurs décisions d'investissement soulèvent de sérieuses préoccupations quant à la cohérence entre les valeurs de justice et de solidarité, et les pratiques économiques mises en œuvre.

L'action demandée :

Que le CTC sensibilise les grandes institutions financières publiques quant aux impacts de leurs investissements sur les droits humains et le droit international en Palestine.

Que le CTC réclame du gouvernement du Canada le respect de ses engagements en vertu du Traité sur le commerce des armes.

## **RÉSOLUTION GEN-020**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3132)*

Combattre la désinformation

Le problème :

La désinformation est utilisée pour diviser les travailleuses et travailleurs, affaiblir les luttes collectives et miner la démocratie. Elle nourrit la haine, le racisme, le sexisme et l'homophobie. Les grandes plateformes numériques facilitent la diffusion rapide de fausses nouvelles et de discours toxiques, menaçant ainsi la cohésion sociale et la capacité du mouvement syndical à défendre efficacement les droits

L'action demandée :

Que le CTC fasse de la lutte contre la désinformation une priorité en développant des campagnes, des formations et des outils permettant à ses affiliés et à leurs membres de reconnaître la désinformation, de la dénoncer et d'y résister.

Que le CTC affirme le rôle du mouvement syndical comme source fiable d'information et comme rempart contre la manipulation et la propagande.

### **RÉSOLUTION GEN-021**

*(Présentée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, n° de confirmation 3134)*

Financement du transport collectif

Le problème :

Le sous-financement chronique du transport collectif compromet la qualité des services, détériore les conditions de travail des salarié·es du secteur et freine les efforts de lutte contre les changements climatiques. Pourtant, le transport collectif constitue un service public essentiel : il réduit les émissions de gaz à effet de serre, améliore la qualité de vie, diminue la congestion routière et contribue à la santé publique.

L'action demandée :

Que le CTC intensifie ses actions politiques auprès des gouvernements et des municipalités afin de défendre le transport collectif comme service public essentiel.

Que le CTC dénonce le sous-financement du secteur et fasse la promotion d'investissements structurants pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité du transport collectif au bénéfice des travailleuses et travailleurs et de la population.

### **RÉSOLUTION GEN-022**

*(Présentée par la section locale HEU du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3137)*

## Changements climatiques et santé et sécurité

### Le problème ou l'enjeu :

Les changements climatiques ont un impact croissant sur la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs. La hausse des températures et les phénomènes météorologiques extrêmes créent de nouveaux dangers et risques. De nombreuses normes en matière de santé et de sécurité au travail n'ont pas été conçues pour faire face aux dangers liés au climat. Les peuples autochtones sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques et possèdent une connaissance approfondie de la terre, de l'eau et de la gestion de l'environnement. Les employeurs et les gouvernements ont la responsabilité de protéger la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs en planifiant et en réagissant aux risques liés au climat, en consultation avec les travailleuses et travailleurs et dans le respect des peuples autochtones.

### L'action demandée :

Que le CTC fasse pression sur les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de renforcer les réglementations en matière de santé et de sécurité au travail, en exigeant des employeurs qu'ils mettent en œuvre des programmes et des procédures complets pour faire face aux conditions météorologiques extrêmes et aux risques liés au climat, en consultation avec les travailleuses et travailleurs par l'intermédiaire des comités mixtes de santé et de sécurité et en consultation avec les peuples autochtones.

## **RÉSOLUTION GEN-023**

*(Présentée par la section locale HEU du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3138)*

### Le problème ou l'enjeu :

La pénurie de personnel de santé à travers le Canada menace la sécurité des patients et le bien-être des travailleuses et travailleurs. Le recours à des agences privées et à but lucratif pour le recrutement de personnel infirmier et d'autres professionnels de santé fait grimper les coûts des soins de santé, crée des disparités salariales et déstabilise le régime de santé public. Les agences de recrutement à but lucratif nuisent aux emplois syndiqués et affaiblissent la négociation collective. Les difficultés de recrutement et de rétention persistent dans les communautés rurales, isolées et urbaines mal desservies. Les solutions à long terme nécessitent des investissements dans la formation, le recrutement et la rétention dans le secteur de la santé publique.



L'action demandée :

Que le CTC fasse pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'augmenter le nombre de places dans les programmes d'études postsecondaires en soins de santé afin de constituer une main-d'œuvre durable dans le secteur public;

Qu'il plaide en faveur d'initiatives de recrutement ciblées et de stratégies de rétention solides, comprenant l'amélioration des salaires, des avantages sociaux, des conditions de travail et de la gestion de la charge de travail;

Qu'il demande aux gouvernements provinciaux de remédier à la pénurie de personnel en investissant dans le régime de santé public et en mettant fin à la dépendance à l'égard des agences de soins infirmiers privées à but lucratif.

## **RÉSOLUTION GEN-024**

*(Présentée par la section locale HEU du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3140)*

Le problème ou l'enjeu :

Les Autochtones au Canada continuent d'être victimes d'un racisme systémique et permanent. Le racisme anti-autochtone a contribué à un traitement dangereux, discriminatoire et préjudiciable des travailleuses et travailleurs et des membres des communautés autochtones.

Le déni des pensionnats est une forme de racisme anti-autochtone qui perpétue la violence coloniale, sape la vérité et la réconciliation et crée des environnements dangereux et hostiles. Le mouvement syndical a la responsabilité de lutter contre le colonialisme, de soutenir les droits des Autochtones et de travailler activement à l'élimination du racisme anti-autochtone en milieu de travail et dans les systèmes publics.

L'action demandée :

Le CTC doit demander au gouvernement fédéral de lutter contre le déni des pensionnats, notamment par le biais de l'éducation publique, de directives politiques claires pour les lieux de travail sous réglementation fédérale et du soutien aux efforts de vérité et de réconciliation menés par les Autochtones;

Le CTC doit affirmer publiquement son engagement en faveur de la réconciliation et de la lutte contre le racisme à l'égard des Autochtones;

Le CTC doit plaider en faveur d'une formation obligatoire sur la lutte contre le racisme et la sécurité culturelle, dirigée par des Autochtones, dans les lieux de travail sous réglementation fédérale;

Le CTC doit travailler en partenariat avec les organisations et les dirigeants autochtones pour faire progresser les politiques qui défendent les droits des Autochtones.

## **RÉSOLUTION GEN-025**

*(Présentée par la section locale HEU du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3141)*

Le problème ou l'enjeu :

Le harcèlement en ligne, la haine et les abus fondés sur le genre sont en augmentation sur les plateformes numériques et visent de manière disproportionnée les femmes, les personnes 2SLGBTQIA+, les communautés racialisées et les travailleuses et travailleurs en contact avec le public. Les technologies émergentes, notamment les outils d'intelligence artificielle, sont exploitées pour amplifier le harcèlement, la désinformation et les contenus sexuels non consensuels, y compris ceux mettant en scène des enfants. Ces préjudices nuisent à la santé mentale, à la sécurité et à la participation à la vie publique des personnes, ainsi qu'à leur capacité à s'engager dans un débat démocratique sans crainte. Les lois existantes n'ont pas suivi le rythme de l'ampleur et de la gravité des abus en ligne. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de veiller à ce que les espaces en ligne soient régis par des lois strictes et applicables qui respectent les droits de la personne et l'égalité des genres.

L'action demandée :

Que le CTC plaide auprès du gouvernement fédéral pour qu'il élabore, renforce et applique des lois visant à lutter contre le harcèlement en ligne, la violence fondée sur le genre et les abus facilités par la technologie;

Qu'il soutienne les mesures obligeant les plateformes numériques à prévenir, à réagir et à remédier aux préjudices en ligne.

## **RÉSOLUTION GEN-026**

*(Présentée par la section locale HEU du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3143)*

Le problème ou l'enjeu :

La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a documenté les préjudices persistants causés par le colonialisme, les pensionnats et la violence systémique à l'égard des peuples autochtones. La CVR a publié 94 appels à l'action concernant le bien-être des enfants, l'éducation, la santé, la justice, la langue, la culture et la réconciliation, dont plusieurs n'ont toujours pas été mis en œuvre. Les travailleuses et travailleurs et les communautés autochtones continuent d'être confrontés à une violence disproportionnée, à une surveillance policière excessive et à des obstacles dans l'accès aux services publics et à la justice. La réconciliation nécessite des actions concrètes et une reddition des comptes, plutôt que des gestes symboliques.

L'action demandée :

Que le CTC demande au gouvernement fédéral d'adopter un plan clair et assorti d'échéances pour mettre pleinement en œuvre les appels à l'action restants de la CVR;

Qu'il plaide en faveur d'un financement durable et d'une réforme législative dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'éducation, des soins de santé, de la justice et des langues et cultures autochtones;

Qu'il soutienne les organisations et les communautés autochtones qui font progresser la réconciliation fondée sur l'autodétermination;

Qu'il tienne les gouvernements publiquement responsables de leur incapacité à mettre en œuvre les recommandations de la CVR.

## **RÉSOLUTION GEN-027**

*(Présentée par la section locale HEU du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3144)*

Le problème ou l'enjeu :

Les femmes et les personnes de genre divers sont victimes de harcèlement, de persécution et de menaces de violence, y compris en ligne. Le harcèlement et la persécution s'intensifient souvent et constituent des indicateurs clés de risque

de violence et de féminicide. Trop souvent, les signalements sont minimisés ou rejetés en l'absence de menaces explicites ou de dommages physiques, laissant les personnes en danger et faisant peser la responsabilité de la sécurité sur les personnes survivantes. Cela engendre de la peur, du silence et un désengagement. Le mouvement syndical considère la violence fondée sur le genre comme un problème de santé et de sécurité et plaide en faveur d'une prévention et d'une intervention précoces, centrées sur les personnes survivantes.

L'action demandée :

Que le CTC plaide en faveur d'un renforcement des lois fédérales, provinciales et territoriales et des mécanismes d'application de la loi visant à lutter contre le féminicide, le harcèlement criminel et d'autres types de harcèlement, y compris les comportements répétitifs et les menaces implicites;

Qu'il réclame des interventions policières et judiciaires tenant compte des traumatismes, notamment une formation obligatoire, une évaluation des risques, une intervention précoce et l'accès à un logement sûr;

Qu'il développe des ressources syndicales, notamment de la documentation, des plans de sécurité et des mesures de soutien destinées aux personnes survivantes.

## **RÉSOLUTION GEN-028**

*(Présentée par le Conseil du travail de la Vallée Fraser, n° de confirmation 3145; et le Conseil du travail de Vancouver et du district, n° de confirmation 3205)*

Encourager les conseils du travail à collaborer avec les associations de circonscription du Nouveau Parti démocratique (NPD)

L'enjeu :

Les conseils du travail jouent un rôle essentiel dans le renforcement du pouvoir politique des travailleuses et travailleurs. Les associations de circonscription du NPD sont les principales structures de base qui permettent de sélectionner les candidates et candidats, d'élaborer les politiques et d'organiser les campagnes électorales. C'est au niveau des associations de circonscription que l'influence politique est la plus efficace entre les élections.

Le NPD, fondé par les syndicats, reste le parti le plus fidèle aux intérêts des travailleuses et travailleurs. Dans un paysage politique dominé par l'influence

des entreprises et les attaques incessantes contre les droits des travailleuses et travailleurs, la neutralité syndicale affaiblit notre pouvoir collectif.  
L'engagement actif des syndicats auprès des associations de circonscription du NPD est essentiel pour faire avancer un programme politique clair et sans concession en faveur des travailleuses et travailleurs.

L'action demandée :

Que le CTC affirme que l'engagement auprès des associations de circonscription du NPD est une responsabilité stratégique nécessaire des conseils du travail, soutenue par le CTC qui, par le biais de questions régulières liées au travail, encourage activement les conseils du travail à établir et à maintenir des relations continues et intentionnelles avec les associations de circonscription locales du NPD afin de bâtir un pouvoir politique durable pour les travailleuses et travailleurs.

## **RÉSOLUTION GEN-029**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3151)*

Le CTC doit plaider pour que les soins aux personnes âgées dans toutes les provinces soient inclus dans la Loi canadienne sur la santé;

Le CTC doit se mobiliser avec les syndicats pour répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs âgés et élaborer des stratégies visant à améliorer leurs conditions de travail;

Parce que les personnes âgées ne reçoivent pas les soins appropriés et les soins dont elles ont besoin;

Parce que nous devons prendre soin des personnes âgées qui ont travaillé dur pour bâtir ce pays;

Parce que les personnes âgées doivent travailler au-delà de 65 ans;

Parce que les personnes âgées méritent mieux.

## **RÉSOLUTION GEN-030**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3152)*

Le CTC doit lancer une campagne visant à dénoncer les violations des droits des travailleuses et travailleurs commises par les usines de vêtements et les grandes marques au Myanmar;

Parce que les travailleuses et travailleurs de l'industrie textile au Myanmar sont victimes d'abus généralisés et systématiques de la part des marques internationales;

Parce que les marques de mode mondiales n'ont pas réussi à protéger les travailleuses et travailleurs en raison de la protection militaire dont bénéficie le gouvernement du Parti Janata;

Parce que la protection des droits des travailleuses et travailleurs et des droits de la personne est fondamentale pour nous;

Parce que cela fait partie de notre responsabilité en matière de solidarité internationale, car certaines des entreprises qui violent les droits des travailleuses et travailleurs, telles que H&M Group et Inditex, ont des succursales au Canada.

### **RÉSOLUTION GEN-031**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3153)*

Le CTC doit faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il condamne les actions des régimes brutaux d'Iran et de Turquie et envoie une lettre aux autorités iraniennes et turques condamnant les actions du gouvernement turc et de l'État iranien;

Parce que les Kurdes d'Iran, de Turquie et du nord de la Syrie sont constamment victimes d'attaques de la part de régimes dictatoriaux;

Parce que soutenir le peuple kurde à un moment où cette partie du monde est confrontée à de nombreuses autres crises devrait faire partie de la solidarité internationale.

### **RÉSOLUTION GEN-032**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3154)*

Le CTC doit souligner l'aggravation de la crise humanitaire au Soudan et intensifier les appels à un cessez-le-feu afin que l'aide humanitaire puisse être distribuée, et doit faire pression sur les gouvernements pour qu'ils fournissent une aide aux civils menacés de famine;

Parce qu'en avril 2024, le Programme alimentaire mondial a déclaré que la guerre au Soudan avait déclenché la « plus grande crise alimentaire au monde »;

Parce que 18 millions de personnes sont confrontées à une famine aiguë au Soudan, dont près de 5 millions se trouvent dans une situation d'urgence alimentaire;

Parce que 8,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays depuis avril 2024 et près de 2 millions ont fui vers les pays voisins.

### **RÉSOLUTION GEN-033**

*(Présentée par Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3155)*

Le CTC doit :

- faire pression sur le gouvernement pour qu'il finance de manière adéquate un service de transport en commun fiable, 7 jours sur 7, 6 fois par jour, le long de la route 16, connue sous le nom de « route des larmes », et veiller à ce que l'offre de transport réponde aux besoins de toutes les communautés situées autour de la route 16, indépendamment de leur situation financière et de leurs caractéristiques personnelles protégées par la législation sur les droits de la personne;
- faire pression sur tous les paliers de gouvernement pour qu'ils augmentent le financement destiné à améliorer l'accès aux services numériques (y compris la téléphonie cellulaire) le long de la route 16, faire pression sur les entreprises de télécommunications pour qu'elles apportent des solutions viables au manque de services et mettre en œuvre des changements qui garantissent l'accès à des services numériques cohérents et fiables le long de la route 16;

Parce qu'il y a toujours un manque d'urgence entourant l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et les mesures correctives à apporter le long de la route des larmes;

Parce que le CTC s'est engagé à respecter le 41<sup>e</sup> appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

### **RÉSOLUTION GEN-034**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3157)*

Le CTC doit :

- faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre la Stratégie nationale sur le logement en consultation avec les communautés, qui comprend une variété d'options de logement afin de répondre aux besoins diversifiés et équitables de nos communautés;
- lancer une campagne en coopération avec les fédérations du travail et les communautés autochtones, qui comprendra la rédaction de lettres et la mobilisation des travailleuses et travailleurs de la base afin de restructurer le logement social selon un modèle transparent et imputable face à la population;
- veiller à ce que tous les logements sociaux soient bien entretenus, adaptés aux revenus et répondent aux divers besoins et capacités des occupants;
- continuer à plaider en faveur de solutions politiques pratiques et efficaces pour réduire le coût du logement pour les locataires et les détenteurs d'hypothèques;

Parce que les « logements abordables » existants sont inadéquats et ne répondent pas aux besoins physiques, mentaux et socioéconomiques des personnes, et sont trop souvent en mauvais état et dangereux.

### **RÉSOLUTION GEN-035**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3160)*

Le CTC doit :

- plaider auprès du gouvernement fédéral en faveur de la création d'une « alerte robe rouge », sur le modèle de l'alerte Amber, afin d'alerter le public et de mobiliser les services d'urgence en cas de disparition, d'enlèvement ou de risque similaire pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones;



- lancer une campagne en coopération avec les fédérations du travail et les communautés autochtones, qui comprendra l'envoi de lettres et la mobilisation des travailleuses et travailleurs de la base pour mettre en place l'« alerte robe rouge »;

Parce que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones sont surreprésentées parmi les personnes disparues et enlevées;

Parce que le CTC s'est engagé à répondre à l'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, et le 41e appel à l'action comprend l'enquête et les mesures correctives relatives à la victimisation disproportionnée des femmes et des filles autochtones qui se produit le long de la route des larmes.

### **RÉSOLUTION GEN-036**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3163)*

L'enjeu :

Trouver un logement décent et abordable reste un défi pour trop de Canadiennes et Canadiens. Le logement a été traité comme une marchandise plutôt que comme une nécessité.

L'action demandée :

Le CTC doit :

Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il modifie sa stratégie sur le logement afin de répondre aux besoins des Canadiennes et Canadiens à faible et moyen revenu en :

- augmentant l'offre de logements abordables, y compris des logements très abordables hors marché et des logements répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées et des jeunes;
- mettant l'accent sur la construction de logements hors marché, y compris des logements avec services de soutien, des logements sociaux et des logements coopératifs;
- veillant à ce que les logements construits avec des fonds publics soient conformes aux principes de conception universelle;

- augmentant les paiements de transfert pour financer les services publics qui préviennent l'itinérance, notamment en augmentant les taux d'aide sociale;
- supprimant les incitations fiscales qui encouragent la spéculation immobilière et le profit excessif;
- encourageant les gouvernements provinciaux et territoriaux à adopter des politiques de contrôle des loyers et des logements vacants.

### **RÉSOLUTION GEN-037**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3165)*

Le CTC doit exhorter le gouvernement fédéral à adopter d'urgence une législation qui mette en place des mécanismes juridiques et financiers pour la protection de la biodiversité, de la santé des écosystèmes et des espèces en péril au Canada.

Parce que, en novembre 2022, le Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril a publié le rapport *Espèces sauvages 2020 : la situation générale des espèces au Canada*, qui fait état d'un risque accru d'extinction pour 700 espèces en Colombie-Britannique au cours des cinq dernières années;

Parce qu'en décembre 2022, le Canada s'est joint à 195 pays pour signer le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, qui vise à enrayer et à inverser la perte de biodiversité mondiale d'ici 2030.

### **RÉSOLUTION GEN-038**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3166)*

L'enjeu :

Les travailleuses et travailleurs au Canada et dans le monde entier, mais surtout aux États-Unis, sont exposés à une idéologie extrême et fasciste et à la désinformation qui désignent comme boucs émissaires les populations vulnérables telles que les migrants, les réfugiés, les personnes trans et celles qui souffrent de dépendances et de troubles mentaux.

L'action demandée :

Le CTC doit :

Consulter ses affiliés et les parties prenantes des communautés touchées afin de déterminer les meilleurs moyens de lutter contre les idées fascistes de droite afin qu'elles ne finissent pas par diviser les travailleuses et travailleurs;

Collaborer avec les partenaires intéressés, tant au sein du mouvement syndical que des mouvements sociaux, afin de soutenir et de renforcer la solidarité contre le fascisme et l'austérité, qui sont les deux faces d'une même médaille;

Soutenir ses affiliés dans la défense des services publics et la protection des droits des travailleuses et travailleurs, des droits de la personne et de la durabilité environnementale.

### **RÉSOLUTION GEN-039**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3167)*

Le CTC doit soutenir les travailleuses et travailleurs, les syndicats, les organisations de défense des droits de la personne et le peuple iranien dans leur lutte pour le mouvement « Femme, Vie, Liberté »;

Le CTC doit faire pression sur les organisations internationales et le gouvernement fédéral pour expulser l'Iran de l'Organisation internationale du travail (OIT); et doit soutenir le peuple iranien dans sa lutte pour la liberté et la prospérité contre le régime islamique d'Iran;

Parce que cela fait 45 ans que le régime islamique commet des violations systématiques des droits de la personne;

Parce que des milliers de personnes ont été exécutées, torturées et emprisonnées par le régime islamique;

Parce qu'en septembre 2022, le régime islamique a tué Mahsa Amini simplement parce qu'elle ne respectait pas le code vestimentaire;

Parce que nos confrères et consœurs, nos amies et amis en Iran ne sont pas seuls dans leur combat pour les droits de la personne fondamentaux.

## RÉSOLUTION GEN-040

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3171)*

L'enjeu :

Les politiques et les coupes budgétaires du gouvernement Carney ont un impact disproportionné sur les travailleuses et travailleurs de la fonction publique et les membres du public appartenant à des groupes recherchant l'équité. Selon la propre analyse du gouvernement du budget 2025, celui-ci exacerbe les disparités entre les groupes recherchant l'équité et le reste de la population.

L'action demandée :

Le CTC doit faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il :

- mette en œuvre les recommandations du rapport du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;
- fournisse des mises à jour régulières sur le Plan d'action 2SLGBTQI+, le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et la stratégie de lutte contre le racisme 2024-2028;
- mette en œuvre les recommandations du Livre blanc sur le statut des personnes trans et de diverses identités de genre.

Le CTC doit aussi :

- continuer à collaborer avec des organisations dirigées par des personnes ayant une incapacité afin de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il améliore la Prestation canadienne pour les personnes handicapées;
- étudier les pratiques internes des syndicats afin d'identifier les obstacles communs à l'équité dans les syndicats.

## RÉSOLUTION GEN-041

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3172)*

Le CTC doit travailler avec ses syndicats affiliés à l'élaboration de programmes pilotes de stages visant à présenter aux travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur les possibilités de développement de carrière offertes par les syndicats;

Parce que les travailleuses et travailleurs tirent avantage d'une représentation au niveau des services au sein de leurs syndicats;

Parce que les groupes marginalisés méritent des chances égales et équitables de progresser au sein du mouvement syndical.

## **RÉSOLUTION GEN-042**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3173)*

L'enjeu :

Le racisme dont sont victimes les peuples autochtones trouve ses racines dans le génocide culturel, de nombreuses politiques et lois coloniales étant encore en vigueur aujourd'hui. Un changement rapide et durable doit être une priorité afin de garantir que la justice pour les peuples autochtones ne soit pas sans cesse reportée.

L'action demandée :

Le CTC doit faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il :

- fournisse un financement permanent pour le principe de Jordan et l'initiative « Les enfants inuits d'abord »;
- crée un programme de financement permanent pour les enfants métis;
- mette en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- crée un système d'« alerte robe rouge »;
- augmente le financement des services numériques le long de la route 16 et en garantisse l'accès universel.

Le CTC doit aussi :

- continuer à travailler avec les organisations autochtones pour soutenir leurs initiatives;
- soutenir les possibilités de formation et d'éducation dirigées par les Autochtones pour le développement de carrière des travailleuses et travailleurs autochtones;
- soutenir la formation de lutte contre le racisme pour les alliés.

## **RÉSOLUTION GEN-043**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3174)*

Le CTC doit :

- reconnaître les abus sexuels par l'image comme une forme de violence sexuelle et de harcèlement et de violence au travail dans toutes les juridictions et tous les secteurs, et élaborer des modèles de clauses contractuelles et de politiques en milieu de travail;

Faire pression pour que le gouvernement fédéral adopte des réformes visant à :

- interdire explicitement la création, la distribution et les menaces de distribution de hypertrucages sexuels non consensuels;
- émettre des ordonnances de retrait/désindexation rapides, à l'initiative des victimes, assorties de sanctions importantes;
- financer des aides juridiques tenant compte des traumatismes et des protections en matière de congés payés pour les travailleuses et travailleurs concernés;

Parce que les images intimes non consensuelles, y compris les hypertrucages sexuels générés par l'intelligence artificielle, les applications de déshabillage et les menaces de diffusion de tels contenus, constituent une forme de violence fondée sur le genre en pleine expansion qui cible les femmes et les travailleuses et travailleurs de diverses identités de genre, cause de graves dommages psychologiques et peut être utilisée comme arme pour harceler, faire du chantage et faire perdre son emploi;

Parce que les politiques actuelles sur le lieu de travail traitent souvent ces abus comme des « drames en ligne », laissant les victimes sans obligations claires de la part de leur employeur, sans voie de recours rapide et sans congé payé pour assurer leur sécurité et obtenir une aide juridique.

## **RÉSOLUTION GEN-044**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3175)*

L'enjeu :

La santé des femmes est sous-financée, sous-étudiée et fait l'objet d'une stigmatisation importante qui peut avoir des conséquences graves, voire mortelles.

L'action demandée :

Le CTC doit :

- Sensibiliser et faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il s'attaque aux inégalités dans les programmes et la recherche en matière de santé des femmes et des filles;
- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il :
  - augmente le financement consacré à la santé des femmes, y compris les soins d'affirmation de genre des femmes trans;
  - augmente le financement et l'accès aux services d'avortement, en garantissant des soins de santé reproductive rapides et équitables pour toutes les personnes;
  - finance et garantit l'accès gratuit aux produits menstruels pour toutes les personnes menstruées, en éliminant la précarité menstruelle et les inégalités de santé qui y sont liées;
  - Plaider en faveur de politiques qui reconnaissent les troubles de la santé reproductive, notamment le syndrome des ovaires polykystiques (SOPK) et l'endométriose, et interdisent les sanctions académiques ou professionnelles pour les absences médicalement nécessaires, en garantissant des aménagements et des protections équitables.

En outre, le CTC doit :

- Veiller à ce que son travail en matière de réduction de la pauvreté inclue une approche intersectionnelle de la précarité menstruelle et de la taxe rose.

## **RÉSOLUTION GEN-045**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3177)*

Le CTC doit exhorter le gouvernement fédéral de donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, y compris l'appel à l'action n° 11 : « Fournir un financement adéquat pour remédier à l'insuffisance des places disponibles pour les élèves des Premières Nations qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires »;

Parce qu'il existe toujours une insuffisance de places pour les élèves des Premières Nations qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires;

Parce que les peuples autochtones sont confrontés à davantage d'obstacles systémiques dans l'accès à l'éducation que leurs homologues non autochtones;

Parce que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation en matière d'éducation restent inachevés.

#### **RÉSOLUTION GEN-046**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3178)*

Le CTC doit consacrer des ressources à la campagne pour la mise en œuvre des 231 appels à la justice;

Le CTC doit soutenir et faire des dons aux campagnes autochtones qui œuvrent à la réalisation des 231 appels à la justice;

Le CTC doit faire pression pour la mise en œuvre des 231 appels à la justice;

Parce que des femmes autochtones sont assassinées et disparaissent en raison d'une injustice systémique;

Parce que les 231 appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées n'ont pas été pris en compte.

#### **RÉSOLUTION GEN-047**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3179)*

Le CTC doit militer pour que les agentes et agents de conservation soient reconnus à l'échelle nationale comme des travailleuses et travailleurs chargés de la sécurité publique et de l'application de la loi lorsque leurs fonctions comprennent des pouvoirs en vertu de la *Loi sur la police*, l'application armée de la loi, des interventions d'urgence et du travail à distance ou en solitaire;

Le CTC doit exhorter le gouvernement fédéral à établir des repères pancanadiens pour la couverture présumée des soins de santé mentale et de modifier les cadres fédéraux en matière de retraite et d'impôt afin de permettre



une admissibilité à la retraite anticipée sans réduction pour les professions désignées à haut risque dans le domaine de la sécurité publique;

Parce que les agentes et agents de conservation exercent des fonctions comparables à celles de la police et des services correctionnels;

Parce que l'exposition cumulative à la violence, aux traumatismes et aux risques environnementaux a des répercussions sur la santé à long terme;

Parce que la reconnaissance inégale entre les provinces crée des inégalités et des difficultés de rétention;

Parce que la politique fédérale ne devrait pas empêcher les provinces d'offrir une retraite anticipée pour les emplois à haut risque.

### **RÉSOLUTION GEN-048**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3180)*

Le CTC doit plaider pour la reconnaissance nationale du personnel chargé de l'application des normes de sécurité des véhicules commerciaux (Commercial Vehicle Safety and Enforcement, CVSE) en tant que travailleuses et travailleurs de la sécurité publique exerçant des fonctions à haut risque sur les routes et dans le domaine de l'application de la loi;

Le CTC doit faire du lobbying pour l'adoption de normes pancanadiennes concernant la sécurité routière, la dotation en personnel, l'équipement de protection, la formation axée sur les compétences, la couverture présumée des soins de santé mentale et l'admissibilité à la retraite anticipée pour les travailleuses et travailleurs exposés à des dangers chroniques liés à la circulation, à des incidents traumatisants et à la fatigue liée au travail par quarts;

Parce que les contrôles routiers exposent les travailleuses et travailleurs à des risques de blessures graves et de décès;

Parce que le personnel chargé de la sécurité et du contrôle des véhicules commerciaux (CVSE) est régulièrement confronté à des collisions traumatisantes et à des situations dangereuses sur les routes;

Parce que l'incohérence des normes entre les juridictions nuit à la sécurité et au recrutement;

Parce que le leadership fédéral est nécessaire pour établir des normes nationales en matière de contrôle routier.

## **RÉSOLUTION GEN-049**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3181)*

Le CTC doit plaider en faveur d'une stratégie nationale relative à la main-d'œuvre chargée de lutter contre les incendies de forêt qui reconnaisse les pompiers forestiers comme des travailleuses et travailleurs de la sécurité publique à haut risque et établisse des normes minimales pancanadiennes en matière de santé et de sécurité au travail, de couverture présomptive du cancer et de la santé mentale, de formation axée sur les compétences et de reconnaissance interprovinciale des titres de compétences;

Le CTC doit faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il reconnaisse officiellement l'exposition à la fumée des feux de forêt comme un risque professionnel chronique et qu'il modifie la Classification nationale des professions (CNP) afin de refléter avec précision la nature dangereuse, spécialisée et d'intervention d'urgence du travail de lutte contre les feux de forêt;

Le CTC doit continuer de plaider pour que les fonds fédéraux destinés à la lutte contre les incendies de forêt et aux catastrophes soutiennent des emplois stables et syndiqués dans le secteur public;

Parce que les pompiers forestiers sont exposés de manière répétée à des fumées toxiques, à une chaleur extrême et à des incidents traumatisants;

Parce que l'inexactitude de la Classification nationale des professions (CNP) nuit à la reconnaissance, au recrutement et à l'élaboration de politiques;

Parce que l'incohérence des normes provinciales nuit à la sécurité et à la rétention des travailleuses et travailleurs;

Parce que les changements climatiques ont fait de la lutte contre les incendies de forêt une infrastructure publique permanente.

## **RÉSOLUTION GEN-050**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3186)*

L'enjeu :

Lorsqu'on met en œuvre des pratiques d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA) dans les syndicats, il est essentiel de comprendre le profil des membres, qui est exclu et où persistent les inégalités. Des données désagrégées sont essentielles pour comprendre comment les multiples formes de discrimination et d'exclusion façonnent nos lieux de travail, nos syndicats et notre société. Cependant, les processus de collecte de données démographiques sont vastes et ont diverses implications juridiques, sociales, éthiques et en matière de protection de la vie privée.

L'action demandée :

Le CTC doit :

- Mener des recherches sur les meilleures pratiques en matière de collecte de données démographiques;
- Évaluer ces pratiques en accordant une attention particulière à l'exploitation des données historiques et aux besoins des groupes recherchant l'équité, en particulier les personnes noires, autochtones et de couleur, les personnes 2SLGBTQIA+, les personnes ayant une incapacité et les migrants;
- Travailler avec des partenaires autochtones afin d'explorer les pratiques les plus éthiques permettant aux organisations non autochtones de valider l'identité autochtone autodéclarée;
- Étudier les considérations juridiques requises lors de la collecte de données démographiques au Canada.

## **RÉSOLUTION GEN-051**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3187)*

L'enjeu :

Les peuples autochtones sont largement sous-représentés dans les domaines du diagnostic médical et des laboratoires. Par conséquent, lorsque des patients autochtones ont besoin de services de laboratoire et de diagnostic, il y a

souvent un manque de soins adaptés à leur culture et spécifiques à leurs besoins. Cette lacune peut créer des obstacles à l'accès, à la confiance et à la qualité des soins au sein du système de santé.

Le Congrès du travail du Canada (CTC) doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il :

- Fournisse un financement permanent et dédié aux provinces et aux territoires afin d'aider les Autochtones à poursuivre des études et une formation dans les professions liées au diagnostic médical et aux laboratoires;
- Fournisse un financement direct aux programmes d'éducation et de formation dirigés par des Autochtones et axés sur les services de diagnostic et de laboratoire;
- Soutienne les initiatives à long terme en matière de formation, d'éducation, de mentorat et de développement de carrière pour les Autochtones dans les domaines des laboratoires et du diagnostic médical.

## **RÉSOLUTION GEN-052**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3189)*

Attendu que les événements récents aux États-Unis ont incité les organisations contre l'avortement à prendre des mesures visant à limiter, restreindre et/ou interdire purement et simplement l'accès aux services d'avortement, même au Canada;

Attendu que l'accès à l'avortement est un élément important des soins de santé reproductive;

Attendu que l'accès à l'avortement varie considérablement d'une région à l'autre du Canada et dépend fortement de la province et de la proximité d'un centre urbain;

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada (CTC) fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il remédie au manque de disponibilité et comble le manque de financement pour l'administration des services d'avortement;

Il est de plus résolu que le CTC fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il développe un portail d'information sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.

### **RÉSOLUTION GEN-053**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3190)*

Attendu que le Canada utilise le système majoritaire uninominal à un tour pour élire ses députés;

Attendu qu'un gouvernement majoritaire peut être formé avec moins de 40 % des suffrages exprimés et un gouvernement minoritaire peut être formé avec moins de 33 % des suffrages exprimés;

Attendu que les systèmes électoraux utilisant la représentation proportionnelle se traduisent par une participation électorale accrue et un choix plus large et plus représentatif pour les électeurs;

Il est résolu que le CTC continue de faire du lobbying en faveur d'une réforme électorale visant à instaurer un système de représentation proportionnelle lors des élections fédérales canadiennes.

### **RÉSOLUTION GEN-054**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3191)*

L'enjeu :

La réalité est que des vies dépendent d'un changement rapide dans la réponse apportée par tous les paliers gouvernementaux à la crise des surdoses.

Le Canada se classe au deuxième rang mondial pour le nombre de décès par surdose par habitant, derrière les États-Unis. En mars 2025, le gouvernement fédéral a publié des données nationales indiquant qu'en moyenne, 18 personnes meurent chaque jour d'une surdose.

L'action demandée :

Le CTC doit :

- Faire du lobbying auprès de tous les paliers gouvernementaux afin de garantir un accès public bien financé à des services de lutte contre la toxicomanie et de santé mentale immédiatement disponibles et intégrant une perspective tenant compte des traumatismes;
- Faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il élabore un plan d'action national visant à faciliter une approche coordonnée de la crise des surdoses;
- Faire du lobbying auprès de tous les paliers gouvernementaux afin qu'ils financent des sites de consommation sécurisés médicalement assistés et financés par des fonds publics dans le cadre du système de santé public, en reconnaissant que la réduction des risques est une voie vers le rétablissement.

## **RÉSOLUTION GEN-055**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3192)*

Attendu que bon nombre des valeurs du mouvement syndical sont axées sur la décolonisation, la justice sociale, l'équité, la diversité et l'inclusion, ainsi que sur la solidarité avec les personnes qui ont été marginalisées par des systèmes inéquitables;

Attendu que les caisses de retraite syndicales investissent parfois dans des organisations qui permettent des violations directes des droits de la personne en République démocratique du Congo, en Palestine, au Soudan et ailleurs dans le monde, ce qui contredit directement les valeurs de notre mouvement;

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada appelle au boycott et au désinvestissement des organisations qui permettent des violations directes des droits de la personne en République démocratique du Congo, en Palestine, au Soudan et ailleurs dans le monde, et fasse du lobbying auprès du gouvernement pour qu'il sanctionne ces organisations et leurs instances dirigeantes.

## **RÉSOLUTION GEN-056**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3197)*

L'enjeu :

Les soins de santé publics sont menacés par la privatisation, les cliniques à but lucratif et la sous-traitance. Cela porte atteinte à la *Loi canadienne sur la santé* et crée des inégalités d'accès en fonction de la capacité de payer.

Les services essentiels tels que l'assurance-médicaments, les soins dentaires, les soins de santé mentale et les soins à domicile et communautaires ne sont toujours pas couverts par la *Loi canadienne sur la santé*, ce qui entraîne des lacunes dans la couverture et un système de soins à deux vitesses.

L'action demandée :

Le CTC doit :

Réclamer au gouvernement fédéral qu'il :

- Applique la *Loi canadienne sur la santé* et sanctionner les violations;
- Garantisse que les transferts fédéraux soient affectés aux soins publics;
- Augmente les transferts fédéraux à 35 % des coûts des soins de santé, avec pour objectif une augmentation à 50 %;
- S'opposer aux soins de santé à but lucratif, y compris aux lois ou programmes qui violent la *Loi canadienne sur la santé*;
- Réclamer que les soins pharmaceutiques, les soins dentaires, les soins de santé mentale, les soins de longue durée et tous les soins financés par l'État soient placés sous la responsabilité de la *Loi canadienne sur la santé*;
- Soutenir l'adoption de normes nationales afin de garantir un accès équitable à des soins publics de haute qualité dans tout le Canada.
- Collaborer avec des alliés pour s'opposer à la privatisation et mettre en avant les avantages des soins publics.

## **RÉSOLUTION GEN-057**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3198)*

L'enjeu :

La pénurie de personnel dans le secteur de la santé est une véritable crise. Les travailleuses et travailleurs sont épuisés, quittent le secteur et le recrutement est insuffisant. Les modèles de dotation en personnel des agences privées épuisent les systèmes publics, augmentent les coûts et aggravent la pénurie.

La rétention du personnel, des salaires équitables, des charges de travail raisonnables, un soutien en matière de santé mentale et une aide à l'embauche sont essentiels pour stabiliser la main-d'œuvre.

Le Canada manque de données nationales cohérentes sur la main-d'œuvre pour identifier les besoins en personnel et les points sensibles. Des normes de recrutement éthiques doivent être appliquées lors de la recherche de travailleuses et travailleurs étrangers.

L'action demandée :

Le CTC doit :

Réclamer une stratégie pancanadienne coordonnée en matière de ressources humaines dans le domaine de la santé, assortie d'un financement à long terme et d'un leadership fédéral;

Exiger des stratégies de rétention du personnel, notamment des salaires équitables, des charges de travail raisonnables et des mesures de soutien en matière de santé mentale;

Réclamer une collecte nationale de données sur la main-d'œuvre couvrant toutes les professions de la santé.

Soutenir le développement des parcours d'éducation publique, l'allègement des frais de scolarité, les stages rémunérés, le mentorat, les programmes d'avancement et la reconnaissance des professionnels formés à l'étranger et recrutés dans le respect de l'éthique;

S'opposer aux modèles de recrutement néfastes des agences à but lucratif, qui aggravent la pénurie de personnel dans le secteur public de la santé et entraînent des hausses de coûts insoutenables.

## **RÉSOLUTION GEN-058**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3199)*

L'enjeu :

Les soins de santé doivent être financés et fournis par les pouvoirs publics, être universels et équitables, et être basés sur les besoins et non sur la capacité de



payer. Les inégalités systémiques empêchent l'accès aux soins en fonction de la race, de la situation géographique, du revenu, du handicap, du genre, de l'appartenance à une communauté autochtone, des structures coloniales et d'autres facteurs. Les services essentiels tels que les soins de longue durée, les soins communautaires, les soins pharmaceutiques, les soins dentaires et les soins de santé mentale restent en dehors du régime public, obligeant de nombreuses personnes à payer.

L'action demandée :

Le CTC doit :

Militer en faveur d'un régime de santé universel, équitable, public et sans but lucratif;

Réclamer l'intégration complète des soins communautaires, des soins pharmaceutiques, des soins dentaires, des soins de santé mentale et des soins de longue durée dans le régime public;

Réclamer la fin des soins de longue durée à but lucratif.

Plaider en faveur de ratios patients/personnel et résidents de soins de longue durée/personnel, fixés par la loi et applicables, conformes aux normes de soins fondées sur des données probantes;

Collaborer avec les groupes en quête d'équité pour éliminer les obstacles systémiques;

Réclamer un financement fédéral subordonné à des résultats en matière d'équité, notamment en veillant à ce que le transfert de fonds destinés à la santé soit une allocation fondée sur l'équité, et non une allocation par habitant.

## **RÉSOLUTION GEN-059**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3200)*

L'enjeu :

Le gouvernement fédéral triple les dépenses militaires pour atteindre 5 % du PIB, tout en imposant des coupes budgétaires dans d'autres domaines, alors que de nombreux services publics restent sous-financés et en crise. Par exemple, les fermetures d'hôpitaux, les pénuries de personnel, l'épuisement

professionnel et l'allongement des délais d'attente nécessitent des investissements urgents dans les soins de santé publics. Au lieu d'augmenter les dépenses militaires conformément aux priorités de Donald Trump, les gouvernements devraient donner la priorité aux programmes sociaux et de soins.

L'action demandée :

Le CTC doit :

Réclamer que les priorités budgétaires fédérales passent des dépenses militaires massives à l'investissement dans les services publics;

Plaider en faveur d'une réorientation des fonds vers les services de première ligne, tels que l'assurance-médicaments, les soins dentaires publics, les soins communautaires, les services paramédicaux, les services de garde d'enfants, les soins actifs, la réduction des méfaits et les soins de santé mentale, qui sont tous sous-financés et en crise.

Sensibiliser le public à la crise du sous-financement des services publics et à la manière dont une augmentation importante des dépenses militaires détourne les fonds destinés à la prestation de tous les services publics, y compris les soins de santé publics.

## **RÉSOLUTION GEN-060**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3201)*

Le CTC doit :

Faire du lobbying auprès du gouvernement canadien pour qu'il demande un cessez-le-feu immédiat en Israël-Palestine et la fin du blocus israélien de Gaza, afin de permettre le rétablissement de l'aide et des produits de première nécessité;

Soutenir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et ses revendications visant à mettre fin à l'occupation militaire et à la colonisation israéliennes;

Collaborer avec les syndicats et la société civile pour exiger du gouvernement canadien qu'il fasse pression sur Israël afin qu'il cesse de violer le droit

international et mette fin à la construction et à l'expansion des colonies dans les territoires palestiniens occupés;

Défendre le droit à la liberté d'expression et promouvoir les droits de la personne. Prendre fermement position contre les attaques visant la solidarité avec la Palestine et soutenir les membres de syndicats qui sont réduits au silence, sanctionnés ou mis à pied pour avoir appelé à la fin de l'apartheid israélien;

Agir en solidarité avec les syndicats et autres organisations qui recherchent une résolution juste et bipartite à ce conflit de longue date;

Travailler avec les affiliés pour soutenir l'éducation des membres et du public.

## **RÉSOLUTION GEN-061**

*(Présentée par le Conseil du travail de Halifax-Dartmouth et du district, n° de confirmation 3207; le Conseil du travail de la région de Durham, n° de confirmation 3380; le Conseil du travail de la région de Waterloo, n° de confirmation 3390; le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3245; la Fédération du travail de l'Ontario, n° de confirmation 3350; la section locale Acadie-Bathurst 012 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3404; la section locale Fredericton-Oromocto 054 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3405; la section locale Nova 096 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3394; la section locale Scarborough 602 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3278; le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, n° de confirmation 3410; le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3202; et le conseil du travail de Victoria, n° de confirmation 3414)*

Attendu que le CTC a approuvé certains éléments des appels lancés par le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) visant à sanctionner Israël pour son occupation de la Palestine et son système d'apartheid;

Attendu qu'Israël a poursuivi sa campagne de bombardements génocidaires, son invasion terrestre, son siège et sa famine de Gaza et son annexion de la Cisjordanie malgré le cessez-le-feu d'octobre 2025;

Attendu que la centrale syndicale israélienne Histadrout est partenaire de la colonisation de la Palestine depuis la fondation d'Israël et maintient des pratiques discriminatoires à l'égard des travailleuses et travailleurs palestiniens;

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada déclare que le commerce, les services et les relations avec Israël constituent des « marchandises chaudes » (hot cargo) et qu'il rompe ses liens avec l'Histadrout;

Il est de plus résolu que le CTC appuie la campagne Embargo sur les armes maintenant (Arms Embargo Now) et collabore avec les syndicats concernés afin de déclarer que les cargaisons d'armes à destination d'Israël constituent des « marchandises chaudes » que les travailleuses et travailleurs consciencieux ne doivent pas toucher.

## **RÉSOLUTION GEN-062**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3203)*

Le CTC doit :

- mener une campagne visant à informer le public de la valeur des bibliothèques et des bibliothécaires dans nos communautés, et à faire savoir que les bibliothèques offrent un accès essentiel et facile à l'information sur les services sociaux et aux possibilités de développement pour les enfants et les familles marginalisés;
- faire du lobbying auprès du gouvernement du Canada pour qu'il rétablisse et améliore le financement essentiel des bibliothèques publiques à tous les paliers de gouvernement, afin que le public puisse accéder de manière fiable aux services et aux informations dont il a besoin;

Parce que les bibliothèques publiques offrent des espaces où se réunir pour accéder gratuitement à des ordinateurs et à Internet, suivre des formations en informatique, participer à des programmes pour tous les âges et bénéficier d'un accès facilité à l'information et aux livres;

Parce que la transition en cours au sein du gouvernement fédéral oblige le public à accéder aux services en ligne et que le personnel des bibliothèques fournit des conseils techniques et des ressources aux citoyennes et citoyens;

Parce qu'il existe une crise de désinformation et qu'une stratégie financée par le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les bibliothèques publiques, est nécessaire pour sensibiliser le public.

## **RÉSOLUTION GEN-063**

*(Présentée par le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, n° de confirmation 3204)*

Le CTC doit plaider contre l'utilisation abusive de la clause dérogatoire visant les personnes 2SLGBTQIA+ et leurs soins de santé;

Le CTC doit mener une campagne pour lutter contre la désinformation et les fausses informations concernant les personnes 2SLGBTQIA+ et les soins d'affirmation du genre;

Le CTC doit s'opposer à l'utilisation de la clause dérogatoire pour protéger ou promouvoir une législation contre les personnes trans ou autrement discriminatoire au Canada et plaider en faveur de la protection totale des droits garantis par la Charte pour les personnes 2SLGBTQIA+;

Parce que lutter contre la discrimination et les préjugés est un principe et une valeur fondamentale du syndicalisme qui promeut les droits des travailleuses et travailleurs;

Parce que les personnes trans, non binaires et de diverses identités de genre sont confrontées à une discrimination, une violence et des obstacles disproportionnés en matière d'emploi, de soins de santé, d'éducation et de logement;

Parce que le recours à la clause dérogatoire pour passer outre les protections prévues par la Charte sape la responsabilité démocratique et favorise la discrimination à l'égard des communautés marginalisées;

Parce que la législation contre les personnes trans nuit directement aux travailleuses et travailleurs et à leurs familles en légitimant l'exclusion, le harcèlement et les lieux de travail dangereux.

## **RÉSOLUTION GEN-064**

*(Présentée par l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, n° de confirmation 3359; le Conseil du travail de Halifax-Dartmouth et du district, n° de confirmation 3208; et le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3232)*

Identifier et lutter contre la haine en milieu de travail

Attendu que la haine est en hausse et continue de faire reculer les protections durement acquises des droits de la personne et des travailleuses et travailleurs, et affaiblit le pouvoir des syndicats;

Attendu que la haine est liée à une atteinte plus large aux droits fondamentaux de la personne et des travailleuses et travailleurs, au droit de s'organiser et de négocier;

Attendu que le mouvement syndical a répondu à ces menaces en luttant activement contre la haine et en résistant au programme de l'extrême droite;

Attendu que le CTC s'est associé au Réseau canadien anti-haine pour créer la boîte à outils intitulée « Travailleuses et travailleurs unis : une boîte à outils de lutte contre la haine », qui s'inspire d'une série de consultations avec le comité consultatif des droits de la personne du CTC et d'autres comités;

Il est résolu que le CTC doit élaborer un plan d'action pour mettre en place une campagne de lutte contre la haine, comprenant un atelier axé sur la solidarité et des ressources de formation visant à renforcer la capacité des syndicats à identifier et à contrer les tactiques haineuses, la désinformation et la mésinformation en milieu de travail et dans la société.

## **RÉSOLUTION GEN-066**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3210)*

Améliorer la santé et la sécurité dans nos lieux de travail

Considérant que la partie II du *Code canadien du travail* (CCT) exige que les lieux de travail sous réglementation fédérale comptant 20 employé(e)s ou plus mettent sur pied un comité de santé et de sécurité au travail (SST), mais n'exige pas, contrairement à plusieurs compétences provinciales, que les représentant(e)s de travailleur(euse)s et d'employeurs soient certifié(e)s.

Il est donc résolu que le Congrès du travail du Canada (CTC) exhorte le gouvernement du Canada pour qu'il modifie la partie II du *Code canadien du travail* afin d'exiger une certification aux représentant(e)s de travailleur(euse)s et d'employeurs siégeant aux comités de santé et de sécurité au travail (SST);

Il est aussi résolu d'augmenter le nombre de représentant(e)s de travailleur(euse)s certifié(e)s des comités de santé et de sécurité au travail (SST) proportionnellement à la taille de la main-d'œuvre comme suit : un

minimum de deux (2) syndiqué(e)s certifié(e)s dans les établissements de 50 à 199 employé(e)s; trois (3) syndiqué(e)s certifié(e)s dans les établissements de 200 à 499 employé(e)s; et quatre (4) syndiqué(e)s certifié(e)s dans les établissements de 500 à 1 000 employé(e)s;

Il est enfin résolu que le gouvernement du Canada s'engage à renforcer la législation en matière de santé et de sécurité au travail en imposant une représentation de travailleur(euse)s certifié(e)s qui croît avec la taille de la main-d'œuvre afin de mieux protéger la santé et la sécurité des travailleur(euse)s.

### **RÉSOLUTION GEN-067**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3211)*

Mettre en œuvre dès maintenant un régime universel d'assurance-médicaments à payeur unique

Le problème ou l'enjeu :

De nombreux travailleurs et travailleuses et familles au Canada n'ont pas les moyens d'acheter les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin.

Les médicaments sur ordonnance sont essentiels pour traiter les maladies, gérer les affections chroniques et prévenir les problèmes de santé graves.

Le coût élevé des médicaments oblige de nombreuses personnes à sauter des doses, à retarder leur traitement ou à se passer de médicaments, ce qui met leur santé en danger.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada mette pleinement en œuvre un régime d'assurance-médicaments universel, financé par l'État et à payeur unique, qui offre une couverture au premier dollar pour les médicaments sur ordonnance essentiels à tous les Canadiens et Canadiennes, conformément aux recommandations du Comité d'experts en matière d'assurance médicaments nationale.

### **RÉSOLUTION GEN-068**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3212)*

Soutenir les soins de santé publics grâce au ratio personnel infirmier-patient

Le problème ou l'enjeu :

Les soins de santé publics au Canada sont soumis à de fortes pressions en raison d'un manque chronique de personnel et d'une mauvaise planification de la main-d'œuvre.

Les infirmières et infirmiers sont épuisés et quittent leur emploi dans le secteur des soins de santé parce qu'on leur demande de s'occuper d'un trop grand nombre de patients avec un personnel insuffisant.

La pénurie de personnel entraîne de longs délais d'attente et une baisse de la qualité des soins prodigués aux patients.

Ces niveaux de dotation en personnel mettent à risque tant les travailleuses et travailleurs que les patients.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada utilise des accords conditionnels de financement de la santé pour exiger des provinces et des territoires qu'ils incluent des ratios personnel infirmier-patient minimaux dans leurs stratégies en matière de ressources humaines en santé.

## **RÉSOLUTION GEN-069**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3213)*

Adopter et mettre en œuvre dès maintenant la Loi sur les soins de longue durée sécuritaires

Le problème :

Les établissements de soins de longue durée au Canada sont confrontés à un manque chronique de personnel, à des conditions de travail dangereuses et à des normes de soins incohérentes.

Les personnes âgées et les travailleuses et travailleurs continuent de payer le prix de nombreuses années de négligence et de sous-investissement dans les soins de longue durée.



Le gouvernement fédéral a mené des consultations sur les soins de longue durée et publié des rapports décrivant les mesures nécessaires pour améliorer les soins.

Le gouvernement actuel n'a pas présenté de Loi sur les soins de longue durée sécuritaires, retardant ainsi la mise en place de mesures de protection dont les patients et les travailleuses et travailleurs ont urgemment besoin.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada dépose immédiatement un projet de Loi sur les soins de longue durée sécuritaires au Parlement et veille à ce qu'il comprenne des normes nationales obligatoires et applicables :

- Exigences minimales en matière de dotation en personnel et d'heures de soins, y compris les heures de soins infirmiers;
- Une stratégie nationale relative à la main-d'œuvre dans le secteur des soins de longue durée;
- Un financement fédéral lié au respect des normes;
- Des mesures de reddition publique et de responsabilisation;
- Un soutien à la prestation publique et à but non lucratif de soins de longue durée.

## **RÉSOLUTION GEN-070**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3214)*

Préparation à une pandémie dans le domaine des soins de santé

Le problème :

La COVID-19 a mis en évidence les lacunes du système de santé en matière de préparation aux pandémies, notamment la pénurie d'équipements de protection individuelle (EPI) et l'insuffisance des effectifs.

La menace que représentent les maladies infectieuses émergentes constitue un risque pour la santé publique et le système de santé.

La préparation à une pandémie nécessite des investissements proactifs dans les infrastructures de santé, la planification des effectifs, les mesures de contrôle des infections et la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

L'action demandée :

Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux mettent en œuvre des mesures complètes de préparation à une pandémie afin de protéger les travailleuses et travailleurs de la santé et le public, notamment :

- Garantir un stock sûr d'EPI, de fournitures médicales et de médicaments essentiels, en toute transparence quant aux obligations de déclaration au public;
- Établir des lignes directrices claires et applicables, fondées sur le principe de précaution, afin de protéger les travailleuses et travailleurs de la santé;
- Investir dans des systèmes de surveillance de la santé publique et d'alerte précoce afin de détecter et de réagir rapidement aux menaces de maladies infectieuses;
- Investir dans la production nationale d'EPI afin de réduire la dépendance vis-à-vis des achats à l'étranger.

## **RÉSOLUTION GEN-071**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3215)*

Sécurité des travailleuses et travailleurs de la santé : horaires de travail sûrs pour le personnel infirmier et les travailleuses et travailleurs de la santé

Le problème :

Les infirmières déclarent travailler par roulement de 24 heures, plus d'un quart d'entre elles déclarant travailler par roulement de plus de 12 heures.

Le risque d'incidents liés à la sécurité des patients augmente après 8 heures de travail consécutives; après 12 heures, le risque double, et après 16 heures, il peut tripler.

Les horaires de travail dangereux entraînent la fatigue du personnel infirmier, ce qui constitue un risque pour la sécurité publique.

Les conditions de travail sûres sont une préoccupation majeure pour les travailleuses et travailleurs de la santé, car elles ont un impact sur la rétention et le recrutement.

L'action demandée :

Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'attaquent aux problèmes liés aux longues heures de travail dans le secteur de la santé en :

- mettant fin à la pratique consistant à obliger le personnel infirmier à faire des heures supplémentaires;
- introduisant une réglementation régissant les heures de travail qui fixe des restrictions sur le nombre d'heures de travail consécutives, les quarts de travail successifs et les périodes minimales de récupération entre les quarts;
- rendant obligatoire l'utilisation de programmes intégrés de gestion de la fatigue.

## **RÉSOLUTION GEN-072**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3216)*

Élimination des agences de placement à but lucratif dans le secteur des soins de santé

Le problème ou l'enjeu :

Depuis la pandémie de COVID-19, les employeurs du secteur de la santé se tournent vers des agences de placement privées à but lucratif pour recruter du personnel infirmier, ce qui entraîne un coût nettement plus élevé pour les contribuables.

Les infirmières et infirmiers travaillant pour ces agences ne connaissent souvent pas les lieux de travail auxquels ils sont affectés, ce qui peut avoir un impact négatif sur les soins prodigués aux patients.

Un grand nombre d'infirmières et d'infirmiers syndiqués déclarent se sentir démoralisés lorsque les infirmières et infirmiers intérimaires qui travaillent à leurs côtés sont rémunérés à des taux beaucoup plus élevés, ce qui affecte leur fidélisation.

Il y a très peu de contrôle sur la manière dont les fonds publics sont utilisés par les agences de recrutement à but lucratif, mais des rapports de vérification ont révélé que certaines agences facturaient des heures supplémentaires par rapport au temps de travail effectif, n'exigeaient pas de reçus pour certaines dépenses et ne procédaient à aucun examen juridique des contrats.

L'action demandée :

Que tous les paliers gouvernementaux suppriment progressivement et, dans la mesure du possible, éliminent le recours aux agences de placement à but lucratif dans le secteur des soins de santé.

### **RÉSOLUTION GEN-073**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3217)*

Lutter pour la justice en faveur des peuples autochtones et lutter contre le racisme à leur égard dans le secteur des soins de santé

Le problème ou l'enjeu :

Les Autochtones ont subi d'immenses préjudices dans les pensionnats et les « hôpitaux indiens », et les travailleuses et travailleurs de la santé se sont rendus complices des abus commis dans ces établissements.

Les patients autochtones continuent d'être victimes de racisme lorsqu'ils accèdent aux soins de santé au Canada, et les travailleuses et travailleurs de la santé autochtones continuent d'être témoins et victimes de racisme.

Les Autochtones sont confrontés à des inégalités de financement pour accéder aux services de santé à travers le Canada.

Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) ont désigné le secteur des soins de santé et les gouvernements comme responsables de la lutte contre les inégalités en matière de financement et d'accès aux soins de santé pour les Autochtones et contre le racisme spécifique aux Autochtones dans les soins de santé, en particulier dans les appels n° 18 à 24.

L'action demandée :

Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux accordent la priorité à la mise en œuvre des appels à l'action de la CVR en matière de santé et collaborent avec les syndicats pour lutter contre le racisme spécifique aux Autochtones dans les soins de santé.

## **RÉSOLUTION GEN-074**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3218)*

Lutter contre la violence et le harcèlement à l'égard des travailleuses et travailleurs de la santé

Le problème ou l'enjeu :

La violence à l'égard du personnel infirmier et autres travailleuses et travailleurs de la santé est monnaie courante dans tous les secteurs des soins de santé. Dans une enquête nationale menée en 2025 auprès du personnel infirmier, 59 % d'entre eux ont déclaré avoir été victimes de violence ou d'abus liés à leur travail au cours de l'année écoulée.

Le projet de loi C-3 a modifié le *Code criminel* afin de considérer les preuves que l'infraction a été commise contre des travailleuses et travailleurs de la santé comme des facteurs aggravants potentiels lors de la détermination de la peine et de faire de l'intimidation des professionnels de la santé une infraction pénale. Malgré ces dispositions légales, les travailleuses et travailleurs de la santé continuent de se heurter à des obstacles lorsqu'ils cherchent à obtenir justice, notamment une application incohérente par les employeurs, des réponses inadéquates de la part des forces de l'ordre et la réticence du système judiciaire à appliquer les protections juridiques existantes.

L'action demandée :

Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les employeurs du secteur de la santé utilisent tous les outils et toutes les ressources à leur disposition pour éliminer la violence et le harcèlement dans nos systèmes de santé.

## **RÉSOLUTION GEN-075**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3219)*

Protéger et promouvoir les droits des personnes 2SLGBTQIA+ en matière de soins de santé

Le problème ou l'enjeu :

Bien que le Canada protège les droits des personnes 2SLGBTQIA+ en matière de soins de santé, des disparités persistent dans l'accès à des soins de santé d'affirmation du genre, des soins compétents et inclusifs, ce qui touche de manière disproportionnée les personnes trans.

Les lois et politiques anti-2SLGBTQIA+ en vigueur dans certaines provinces canadiennes et aux États-Unis menacent les droits et le bien-être des personnes 2SLGBTQIA+.

La montée de la haine et de la discrimination à l'égard des personnes 2SLGBTQIA+ souligne la nécessité urgente de prendre des mesures proactives pour garantir un accès équitable aux soins de santé et une protection aux personnes 2SLGBTQIA+.

L'action demandée :

Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux fournissent un financement durable pour les services de santé d'affirmation du genre, y compris une formation spécialisée pour les prestataires de soins de santé afin qu'ils puissent dispenser des soins compétents et d'affirmation du genre, et qu'ils s'opposent fermement à toutes les politiques et discours qui menacent les droits en matière de soins de santé de toute personne.

## **RÉSOLUTION GEN-076**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3220)*

*S'opposer au système de santé privé à deux vitesses et renforcer la Loi canadienne sur la santé*

Le problème ou l'enjeu :

Le système de santé universel du Canada repose sur des principes tels que l'accessibilité, l'équité et le financement et la prestation publics des soins, garantissant ainsi que toutes les personnes reçoivent les services médicaux nécessaires, quels que soient leurs revenus ou leur statut socioéconomique.

La pression croissante en faveur de la privatisation des soins de santé, notamment des cliniques et des services privés à but lucratif, menace de compromettre le système de santé public en détournant les ressources, en exacerbant les inégalités et en aggravant la pénurie de personnel dans le secteur public.

De plus, il est prouvé que les modèles de soins de santé privatisés entraînent une augmentation des coûts, une baisse de la qualité des soins et des délais d'attente plus longs pour ceux qui n'ont pas les moyens de se payer des services privés, créant ainsi un système à deux vitesses.

L'action demandée :

Que le Congrès du travail du Canada s'oppose vigoureusement à un système de santé privé à deux vitesses de type américain et demande au gouvernement fédéral d'appliquer la *Loi canadienne sur la santé*.

### **RÉSOLUTION GEN-077**

*(Présentée par la section locale 378 – MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3221)*

Matériel éducatif

Le problème :

Le travail du sexe est un travail comme un autre, les travailleuses et travailleurs du sexe ont droit à tous les droits du travail, à la protection de leur santé et de leur sécurité et à la non-discrimination. La criminalisation du travail du sexe a entraîné la stigmatisation, la violence et des obstacles à l'accès aux services de santé, d'aide juridique et de soutien social pour les travailleuses et travailleurs du sexe. Malgré les preuves fournies par les juridictions qui ont dépénalisé le travail du sexe, démontrant une amélioration de la sécurité, des résultats en matière de santé et de l'accès à la protection du travail pour les travailleuses et travailleurs du sexe, la désinformation et la stigmatisation persistent au sein de la société, y compris dans le mouvement syndical, ce qui nuit à la solidarité avec les travailleuses et travailleurs du sexe et les autres travailleuses et travailleurs précaires.

L'action demandée :

Le CTC doit développer et diffuser du matériel éducatif à l'intention des conseils du travail et des syndicats affiliés sur l'importance de la décriminalisation totale du travail du sexe entre adultes consentants, fondée sur les droits du travail, les droits de la personne et la réduction des méfaits. Ce matériel devrait être élaboré en consultation avec les organisations dirigées par des travailleuses et travailleurs du sexe et utilisé pour soutenir les initiatives d'éducation, de

formation et de lutte contre la stigmatisation dans l'ensemble du mouvement syndical.

## **RÉSOLUTION GEN-078**

*(Présentée par la section locale 378 – MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3224)*

Impact de l'aide médicale à mourir sur les droits de la personne des personnes en situation d'handicap

L'enjeu :

La première voie de l'aide médicale à mourir (AMM) permet aux personnes atteintes d'une maladie en phase terminale de mettre fin à leurs jours prématurément afin de soulager des souffrances incurables.

La deuxième voie supprime l'exigence selon laquelle le décès d'une personne doit être raisonnablement prévisible et inclut les maladies chroniques.

La troisième voie devrait être mise en place pour les personnes atteintes de maladies mentales traitables.

L'AMM est exclusivement réservée aux personnes en situation d'handicap. Les deuxième et troisième voies ciblent les personnes qui ont des difficultés à accéder aux soins de santé et au logement, c'est-à-dire de manière disproportionnée les femmes en situation de handicap et les personnes racialisées.

Le gouvernement canadien offre aux personnes en situation de handicap l'accès à la mort, tout en leur refusant les aides dont elles ont besoin pour vivre.

L'action demandée :

Le CTC doit faire du lobbying auprès du gouvernement canadien pour qu'il mette fin à l'extension de l'aide médicale à mourir jusqu'à la troisième voie.

Le CTC doit également réclamer une augmentation significative des prestations d'invalidité, des logements accessibles à des prix inférieurs à ceux du marché, ainsi que des aides et des programmes destinés aux personnes ayant un handicap.



## **RÉSOLUTION GEN-079**

*(Présentée par la section locale 378 – MoveUP du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, n° de confirmation 3227)*

Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

Le problème :

Seuls 15 des 94 appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation ont été menés à bien au cours des dix dernières années. Aucun n'a été mené à bien dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'éducation ou de la santé.

Le Canada continue de violer les droits de la personne fondamentaux des Autochtones, malgré ses promesses de bonne foi.

L'action demandée :

Le CTC doit réclamer que le gouvernement canadien s'engage à mettre en œuvre ou à élaborer des plans d'action concrets et entièrement financés pour les 79 appels à l'action restants, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de leur publication.

## **RÉSOLUTION GEN-080**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3228)*

Améliorer la sécurité au travail pour les travailleurs et les travailleuses du cannabis

Considérant que le cannabis est une substance contrôlée sujette à des réglementations strictes quant à son entreposage, sa manipulation et sa distribution, et qu'une telle considération ne touche pas la sécurité des travailleur(euse)s qui le vendent;

Considérant aussi que les travailleur(euse)s du cannabis dénoncent des lieux de travail non sécuritaires où les employeurs priorisent les profits plutôt que la sécurité au travail et ignorent les demandes répétées d'amélioration de la part des travailleur(euse)s;

Considérant enfin que les pratiques d'économies de coûts, comme travailler seul(e) ou faire la fermeture seul(e), les mesures inadéquates de contrôle

d'entrée et les systèmes de sécurité insuffisants, exposent les travailleur(euse)s à un risque accru de violence ou de harcèlement.

Il est donc résolu que le Congrès du travail du Canada (CTC) milite pour une législation exécutoire pour protéger les travailleur(euse)s du cannabis au détail, incluant l'interdiction de travailler seul(e), l'exigence de mesures de contrôle d'entrée, l'uniformisation des heures de fermeture, le retrait des affiches des fenêtres et l'exigence de systèmes de sécurité avec des boutons panique;

Il est enfin résolu que le CTC appuie les syndicats affiliés par de l'éducation, des ressources de négociation et un militantisme coordonné pour protéger la santé et la sécurité des travailleur(euse)s du cannabis partout au Canada.

## **RÉSOLUTION GEN-082**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3234)*

Assurer l'imputabilité des entreprises dans le système canadien de production et de distribution alimentaires

Considérant que le système canadien de production et de distribution alimentaires tient grâce aux complexes chaînes nationales et mondiales d'approvisionnement, incluant les produits alimentaires vendus par les détaillants canadiens qui sont produits au Canada et à l'étranger;

Considérant aussi que les travailleur(euse)s, les communautés et l'environnement au sein de ces chaînes d'approvisionnement alimentaire continuent de faire face à de mauvais traitements en matière de droits de la personne et de violations des droits au travail;

Considérant enfin que les mesures d'imputabilité sociale volontaire de la part des entreprises se sont avérées inefficaces dans la prévention de mauvais traitements dans toutes les chaînes d'approvisionnement de la production, de la transformation, du transport et du détail de l'alimentaire.

Il est donc résolu que le CTC exhorte le gouvernement canadien d'adopter des législations exécutoires en matière de droits de la personne et de diligence environnementale obligeant ainsi les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les détaillants de l'alimentation qui ont des opérations au Canada d'identifier, de prévenir et de remédier aux dommages faits aux droits de la personne et à l'environnement dans toutes les chaînes d'approvisionnement.

## **RÉSOLUTION GEN-083**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3238)*

Faire du lobbyisme auprès du gouvernement pour obtenir des congés menstruels et de ménopause payés;

Considérant que plus de la moitié de la population mondiale aura des menstruations à un moment ou à un autre dans sa vie, et ce, pendant une importante partie de sa vie professionnelle;

Considérant aussi que les menstruations douloureuses et les symptômes de ménopause entraînent en moyenne près de neuf jours de perte de productivité chaque année pour les travailleuses qui ont des menstruations;

Considérant aussi que les travailleuses qui souffrent de ces symptômes doivent actuellement utiliser des congés de maladie payés ou non payés lorsqu'elles sont incapables de travailler, les désavantageant;

Considérant enfin que le Congrès du travail du Canada (CTC) et ses syndicats affiliés se sont engagés à obtenir l'inclusivité, le respect et l'appui aux membres qui ont des menstruations;

Il est donc résolu que le Congrès du travail du Canada (CTC) et ses syndicats affiliés conçoivent et appuient une campagne qui sensibilise la population au besoin de congés menstruels et de ménopause payés;

Il est aussi résolu que le Congrès du travail du Canada (CTC) et ses syndicats affiliés fassent du lobbyisme auprès du gouvernement pour légiférer sur des congés menstruels et de ménopause payés.

## **RÉSOLUTION GEN-084**

*(Présentée par le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3240)*

Pouvoirs et financement des municipalités

Le CTC doit organiser une discussion entre tous les conseils du travail intéressés au sujet d'un nouvel accord pour les villes et de ce à quoi celui-ci pourrait ressembler, y compris les modalités de financement et les pouvoirs appropriés.

Parce que :

La prestation des programmes et des services municipaux est devenue beaucoup plus complexe au fil du temps et les structures de financement qui soutiennent les municipalités n'ont pas suivi le rythme ou ont été réduites.

Les travailleuses et travailleurs vivent et travaillent dans ces communautés et veulent continuer à pouvoir se permettre de faire les deux.

Près des trois quarts des Canadiennes et Canadiens vivent dans de grandes villes.

Les municipalités sont considérées comme des entités provinciales et territoriales et ne bénéficient donc d'aucune protection constitutionnelle.

Nous devons contester les juridictions qui ont bafoué les droits démocratiques des municipalités et de leurs résidents, et les leçons apprises doivent être partagées entre les juridictions.

Le gouvernement fédéral est un partenaire important dans la prestation des programmes et services municipaux.

## **RÉSOLUTION GEN-085**

*(Présentée par le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3242)*

Le racisme au Canada

Le CTC doit élargir et approfondir sa formation sur les droits de la personne et la lutte contre le racisme au sein du mouvement syndical afin de renforcer les actions de solidarité communautaire qui combattent et neutralisent les efforts de l'extrême droite visant à intégrer la suprématie blanche dans la société. En formant une large coalition, et

Le CTC créera une opposition virulente au racisme public flagrant, à l'islamophobie et à l'antisémitisme, à la rhétorique anti-réfugiés et aux leaders d'extrême droite de groupes tels que Canada Proud, qui manipulent les angoisses, les préoccupations et les difficultés pour créer des divisions profondément troublantes dans la société.

Parce que :

Les groupes haineux s'inspirent du comportement de Donald Trump et des tactiques de la droite canadienne consistant à intimider et à harceler les communautés à travers le pays, avec le soutien des suprémacistes blancs occupant des postes de pouvoir, d'influence et d'autorité.

Les syndicats, les conseils, les fédérations provinciales et le CTC dénoncent publiquement les tactiques haineuses et se rangent aux côtés des alliés communautaires.

## **RÉSOLUTION GEN-086**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3247)*

Lutte contre la privatisation en santé

L'enjeu :

- La *Loi canadienne sur la santé* (LCS) prévoit que les soins de santé doivent être offerts par le secteur public sans frais d'utilisation ni surfacturation;
- Les soins de santé privés augmentent les inégalités et allongent les temps d'attente pour les chirurgies et les services médicaux offerts par le secteur public;
- Les gouvernements provinciaux permettent l'ouverture de cliniques de chirurgie privées partout au pays.

Les mesures demandées :

Exiger que le gouvernement fédéral assure le respect de la *Loi canadienne sur la santé* grâce aux mesures suivantes :

- Garantir que les patients ne paient aucuns frais pour les services assurés en vertu de la LCS;
- Interdire les frais « incitatifs » pour des soins associés aux services médicaux assurés en vertu de la LCS;
- Investir dans des capacités de contrôle dans le but d'assurer une supervision adéquate des établissements privés afin qu'ils soient exclus des paiements publics de soins de santé s'ils contreviennent à la LCS;
- Veiller à ce qu'aucune province ne puisse créer un système d'assurance privé qui paie des établissements privés pour des services assurés en vertu de la LCS.

## **RÉSOLUTION GEN-087**

*(Présentée par le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3248)*

### **Campagne sur le stress thermique**

Attendu que la chaleur extrême présente de graves risques pour la santé des travailleuses et travailleurs de divers secteurs, notamment des secteurs de l'éducation, des services postaux, des soins de santé, des services municipaux, de la construction et des travailleuses et travailleurs agricoles migrants;

Le stress thermique touche de manière disproportionnée les travailleuses et travailleurs noirs, racialisés et autochtones, contribuant ainsi au racisme environnemental;

Il est résolu que le CTC doit :

- Plaider au niveau fédéral en faveur d'une législation visant à protéger les travailleuses et travailleurs contre le stress thermique, y compris l'adoption d'un calculateur de stress thermique basé sur l'indice Humidex dans le *Code canadien du travail*;
- Faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il émette des ordres d'arrêt de travail en cas de risques liés à la chaleur;
- Sensibiliser les travailleuses et travailleurs et les employeurs aux effets du stress thermique, en mettant l'accent sur les communautés vulnérables;
- Collaborer avec les syndicats et les groupes communautaires afin de garantir une protection complète contre la chaleur extrême sur les lieux de travail sous réglementation fédérale.

## **RÉSOLUTION GEN-088**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3253)*

### **Lutte contre la privatisation des aéroports**

L'enjeu :

- La privatisation des infrastructures aéroportuaires entraîne une hausse des coûts pour le public (frais d'amélioration des aéroports, frais de stationnement et redevances d'atterrissage, entre autres);
- Les investisseurs privés chercheront toujours à diminuer les coûts de main-d'œuvre et à réduire les normes en santé-sécurité pour accroître leurs profits, ce qui nuit aux travailleuses et travailleurs;
- La privatisation des aéroports affaiblit le contrôle public et la souveraineté canadienne en matière d'infrastructure critique.

Les mesures demandées :

- Lancement d'une campagne de lutte contre la privatisation des aéroports au Canada, incluant l'opposition aux politiques qui permettent aux autorités portuaires de mettre en place des sous-locations, des sous-contrats et des sous-traitants qui favorisent les investisseurs privés et la propriété par des caisses de retraite;
- Incitation des gouvernements à investir davantage dans les aéroports publics au profit de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

## **RÉSOLUTION GEN-089**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3254)*

Expansion des services de garde à l'enfance publics

L'enjeu :

- Avec le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE), des fonds publics sont utilisés dans certaines provinces pour augmenter les profits des exploitants de garderies commerciales;
- La qualité des services de garde à l'enfance publics est supérieure parce que les revenus sont investis dans des établissements, du personnel et des programmes plutôt que dans les profits;
- Les salaires et les conditions de travail des garderies dirigées par des exploitants à but lucratif sont presque toujours inférieurs à ceux offerts dans les centres de la petite enfance publics.

Les mesures demandées :

- Promouvoir l'expansion des services de garde à l'enfance publics et sans but lucratif;

- Freiner l'expansion des services de garde à l'enfance privés à but lucratif;
- Lutter pour une hausse importante du financement fédéral pour l'expansion des services de garde à l'enfance offerts par le secteur public.

## **RÉSOLUTION GEN-090**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3258)*

### **Logement**

#### **L'enjeu :**

- Plus d'un ménage sur cinq au Canada vit dans un logement trop coûteux;
- Le logement est le pilier de la stabilité et de la sécurité des travailleuses et travailleurs et des personnes en situation de handicap;
- La financiarisation fait grimper les coûts du logement et les grands investisseurs commerciaux ciblent le logement locatif à des fins de profit;
- Les dépenses fédérales en logement devraient diminuer de 56 % d'ici 2028-2029.

#### **Les mesures demandées :**

- Créer, avec les affiliés, un comité du CTC sur le logement qui se réunit régulièrement pour partager des recherches pertinentes, élaborer des positions sur les questions de logement et présenter des mises à jour;
- Élaborer et coordonner de la recherche et de la documentation sur les problèmes de logement vécus par les membres syndiqués;
- Collaborer avec les affiliés, les fédérations du travail, les conseils du travail et les alliés pour faire pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux en faveur d'une offre de logement abordable pour la classe ouvrière en dénonçant la financiarisation du logement, en réclamant une augmentation du nombre de logements sociaux et en exigeant de solides protections pour les locataires.



## RÉSOLUTION GEN-091

*(Présentée par le Conseil du travail de la région de Waterloo, n° de confirmation 3391; le Conseil du travail de la région de Waterloo, n° de confirmation 3392; et le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3269)*

Solidarité avec le Soudan : mettre fin aux liens du Canada avec les crimes de guerre

- La guerre entre le gouvernement militaire soudanais et les paramilitaires du RSF a débuté en 2023. Les deux forces s'opposent aux forces démocratiques et syndicales qui ont mené la révolution de 2018, empêchant ainsi la mise en place d'un gouvernement civil.
- Le génocide a fait plus de 150 000 morts, 14 millions de déplacés et des massacres à El Fasher.
- Alimenté par des puissances étrangères telles que les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et l'Égypte qui cherchent à contrôler les ressources du Soudan, le conflit voit des armes canadiennes armer la RSF par l'intermédiaire des Émirats arabes unis et la technologie militaire canadienne être transférée à l'armée soudanaise par l'intermédiaire de l'Arabie saoudite et de l'Égypte.

Le Congrès doit :

- Réclamer que le Canada cesse ses exportations d'armes vers tous les pays qui arment toutes les parties au Soudan, enquête sur les courtiers en armes et les criminels de guerre soudanais;
- Mobiliser les conseils du travail afin de renforcer la solidarité et de participer à des rassemblements pour la paix;
- S'engager à la solidarité syndicale avec les syndicats soudanais et soutenir l'aide humanitaire.

## RÉSOLUTION GEN-092

*(Présentée par le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3270)*

Respecter la souveraineté vénézuélienne

Parce que :

- Les États-Unis mènent depuis des décennies une guerre hybride contre le Venezuela qui a des répercussions négatives sur les civils travailleurs et travailleuses;
- Les États-Unis ont intensifié leur agression en lançant des frappes illégales contre des civils dans les eaux territoriales et sur le territoire vénézuélien, et en kidnappant le président et la première dame du Venezuela;

Le Congrès doit :

- Faire du lobbying auprès du gouvernement canadien pour qu'il :
  - lève unilatéralement toutes les sanctions économiques contre le Venezuela;
  - normalise ses relations avec le Venezuela;
  - affirme son soutien à la déclaration de 2014 de la Communauté des États latino-américains et caraïbes (CELAC) qui proclamait l'Amérique latine et les Caraïbes zone de paix;
  - Établir des liens directs avec les organisations syndicales vénézuéliennes qui défendent la souveraineté du Venezuela et le droit de son peuple à l'autodétermination;
  - Développer et mener une campagne d'éducation sur l'agression des États-Unis contre le Venezuela et sur la complicité du Canada dans les actions des États-Unis.

## **RÉSOLUTION GEN-093**

*(Présentée par le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3271)*

Agression américaine, solidarité des travailleuses et travailleurs et désarmement

Les États-Unis violent la souveraineté du Canada et d'autres nations par leur ingérence politique, leurs actions militaires illégales et leurs menaces d'annexion du Groenland et du Canada.

Les droits de douane coercitifs imposés par Donald Trump déstabilisent l'économie mondiale et nuisent aux travailleuses et travailleurs au Canada et à l'échelle internationale.

Investir dans les fabricants d'armes américains revient à soutenir l'agression incontrôlée du gouvernement américain, ce qui représente un risque sérieux pour l'économie, les régimes de retraite des travailleuses et travailleurs et notre avenir.

Le CTC doit :

Faire pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il : i) dénonce l'agression militaire et économique des États-Unis et ii) exige le respect du droit international, de la Charte des Nations unies et de la souveraineté des nations;

Collaborer avec ses affiliés pour demander au Régime de pension du Canada et aux régimes de retraite en milieu de travail/conjoints de divulguer leurs investissements dans les six plus grands fabricants d'armes américains (Lockheed, RXT, Northrop, Boeing, GD, L3Harris) et leur plus grand sous-traitant militaire/de surveillance (Palantir) et de se désengager de ces investissements.

## **RÉSOLUTION GEN-095**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3283)*

Soutenir le NPD

Attendu que la construction d'une société sociale-démocrate et l'élection de gouvernements sociaux-démocrates sont au cœur du mandat du Congrès du travail;

Les libéraux fédéraux favorisent les grandes entreprises au détriment des travailleuses et travailleurs, s'ingèrent dans les négociations collectives, ne comblent pas les lacunes des régimes d'options d'achat d'actions qui profitent aux riches et ont enfreint les lois sur l'éthique pour aider les entreprises;

Comme les dons des syndicats aux partis politiques sont interdits dans la plupart des juridictions, les particuliers doivent être encouragés à faire des dons et à devenir bénévoles auprès du NPD;

Un partenariat plus solide entre le Congrès et le NPD au niveau fédéral peut permettre d'obtenir un soutien plus large pour les gouvernements sociaux-démocrates et d'engager nos membres dans la politique partisane afin de mettre en place des politiques progressistes et favorables aux travailleuses et travailleurs.

Il est résolu que le CTC renouvelle et active son partenariat et son soutien au Nouveau Parti démocratique fédéral, redouble d'efforts pour former les membres des syndicats à devenir bénévoles du NPD et encourage les dons individuels au NPD.

## **RÉSOLUTION GEN-096**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3297)*

Les emplois dans une économie verte

Attendu que les travailleuses et travailleurs syndiqués des industries à forte intensité énergétique et du secteur minier sont menacés par les mesures commerciales et la décarbonisation, alors que ces secteurs jouent simultanément un rôle essentiel dans les efforts de décarbonisation;

Attendu que l'Organisation internationale du travail et la Confédération syndicale internationale ont depuis longtemps mis en place des plans visant à garantir que les travailleuses et travailleurs soient au premier plan de la transition vers une économie propre;

Attendu que le gouvernement fédéral présentera des plans d'action pour des emplois durables;

Il est résolu que le CTC doit réclamer que les syndicats soient officiellement inclus dans l'élaboration et l'examen des plans d'action pour des emplois durables;

Que le CTC doit réclamer que les syndicats soient inclus en tant que partenaires sociaux dans les négociations sur les emplois durables, du niveau local au niveau international;

Et que le CTC doit réclamer que les plans pour des emplois durables garantissent la protection et l'expansion des emplois dans les secteurs industriels et des ressources, y compris le secteur nucléaire.

## **RÉSOLUTION GEN-097**

*(Présentée par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, n° de confirmation 3298)*

Une campagne menée par les travailleuses et travailleurs pour défendre la démocratie

L'enjeu :

Parce que l'extrême droite menace nos communautés tandis que les profits et le pouvoir des entreprises continuent de croître;

Parce que l'administration Trump a attaqué ou menacé de nombreux pays et ignore le droit international;

Parce que les syndicats sont les plus grandes organisations démocratiques du pays, capables de renforcer leur pouvoir grâce aux travailleuses et travailleurs militants politiques;

L'action demandée :

Le CTC doit lancer une campagne mettant en avant les valeurs communes des travailleuses et travailleurs, notamment la démocratie, la souveraineté et le droit international.

## **RÉSOLUTION GEN-098**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3300)*

Alors que les modifications apportées au *Code criminel* (loi Westray) ont été mises en œuvre il y a plus de deux décennies, la police et les procureurs n'appliquent généralement pas les dispositions qui permettraient de tenir les entreprises criminellement responsables des décès survenus sur le lieu de travail, ni n'enquêtent sur les accidents mortels et les blessures survenus sur le lieu de travail sous l'angle de la négligence criminelle;

Il est résolu que le CTC appuie la campagne « Mettons fin au carnage - Appliquons la loi » du syndicat des Métallos, notamment par :

- des ressources suffisantes pour l'éducation, la formation et l'orientation des policiers et des procureurs de la Couronne afin qu'ils appliquent les modifications Westray;
- une formation obligatoire pour les policiers et les responsables de la réglementation en matière de santé et de sécurité afin qu'ils comprennent l'application des modifications Westray;

- des procédures et des protocoles obligatoires dans chaque juridiction pour les policiers, les procureurs de la Couronne et les responsables de la réglementation en matière de santé et de sécurité;
- des procureurs spécialisés dans chaque juridiction, chargés des décès liés à la santé et à la sécurité;
- une coordination entre les organismes de réglementation, la police et les procureurs de la Couronne afin de garantir que les organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité soient formés pour contacter la police lorsque des poursuites criminelles pourraient être justifiées.

## **RÉSOLUTION GEN-099**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3301)*

La santé mentale en milieu de travail

Attendu que les facteurs de stress au travail augmentent en raison de la guerre commerciale et d'autres facteurs;

Attendu que la violence, le harcèlement et l'intimidation au travail persistent;

Attendu que de nombreux travailleurs et travailleuses souffrent de troubles psychologiques liés au stress, notamment du syndrome de stress post-traumatique (SSPT);

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada plaide en faveur de l'ajout du harcèlement psychologique à la définition du harcèlement en milieu de travail dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada;

Que le CTC plaide en faveur d'une législation exigeant l'élaboration et le maintien d'examen des obstacles à la santé mentale de la même manière que les examens des obstacles physiques sont menés; et que le CTC plaide en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre par les employeurs de la Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail.

## RÉSOLUTION GEN-100

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3303)*

### Droits génésiques

Attendu que, à l'échelle mondiale, l'accès à l'avortement est de plus en plus compromis et restreint et qu'un nombre croissant de personnes ne peut y avoir recours lorsqu'elles en ont besoin. Les organisations canadiennes œuvrant dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ont besoin d'engagements et de ressources à long terme. Les défenseurs du droit à l'avortement, les prestataires de services d'avortement et les personnes qui ont recours à ces services sont de plus en plus victimes de harcèlement, de violence et de persécution.

Il est résolu que le CTC réaffirme sa position claire et sans équivoque en faveur du droit à l'avortement. Le CTC continue de militer pour le financement des soins de santé reproductive et pour l'égalité d'accès à des services d'avortement entièrement financés pour les femmes, les personnes trans et les personnes non binaires à l'échelle pancanadienne. Le CTC renforce le mouvement pro-choix au Canada en soutenant les soins de santé reproductive, y compris toute la gamme des options en matière de planification familiale, de santé sexuelle et reproductive. Le CTC appuie la pérennisation du Fonds pour la santé sexuelle et reproductive et exige que ces transferts fédéraux soient utilisés uniquement à des fins de santé reproductive.

## RÉSOLUTION GEN-101

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3304)*

### S'assurer de la responsabilité des entreprises canadiennes à l'étranger

Attendu que les entreprises canadiennes et les entreprises qui importent des marchandises au Canada sont liées à des abus qui touchent les communautés, les travailleuses et travailleurs et l'environnement partout dans le monde;

Attendu que, à ce jour, les mesures volontaires se sont révélées totalement inefficaces pour prévenir les violations des droits de la personne et des droits du travail ainsi que la destruction de l'environnement associées aux activités des entreprises canadiennes à l'étranger;

Il est résolu que le CTC exhorte le gouvernement canadien à veiller à ce que l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) dispose d'un personnel suffisant et soit doté de l'indépendance et des pouvoirs juridiques nécessaires pour enquêter efficacement sur les allégations d'abus commis par des entreprises canadiennes et pour exiger des comptes;

Il est de plus résolu que le CTC exhorte le gouvernement canadien à adopter une législation obligatoire de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et de l'environnement qui obligerait les entreprises à prévenir et à réparer toutes les violations des droits de la personne dans leurs chaînes d'approvisionnement et à garantir l'accès des victimes à la justice devant les tribunaux canadiens.

## **RÉSOLUTION GEN-102**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3305)*

Solidarité avec les travailleuses et travailleurs du secteur textile au Bangladesh

Attendu que la catastrophe du Rana Plaza en 2013, au cours de laquelle 1134 travailleuses et travailleurs du secteur textile ont été tués et 2 500 blessés, a rappelé de manière tragique les mauvaises conditions auxquelles sont confrontés les travailleuses et travailleurs employés dans les chaînes d'approvisionnement mondiales des multinationales, y compris les entreprises canadiennes, dans leur quête de profits accrus;

Attendu que les syndicats bangladais et les défenseurs des droits des travailleuses et travailleurs, avec le soutien de leurs alliés syndicaux internationaux, ont accompli des progrès importants dans l'amélioration des conditions de travail, mais qu'il reste encore beaucoup à faire;

Il est résolu que le CTC continue de soutenir activement les initiatives de solidarité avec les militantes et militants des droits des travailleuses et travailleurs et les syndicats indépendants au Bangladesh, qui continuent de mener un combat difficile pour leurs droits;

Il est de plus résolu que le CTC continue de mener activement campagne pour faire pression sur les marques et les détaillants canadiens afin qu'ils versent des salaires décents et respectent les droits des travailleuses et travailleurs dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales.



## **RÉSOLUTION GEN-103**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3306)*

Travailleuses et travailleurs blessés

Attendu que les accidents du travail et les invalidités professionnelles constituent une préoccupation majeure pour tous les travailleurs et travailleuses et leurs syndicats;

Attendu que les organisations de travailleuses et travailleurs accidentés partagent les mêmes objectifs;

Attendu que de nombreux membres des groupes de travailleuses et travailleurs accidentés sont ou ont été membres d'un syndicat;

Il est résolu que le CTC appuie les organisations de travailleuses et travailleurs blessés et leur groupe national, l'Alliance canadienne des victimes d'accidents et de maladies du travail;

Il est de plus résolu que le CTC encourage les fédérations du travail, les conseils du travail et les affiliés à appuyer activement l'organisation des travailleuses et travailleurs blessés et des groupes de travailleuses et travailleurs blessés et à contribuer financièrement, dans la mesure du possible, à ces efforts;

Il est enfin résolu que le CTC encourage les fédérations du travail, les conseils du travail et les affiliés à solliciter la contribution des groupes de travailleuses et travailleurs blessés à l'élaboration d'une politique du travail en matière d'indemnisation, de santé et de sécurité.

## **RÉSOLUTION GEN-104**

*(Présentée par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes, n° de confirmation 3309)*

Nager pour survivre

Attendu que la noyade est l'une des principales causes de décès évitables chez les enfants et que les recherches menées par la Société de sauvetage montrent

que la plupart des enfants qui se noient n'avaient pas l'intention de se baigner au départ;

Il est prouvé que même des compétences de base en natation et en survie aquatique réduisent considérablement le risque de noyade;

De nombreux enfants n'ont pas un accès équitable à des cours de natation en dehors de l'école en raison d'obstacles financiers, culturels ou géographiques;

Les ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation ont le pouvoir d'intégrer la formation en sécurité aquatique et en survie dans le programme scolaire régulier de l'école primaire en tant que compétence universelle vitale, comparable à l'enseignement de la sécurité incendie et de la sécurité routière;

Il est résolu que le CTC exhorte le gouvernement fédéral à préconiser l'intégration obligatoire de la formation en sécurité aquatique et en natation de survie dans tous les programmes scolaires du primaire à travers le pays afin de réduire le nombre de décès par noyade chez les enfants.

## **RÉSOLUTION GEN-105**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n° de confirmation 3310)*

Mettre fin aux compressions dans les services publics

L'enjeu :

Les services publics canadiens sont menacés par des compressions budgétaires qui entraînent des réductions d'effectifs, des pertes d'emplois et une diminution des capacités. Ces décisions nuisent à la qualité et à l'accessibilité des services dont dépendent quotidiennement les Canadiennes et Canadiens. Les services publics sont essentiels partout au Canada, et la suppression d'emplois dans la fonction publique ne permet pas de réaliser des gains d'efficacité, mais met plutôt en danger les citoyennes et citoyens et les collectivités.

L'action demandée :

Le Congrès du travail du Canada exhorte le gouvernement fédéral à :

- mettre fin aux compressions dans les services publics;
- mettre fin aux réaménagements de la main-d'œuvre et aux mises à pied;
- protéger et renforcer les emplois dans la fonction publique;

- veiller à ce que les services publics disposent des ressources nécessaires pour que les travailleuses et travailleurs puissent fournir les services de haute qualité auxquels les Canadiennes et Canadiens s'attendent et qu'ils méritent.

## **RÉSOLUTION GEN-106**

*(Présentée par l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, n° de confirmation 3352; et la section locale 160 Society of United Professionals de la Fédération internationale des ingénieurs et techniciens, n° de confirmation 3313)*

Audit de l'équité du CTC et de ses affiliés

Attendu qu'il y a eu certains progrès dans la représentation des travailleuses et travailleurs recherchant l'équité aux postes élus et administratifs au sein des affiliés;

Attendu que ces progrès sont insuffisants pour assurer une représentation équitable à tous les niveaux des postes élus et administratifs;

Attendu que les travailleuses et travailleurs recherchant l'équité continuent d'être victimes de racisme, de sexisme, d'homophobie, de transphobie, de capacitisme et d'autres formes d'oppression;

Attendu que le CTC n'a pas procédé à un audit depuis la création du groupe de travail sur la lutte contre le racisme en 1997;

Il est résolu que le CTC élabore des outils et des rapports d'audit, y compris des enquêtes, en consultation avec le comité consultatif des droits de la personne et les groupes de travail du CTC, et encourage les affiliés à les utiliser;

Il est résolu que le CTC utilise également les outils d'audit;

Il est résolu que le CTC recueille et analyse les informations fournies par les affiliés;

Il est de plus résolu que le CTC publie un rapport contenant des recommandations, y compris des pratiques exemplaires, lors de la prochaine assemblée du CTC.

## RESOLUTION GEN-107

*(Présentée par l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, n° de confirmation 3356; la section locale 160 Society of United Professionals de la Fédération internationale des ingénieurs et techniciens, n° de confirmation 3314; et le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3229)*

Lobbying pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

Attendu que les travailleuses et travailleurs recherchant l'équité continuent de se heurter à des obstacles systémiques en milieu de travail et sont sous-représentés et sous-employés dans la population active;

Attendu que la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* actuelle n'a pas permis d'atteindre pleinement l'équité en milieu de travail ni d'éliminer les obstacles systémiques;

Attendu que la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* est désuète et doit être modernisée;

Attendu que le groupe de travail responsable de l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a examiné la Loi en profondeur et a formulé plus de 140 recommandations;

Il est résolu que le CTC élabore du matériel de campagne et, avec ses affiliés, fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;

Il est résolu que le CTC élabore du matériel de campagne et, avec ses affiliés, fasse du lobbying auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux pour qu'ils adoptent des lois similaires.

## RÉSOLUTION GEN-108

*(Présentée par l'Association nationale des enseignants, n° de confirmation 3316)*

Conformément aux valeurs et aux mandats du Congrès du travail du Canada en matière de droits de la personne, le CTC doit affirmer que tout comportement qui porte atteinte à la dignité d'une personne ou qui crée un environnement

intimidant, hostile ou offensant est incompatible avec le mouvement syndical et affaiblit notre capacité collective à faire progresser les droits des travailleuses et travailleurs et la sécurité et le bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes. Dans ce contexte, le CTC doit exhorter le gouvernement du Canada à lutter contre la désinformation qui nie ou déforme l'histoire et les méfaits du système des pensionnats indiens, qui traumatise à nouveau les survivants, alimente la haine anti-autochtone et sape les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Cela implique notamment d'exhorter le gouvernement fédéral à exercer son autorité en vertu du *Code criminel* en soutenant et en faisant avancer le projet de loi C-254, présenté par la députée Leah Gazan le 31 octobre 2025, et en garantissant des ressources adéquates pour l'éducation publique menée par les survivants et les réponses communautaires au déni des pensionnats.

## **RÉSOLUTION GEN-109**

*(Présentée par la Fédération du travail du Manitoba, n° de confirmation 3319)*

Des sanctions plus sévères pour les agressions contre les travailleuses et travailleurs de santé

Les travailleuses et travailleurs de la santé continuent d'être victimes d'un niveau croissant de violence au travail, y compris d'agressions. La violence ne fait pas partie de leur travail et des mesures de protection plus strictes devraient être mises en place pour garantir la sécurité des travailleuses et travailleurs de la santé lorsqu'ils accomplissent leur travail essentiel consistant à prodiguer des soins aux patients et à fournir d'autres services.

L'action demandée :

Le CTC doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il renforce le *Code criminel* afin de mentionner spécifiquement les agressions contre les travailleuses et travailleurs de la santé comme circonstance aggravante dans la détermination de la peine.

## **RÉSOLUTION GEN-110**

*(Présentée par la Fédération du travail du Manitoba, n° de confirmation 3321)*

Guide sur la vérité et la réconciliation à l'intention des affiliés du CTC

Les syndicats et les organisations syndicales ont la responsabilité d'œuvrer à la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Cela implique

notamment de continuer à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones au sein des syndicats, dans l'ensemble du mouvement syndical, sur nos lieux de travail et dans nos communautés, et de promouvoir la justice sociale, environnementale et économique pour les peuples et les communautés autochtones.

L'action demandée :

Que le CTC élabore et fournisse des ressources sur le rôle et l'engagement du mouvement syndical en matière de réconciliation, à l'usage de ses affiliés.

### **RÉSOLUTION GEN-111**

*(Présentée par la Fédération du travail du Manitoba, n° de confirmation 3322)*

Régime d'assurance-médicaments universel

La crise du coût de la vie continue de frapper durement les travailleuses et travailleurs canadiens, obligeant beaucoup trop de personnes à travers le pays à faire des choix impossibles entre mettre de la nourriture sur la table et payer les médicaments dont elles ont besoin. Grâce au militantisme des syndicats canadiens et du NPD fédéral, certains progrès ont été réalisés dans la mise en place d'un cadre pour un régime national universel à payeur unique et une couverture universelle pour les médicaments contre le diabète et les contraceptifs. Mais il est nécessaire de créer enfin un régime public universel d'assurance-médicaments afin de garantir un avenir plus sain et plus équitable pour toutes et tous au Canada.

L'action demandée :

Que le CTC fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il mette enfin en place un régime d'assurance-médicaments national, universel et complet au Canada.

### **RÉSOLUTION GEN-112**

*(Présentée par la Fédération du travail du Manitoba, n° de confirmation 3323)*

Stabiliser le financement de Femmes et Égalité des genres

Plus tôt cette année, le gouvernement fédéral a menacé de réduire jusqu'à 80 % le financement du programme Femmes et Égalité des genres. Ces coupes auraient eu un impact dévastateur sur l'égalité entre les genres et sur les

programmes essentiels qui soutiennent les femmes et les Canadiennes et Canadiens d'identités diverses de genre. Malgré le renouvellement du financement annoncé à l'automne dernier, il est nécessaire de renforcer le financement fédéral des programmes importants administrés par le biais du programme Femmes et Égalité des genres.

L'action demandée :

Que le CTC fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il accorde un financement accru, stable et prévisible à Femmes et Égalité des genres Canada.

### **RÉSOLUTION GEN-113**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3326)*

Le CTC condamne le génocide en cours à Gaza et en Cisjordanie, ainsi que la montée mondiale du racisme anti-palestinien et de l'antisémitisme.

Le problème ou l'enjeu :

Malgré l'accord de cessez-le-feu conclu à l'automne 2025, la situation humanitaire reste catastrophique à Gaza et en Cisjordanie. En septembre 2025, la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a conclu qu'Israël avait commis un génocide contre les Palestiniens à Gaza.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada doit :

- Réclamer un accès humanitaire immédiat pour l'ONU et les organisations reconnues;
- Imposer immédiatement un embargo bilatéral sur les armes à Israël;
- Annuler l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI);
- Mettre fin au soutien diplomatique et économique du Canada à l'apartheid pratiqué par Israël;
- Soutenir les initiatives visant à lutter contre le racisme anti-palestinien, l'islamophobie et l'antisémitisme au Canada.

## **RÉSOLUTION GEN-114**

*(Présentée par la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, n° de confirmation 3329)*

Protéger les travailleuses et travailleurs de la santé dans les zones de conflit

Le problème :

Les attaques contre les travailleuses et travailleurs de la santé dans les zones de conflit continuent d'augmenter. Malgré les interdictions claires prévues par le droit international, personne n'a été tenu responsable des milliers d'attaques documentées contre des travailleuses et travailleurs de la santé à travers le monde. Les travailleuses et travailleurs de la santé ne doivent jamais être pris pour cible.

Un rapport publié en 2025 par Médecins Sans Frontières montre que le nombre de décès parmi le personnel médical et les patients dans les zones de conflit a plus que doublé depuis 2024.

Les conflits au Soudan, au Myanmar, en Palestine, en Syrie et en Ukraine sont ceux qui ont fait le plus de victimes.

L'action demandée :

Que le gouvernement du Canada :

- Utilise tous les leviers diplomatiques pour faire pression en faveur d'une protection totale des travailleuses et travailleurs de la santé en vertu des Conventions de Genève, en veillant à ce que ces lois internationales soient respectées dans tous les conflits;
- Utilise la voix du Canada sur la scène internationale pour exiger et faire respecter la responsabilité lorsque des travailleuses et travailleurs de la santé sont pris pour cible dans une zone de conflit.

## **RESOLUTION GEN-115**

*(Présentée par l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, n° de confirmation 3330)*

Promouvoir l'équité et l'inclusion au sein de la main-d'œuvre culturelle canadienne

Le problème ou l'enjeu :



Les travailleuses et travailleurs issus de groupes recherchant l'équité continuent de se heurter à des obstacles en matière d'emploi, de rémunération équitable et de conditions de travail sécuritaires. Ces obstacles touchent les travailleuses et travailleurs autochtones, noirs, racialisés, en situation de handicap, 2SLGBTQIA+ et les femmes. Dans le secteur culturel, les inégalités restent courantes dans les pratiques d'embauche, l'accessibilité et la représentation. Les engagements volontaires ne suffisent pas. Des changements structurels sont nécessaires pour garantir la dignité, l'équité et l'égalité des chances.

L'action demandée :

Que le Congrès du travail du Canada appuie les initiatives menées par les syndicats qui favorisent l'équité, l'inclusion et l'accessibilité dans les industries culturelles canadiennes;

Que le Congrès du travail du Canada encourage les programmes de financement public à inclure des mesures de responsabilisation qui favorisent une rémunération équitable, l'accessibilité et des conditions de travail équitables;

Que le Congrès du travail du Canada encourage les syndicats affiliés et les organisations syndicales à faire appel à des travailleuses et travailleurs culturels syndiqués dans le cadre d'activités de publicité, d'éducation publique et de sensibilisation.

## **RÉSOLUTION GEN-116**

*(Présentée par l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, n° de confirmation 3331)*

Respecter les normes du travail dans le financement public de la culture

Le problème ou l'enjeu :

Le financement public joue un rôle important dans le soutien aux industries culturelles canadiennes. Cependant, lorsque les fonds publics sont accordés sans conditions relatives aux conditions de travail, ils peuvent favoriser de bas salaires, des lieux de travail dangereux et des pratiques antisyndicales. Les fonds publics devraient renforcer les normes du travail, et non les affaiblir. Les travailleuses et travailleurs méritent une rémunération équitable, des lieux de travail accessibles et le respect de la négociation collective lorsque des fonds publics sont utilisés.

L'action demandée :

Que le Congrès du travail du Canada plaide en faveur de programmes publics de financement culturel qui incluent des normes du travail claires, notamment en matière de rémunération équitable, d'accessibilité, d'équité et de respect des droits de négociation collective.

Que le Congrès du travail du Canada s'oppose à l'utilisation de fonds publics pour soutenir des pratiques de travail abusives ou ayant recours à des travailleuses et travailleurs non syndiqués dans le secteur culturel canadien.

### **RÉSOLUTION GEN-117**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n° de confirmation 3334)*

Cesser la privatisation et la sous-traitance

L'enjeu :

Partout au Canada, les gouvernements continuent de privatiser les services publics et de sous-traiter des tâches qui pourraient et devraient être accomplies par des travailleuses et travailleurs des services publics. Il a été démontré à maintes reprises que la sous-traitance coûte plus cher, réduit la responsabilité et affaiblit la qualité des services, tout en détournant des fonds publics vers des organisations privées. La privatisation nuit aux bons emplois syndiqués, érode l'expertise publique et rend plus difficile la prestation de services fiables, de haute qualité et accessibles dont dépendent les Canadiennes et Canadiens.

L'action demandée :

Que le Congrès du travail du Canada exhorte le gouvernement fédéral à :

- cesser de sous-traiter les travaux des services publics;
- mettre fin à la privatisation des services publics;
- investir dans des services publics solides et dotés de ressources suffisantes;
- veiller à ce que les fonds publics soient utilisés pour fournir des services de haute qualité dans l'intérêt public, et non pour subventionner les profits privés.

## **RÉSOLUTION GEN-118**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n° de confirmation 3336)*

Renforcer la santé et la sécurité à l'aide de ressources adéquates

L'enjeu :

À mesure que les lieux de travail deviennent plus complexes et que les pressions exercées sur les travailleuses et travailleurs augmentent, ces derniers sont confrontés à des risques croissants pour leur santé et leur sécurité.

Parallèlement, les comités de santé et de sécurité, les déléguées et délégués en santé et sécurité et les mesures de prévention manquent trop souvent de ressources. Sans personnel, formation, temps et moyens de contrôle adéquats, les dangers ne sont pas traités et des blessures, des maladies et des décès qui auraient pu être évités se produisent. Des systèmes de santé et de sécurité solides nécessitent des investissements importants et un engagement en faveur de la prévention.

L'action demandée :

Que le Congrès du travail du Canada exhorte le gouvernement fédéral à :

- fournir des ressources adéquates pour les programmes de santé et de sécurité au travail;
- veiller à ce que les comités et les déléguées et délégués en santé et sécurité disposent du temps, de la formation et du soutien dont ils ont besoin;
- renforcer l'application et le respect des lois en matière de santé et de sécurité.

## **RÉSOLUTION GEN-119**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n° de confirmation 3337)*

Protéger les emplois dans les services publics contre l'utilisation abusive des programmes d'emploi étudiant

L'enjeu :

Dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, les programmes d'emploi étudiant tels que le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE)

sont de plus en plus utilisés pour répondre aux besoins opérationnels courants et remplacer les postes syndiqués. Cette utilisation abusive compromet la sécurité d'emploi des travailleuses et travailleurs de la fonction publique et exploite les étudiantes et étudiants en leur attribuant des responsabilités professionnelles à part entière sans rémunération, protection ou formation adéquates. L'emploi étudiant devrait offrir des possibilités d'apprentissage enrichissantes, et non servir de substitut à faible coût aux emplois permanents de la fonction publique.

L'action demandée :

Que le Congrès du travail du Canada exhorte le gouvernement fédéral à :

- mettre fin à l'utilisation des programmes d'emploi étudiant pour remplacer ou supplanter le travail des unités de négociation;
- cesser de compter sur le PFETE pour combler les pénuries de personnel ou pallier les contraintes budgétaires;
- veiller à ce que l'emploi étudiant se limite à de véritables occasions d'apprentissage.

## **RÉSOLUTION GEN-120**

*(Présentée par la Fédération du travail de l'Ontario, n° de confirmation 3341)*

Enquête publique sur l'abus de la Loi sur l'immigration

Parce que :

L'ONU a déclaré l'apartheid crime contre l'humanité;

Jay Naidoo est secrétaire général fondateur du Congrès des syndicats sud-africains, ministre du gouvernement de Nelson Mandela, titulaire d'un doctorat honorifique en sciences politiques et en action humanitaire décerné en 2023 par l'Université du Québec à Montréal;

Jay Naidoo, marié depuis 35 ans à une Canadienne, n'a pas obtenu la résidence permanente au Canada en raison d'un héritage raciste de l'apartheid qui semble considérer son activisme au sein de l'ANC avant 1994 comme un risque « criminel et sécuritaire »;

Jay Naidoo s'est adressé à la FTO et au CTC en 1986 pour inciter les syndicats à faire preuve de solidarité afin de vaincre l'apartheid;

Les instruments des Nations unies reconnaissent les droits humains des personnes qui ont lutté contre le racisme et pour la libération nationale.

Le CTC doit : demander à Immigration Canada d'approuver la résidence permanente de Jay Naidoo et lancer une enquête publique sur l'abus de l'article 34(1)(f) de la Loi sur l'immigration.

### **RÉSOLUTION GEN-121**

*(Présentée par la Fédération du travail de l'Ontario, n° de confirmation 3342)*

Hausse du racisme anti-palestinien en milieu de travail

Parce que :

Les incidents de racisme anti-palestinien visant les travailleuses et travailleurs palestiniens ont considérablement augmenté au cours des 15 derniers mois;  
Les incidents de racisme anti-palestinien contre des personnes et des organisations qui soutiennent les droits de la personne des Palestiniens sont en augmentation dans tout le pays;

L'Assemblée législative de l'Ontario a adopté une position discriminatoire en interdisant le port du keffieh, le foulard traditionnel palestinien, dans ses locaux, un acte qui efface l'identité et la culture palestiniennes;

Le CTC doit : affirmer que le harcèlement et la discrimination à l'égard des Palestiniens, le racisme anti-palestinien et le ciblage des militantes et militants anti-guerre ne seront pas tolérés au sein du CTC, de nos syndicats affiliés, de nos lieux de travail ou de nos communautés; et collaborer avec les fédérations du travail et les syndicats affiliés pour défendre les travailleuses et travailleurs victimes de discrimination, de mesures disciplinaires disproportionnées ou de mises à pied abusives en raison du racisme anti-palestinien ou de leur militantisme en faveur des droits de la personne des Palestiniens.

### **RÉSOLUTION GEN-122**

*(Présentée par la Fédération du travail de l'Ontario, n° de confirmation 3344)*

Campagne contre le stress thermique

Parce que :

La chaleur extrême peut blesser, rendre malades et tuer des travailleuses et travailleurs, notamment dans les secteurs de l'éducation, des services postaux, des soins de santé, des services municipaux, de la construction et de l'agriculture migrante;

Le stress thermique constitue une forme de racisme environnemental compte tenu de son impact disproportionné sur les travailleuses et travailleurs noirs, racialisés et autochtones;

Le CTC doit :

- Faire du lobbying auprès des lieux de travail et plaider auprès du gouvernement pour qu'il émette des ordres d'arrêt de travail lorsque les travailleuses et travailleurs sont touchés;
- Sensibiliser aux effets du stress thermique sur les travailleuses et travailleurs noirs, racialisés et autochtones;
- Travailler en collaboration avec les syndicats et la communauté pour plaider en faveur de politiques visant à protéger les communautés et les travailleuses et travailleurs vulnérables contre la chaleur extrême;
- Faire du lobbying pour créer une législation visant à protéger les travailleuses et travailleurs fédéraux qui doivent travailler dans des conditions de chaleur extrême dans des espaces de travail non climatisés.

## **RÉSOLUTION GEN-123**

*(Présentée par la Fédération du travail de l'Ontario, n° de confirmation 3346)*

Stop au projet de loi 60 : « la Loi sur l'expulsion accélérée »

Parce que :

Un quart des travailleuses et travailleurs syndiqués sont locataires, et bon nombre des gains obtenus lors des négociations collectives sont contrebalancés par le coût élevé des loyers;

Le projet de loi 60 de l'Ontario constitue une attaque claire contre les travailleuses et travailleurs, car il facilite et accélère l'expulsion des locataires, permettant ainsi aux propriétaires d'échapper au contrôle des loyers et d'augmenter les loyers des nouveaux locataires;

Le nombre de sans-abri atteint un niveau record, et le projet de loi 60 va augmenter les expulsions, créant ainsi un passage direct de la Commission de la location immobilière vers les campements.

Le CTC doit : soutenir la campagne « Stop Doug Ford's War on Tenants » (Arrêtez la guerre de Doug Ford contre les locataires) et trouver des moyens de financer la campagne menée par les groupes de locataires à travers l'Ontario;

collaborer avec la FTO et les conseils du travail locaux pour aider à développer la campagne dans toute la province;

reconnaître le 22 novembre comme la Journée nationale de l'habitation et organiser des contingents pour soutenir les rassemblements et les actions à travers la province en faveur de la Journée nationale de l'habitation.

## **RÉSOLUTION GEN-124**

*(Présentée par la Fédération du travail de l'Ontario, n° de confirmation 3348)*

Actions militaires imminentes des États-Unis contre les peuples du Venezuela et des caraïbes

Parce que :

L'armée américaine a déployé son plus grand porte-avions nucléaire, l'USS Gerald Ford, dans les Caraïbes le dimanche 16 novembre 2025, et Donald Trump a déclaré que les jours du gouvernement vénézuélien et de son président étaient comptés;

Les peuples des Caraïbes et d'Amérique latine ont depuis longtemps déclaré et défendu leur droit à faire des Caraïbes une zone de paix;

Ces troupes américaines assassinent des citoyens qui travaillent dans leurs propres eaux territoriales;

Toute action militaire imminente des États-Unis contre le Venezuela et les pays des Caraïbes provoquera un déplacement massif des populations de la région;

Le CTC doit faire du lobbying auprès du gouvernement et de la ministre des Affaires étrangères pour qu'ils cessent de soutenir cette guerre contre les peuples du Venezuela et des Caraïbes et la violation du droit international.

## **RÉSOLUTION GEN-125**

*(Présentée par la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, n° de confirmation 3354)*

Défense des conseils scolaires et des administrateurs locaux élus démocratiquement

Les conseils scolaires locaux et les administrateurs scolaires élus démocratiquement sont essentiels pour garantir que l'éducation publique reflète les besoins et les valeurs de la communauté;

Les conseils scolaires assurent un contrôle démocratique de la gouvernance de l'éducation, du financement, des initiatives en matière d'équité et des politiques touchant les élèves, les familles et les travailleuses et travailleurs;

La gouvernance locale, transparente et responsable est affaiblie lorsque les gouvernements provinciaux centralisent le contrôle ou écartent les administrateurs élus;

Les mesures prises récemment dans plusieurs provinces, dont l'Ontario, ont élargi les pouvoirs ministériels permettant de passer outre aux décisions des conseils scolaires ou de les dissoudre, ce qui nuit à la responsabilité et à la prise de décision locale. Ces mesures s'accompagnent d'un sous-financement chronique et d'une pénurie de personnel qui touchent les communautés marginalisées et rurales;

La gouvernance centralisée réduit la transparence, la participation du public et la responsabilité envers les conditions de travail des travailleuses et travailleurs de l'éducation;

Nous demandons au Congrès du travail du Canada d'exhorter tous les gouvernements à défendre les conseils scolaires démocratiquement élus, à s'opposer aux mesures qui sapent la gouvernance locale et à soutenir une éducation publique transparente et axée sur la communauté.

## **RÉSOLUTION GEN-126**

*(Présentée par la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, n° de confirmation 3355)*

Renforcer les capacités d'organisation au sein du mouvement syndical



Le mouvement syndical est confronté à des conditions politiques, économiques et numériques de plus en plus hostiles qui nuisent à l'organisation, à l'engagement des membres et au maintien du pouvoir des travailleuses et travailleurs;

Les syndicats doivent se mobiliser à grande échelle, réagir rapidement aux menaces émergentes et renforcer la participation au-delà des négociations et des élections;

Une infrastructure numérique solide et des stratégies communes sont essentielles à une organisation efficace, à la construction d'un mouvement et au pouvoir collectif au Canada et à l'échelle internationale;

Nous demandons au CTC de donner la priorité à une approche coordonnée visant à renforcer les capacités d'organisation et de mobilisation, y compris l'utilisation efficace des infrastructures et des stratégies numériques; que le CTC identifie et soutienne les meilleures pratiques qui favorisent la participation démocratique, l'organisation à grande échelle et la mobilisation soutenue des travailleuses et travailleurs, en consultation avec ses affiliés et ses partenaires syndicaux internationaux; et que le CTC rende compte à ses affiliés des capacités d'organisation et numériques du mouvement syndical, des possibilités de coordination et des prochaines étapes recommandées.

## **RÉSOLUTION GEN-127**

*(Présentée par l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, n° de confirmation 3362)*

Mise en place d'un réseau de travailleuses et travailleurs racialisés et d'une stratégie de communication

Les problèmes :

Les travailleuses et travailleurs racialisés sont confrontés au racisme systémique, à l'inégalité et à des obstacles en milieu de travail et dans la société en général;

Il y a un manque de continuité et d'occasions pour les membres du groupe de travail de partager leurs points de vue entre les réunions officielles du CTC;

Le CTC a la responsabilité de promouvoir l'équité, l'inclusion et la solidarité dans l'ensemble du mouvement syndical;

Un réseau dédié renforcerait la voix collective, le développement du leadership et la capacité d'organisation des travailleuses et travailleurs racialisés.

Les actions demandées :

Que le CTC mette en place un réseau de travailleuses et travailleurs racialisés dirigé par des représentantes et représentants du groupe de travail sur l'équité;

Que le CTC élabore et mette en œuvre une stratégie de communication claire et accessible pour soutenir ce réseau, partager l'information, mobiliser les travailleuses et travailleurs racialisés et promouvoir la lutte contre le racisme au sein de tous les affiliés;

Que le CTC alloue les ressources appropriées pour assurer la durabilité et l'efficacité de ce réseau et de cette stratégie de communication.

## **RÉSOLUTION GEN-128**

*(Présentée par le Conseil du travail de la région de Durham, n° de confirmation 3383; le Conseil du travail de Quinte, n° de confirmation 3113; le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3255; le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, n° de confirmation 3377; la section locale 1281 du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3365; et le conseil du travail de Victoria, n° de confirmation 3411)*

Parce que :

La présence de syndicats non affiliés au Congrès du travail du Canada affaiblit l'unité et le pouvoir collectif du mouvement syndical au Canada;

Un mouvement syndical divisé sape notre capacité à faire face aux attaques croissantes contre les droits des travailleuses et travailleurs, à la privatisation et à la législation antisyndicale;

La solidarité entre tous les syndicats est essentielle pour faire avancer les questions importantes pour les travailleuses et travailleurs, notamment les salaires équitables, la justice au travail et l'équité sociale;

Différents segments du gouvernement et des partis politiques tentent de semer la discorde au sein du mouvement syndical.

Le CTC doit :

Accélérer l'affiliation et la réaffiliation des syndicats et trouver des moyens concrets de ramener les syndicats non affiliés au sein du mouvement syndical;

S'engager à travailler avec les syndicats affiliés et non affiliés afin de bâtir un mouvement syndical plus fort et plus uni, capable de défendre les droits de tous les travailleurs et travailleuses au Canada;

Rendre compte régulièrement à tous les affiliés des efforts déployés pour unir le mouvement syndical, comme indiqué ci-dessus.

## **RÉSOLUTION GEN-129**

*(Présentée par l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, n° de confirmation 3357; le Conseil du travail de Halifax-Dartmouth et du district, n° de confirmation 3209; le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3230; le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3370; et le Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, n° de confirmation 3371)*

Journée de lobbyisme du CTC sur les droits de la personne

Le problème :

Le CTC préparera une journée de lobbyisme fédérale sur les droits de la personne qui portera sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, sur les iniquités au travail, comme les violations des droits de la personne, les conséquences de l'IA et les politiques de retour au bureau, et sur les impacts de celles-ci sur les travailleur(euse)s en quête d'équité et sur leurs environnements de travail.

Les actions :

Le CTC encouragera les syndicats affiliés à participer aux actions et aux activités de la journée de lobbyisme :

1. Parce que les travailleur(euse)s ne sont pas traité(e)s également au travail et les travailleur(euse)s qui devraient être protégé(e)s en vertu des protections des droits de la personne vivent de la discrimination et des comportements racistes que les autres travailleur(euse)s ne vivent pas;
2. Parce qu'il y existe des comportements comme le refus de congés auxquels l'on a droit, être mis de côté pour les promotions, l'isolement

physique et professionnel par les gestionnaires et les collègues, le harcèlement au travail et être souvent les premiers employé(e)s à être renvoyé(e)s pour des motifs non raisonnables;

3. Parce que les conséquences de l'IA ont non seulement des effets négatifs sur les travailleur(euse)s et les lieux de travail, mais également sur la planète entière.

### **RÉSOLUTION GEN-130**

*(Présentée par la section locale 1978 du Syndicat canadien de la fonction publique, n° de confirmation 3374)*

Une campagne pour réduire la semaine de travail

L'action demandée :

Que le CTC réclame une semaine de travail de quatre jours comme nouvelle norme et qu'il n'y ait aucune perte de salaire net;

Que le CTC mène une campagne syndicale qui luttera pour cette répartition plus équitable du travail par le biais d'une lutte politique soutenue, unifiée et croissante.

Le problème :

La lutte pour de bons emplois et une stratégie de plein emploi doit être la priorité absolue. Le chômage et le sous-emploi augmentent depuis longtemps. Les travailleuses et travailleurs sont confrontés à une augmentation des heures supplémentaires et du cumul d'emplois, à davantage de travail la fin de semaine et la nuit, à des taux élevés d'accidents du travail et à une augmentation du stress au travail, de l'épuisement professionnel, de la dépression et de l'aliénation.

Le mouvement syndical canadien a une longue et fière tradition de lutte pour la réduction du temps de travail. Dans les années 1870, les travailleuses et travailleurs de nombreuses villes canadiennes ont formé des ligues pour la journée de neuf heures afin de lutter, notamment par des grèves politiques, pour obtenir une journée de travail de neuf heures.

### **RÉSOLUTION GEN-131**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n° de confirmation 3378)*

## Promouvoir l'équité en matière de santé des femmes au Canada

### L'enjeu :

Au Canada, les femmes continuent de se heurter à des obstacles importants pour obtenir des soins de santé équitables, rapides et adaptés à leur culture. Les lacunes dans les services de santé reproductive, les longs délais d'attente pour les diagnostics, le manque de recherche sur les maladies touchant principalement les femmes et les effets du racisme et de la discrimination systémiques nuisent de manière disproportionnée aux femmes autochtones, noires, racialisées, 2SLGBTQIA+, en situation d'handicap et à faible revenu. Ces inégalités ont des répercussions sur la sécurité économique, la participation au marché du travail et la santé mentale des femmes. Sans investissements publics ciblés et sans normes nationales, les résultats en matière de santé des femmes continueront d'être à la traîne et d'aggraver les inégalités dans tout le pays.

### L'action demandée :

Que le Congrès du travail exhorte le gouvernement fédéral à :

Reconnaître la santé des femmes comme une priorité en matière de santé publique et d'équité;

Investir dans la recherche et la collecte de données sur les conditions de santé des femmes;

Collaborer avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones afin d'éliminer les obstacles systémiques et de garantir un accès équitable aux soins pour toutes les femmes.

## **RÉSOLUTION GEN-132**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n° de confirmation 3379)*

Moderniser et appliquer la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

### L'enjeu :

Malgré des décennies de plaidoyer, le gouvernement fédéral n'a pas réussi à moderniser et à renforcer de manière significative la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Les obstacles à l'embauche, à la promotion et au maintien en poste persistent pour les travailleuses et travailleurs autochtones, noirs et racialisés, les femmes, les personnes en situation d'handicap et les travailleuses et

travailleurs 2SLGBTQIA+ dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. Une application laxiste, des définitions obsolètes et une responsabilité limitée permettent aux inégalités de perdurer sans contrôle. Sans réforme législative et sans surveillance renforcée, les travailleuses et travailleurs issus de groupes en quête d'équité continueront à être confrontés à des obstacles systémiques et à l'injustice économique.

L'action demandée :

Que le Congrès du travail exhorte le gouvernement fédéral à :

- présenter immédiatement un projet de loi visant à moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;
- mettre en œuvre l'ensemble des recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;
- renforcer les mécanismes de conformité, de déclaration et d'application; et
- assurer une consultation significative avec les syndicats et les groupes en quête d'équité afin de faire progresser de manière mesurable l'équité sur le lieu de travail.

### **RÉSOLUTION GEN-133**

*(Présentée par le Conseil du travail de la région de Durham, n° de confirmation 3386)*

Attendu que le CTC prône la solidarité internationale des travailleuses et travailleurs et le droit des peuples à l'autodétermination et à la paix;

Attendu que les travailleuses et travailleurs de la République bolivarienne du Venezuela sont confrontés à une guerre économique, à des sanctions, à la déstabilisation et à la violence politique orchestrées par l'impérialisme américain;

Attendu que ces mesures sapent le choix démocratique, violent la souveraineté nationale et nuisent de manière disproportionnée aux travailleuses et travailleurs en restreignant leur accès à la nourriture, aux médicaments, aux salaires et aux services publics essentiels;

Attendu que l'intervention impérialiste a maintes fois trahi les travailleuses et travailleurs partout dans le monde, enrichissant les élites tout en aggravant les inégalités, la répression et l'insécurité;

Il est résolu que le CTC exprime sa solidarité indéfectible envers les travailleuses et travailleurs vénézuéliens et leurs syndicats, et affirme la souveraineté du Venezuela et son droit à tracer son propre avenir politique et économique sans ingérence étrangère;

Il est résolu que le CTC condamne les actions, les sanctions et les actes de terrorisme des États-Unis contre le Venezuela et demande leur cessation immédiate;

Il est résolu que le CTC exhorte les autres organismes syndicaux et syndicats à adopter des positions similaires et à renforcer l'opposition internationaliste à l'impérialisme sous toutes ses formes.

### **RÉSOLUTION GEN-134**

*(Présentée par le Congrès du travail du Canada, n° de confirmation 3395)*

Le CTC condamne le génocide en cours dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et la montée mondiale du racisme antipalestinien et de l'antisémitisme.

Le CTC incite le gouvernement canadien à :

- Exiger un accès humanitaire immédiat aux Nations Unies et aux organisations reconnues afin de fournir une aide alimentaire d'urgence, des abris et de l'aide médicale.
- Appuyer un embargo bilatéral sur les armes.
- Imposer des sanctions ciblées aux personnes pour violations du droit international et des droits de la personne.
- Condamner la militarisation de la Cisjordanie et l'expansion des colonies israéliennes.
- Suspendre l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI) et interdire le commerce avec les colonies israéliennes illégales.
- Appuyer les initiatives de la société civile contre l'antisémitisme et la haine antipalestinienne au Canada et à l'étranger.

Travailler avec la communauté internationale pour :

- un cessez-le-feu permanent à Gaza;
- la libération immédiate des dépouilles des otages israéliens;
- un soutien à l'égard d'une solution négociée à deux États;

- la réouverture du marché du travail israélien à la main-d'œuvre palestinienne et le paiement de salaires rétroactifs;
- l'inclusion palestinienne dans les projets de reconstruction de Gaza.

## **RÉSOLUTION GEN-135**

*(Présentée par le Congrès du travail du Canada, n° de confirmation 3399)*

Nous demandons au CTC :

- de condamner les politiques de violence de Donald Trump aux États-Unis et à l'étranger;
- de se montrer solidaire des partenaires syndicaux du monde entier dans la lutte contre l'agression américaine et dans la promotion du dialogue social et des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs;

Inciter le gouvernement du Canada à :

- invoquer notre responsabilité de défendre le multilatéralisme, le droit international et les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'autodétermination;
- jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale en travaillant avec les alliés pour renforcer les institutions multilatérales, faire respecter le droit international et promouvoir des solutions diplomatiques pacifiques aux conflits mondiaux;
- protéger les collectivités canadiennes en renforçant les services publics, les infrastructures et les protections sociales en tant que composantes essentielles de la résilience nationale;
- répondre à l'instabilité commerciale provoquée par les États-Unis en défendant un système commercial fondé sur des règles, résistant aux droits de douane arbitraires et de rétorsion;
- se servir des investissements et de l'approvisionnement publics pour soutenir de bons emplois syndiqués et veiller à ce que le développement économique renforce les collectivités canadiennes.

## **RÉSOLUTION GEN-136**

*(Présentée par l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada, n° de confirmation 3400)*

Attendu que les connaissances, l'expérience et les compétences que les retraitées et retraités militants apportent au mouvement syndical constituent



une ressource essentielle dans la lutte contre les politiques anti-travailleurs des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux;

Le militantisme continu des retraitées et retraités affiliés renforce notre résistance contre les lois anti-travailleurs et les coupes dans les programmes sociaux;

Les retraitées et retraités veulent poursuivre leur militantisme;

Par conséquent, il est résolu que le CTC encourage et aide tous les affiliés à mettre en place une structure syndicale de retraitées et retraités qui reconnaît que ces militantes et militants peuvent encore être une ressource précieuse pour le mouvement syndical.

### **RÉSOLUTION GEN-137**

*(Présentée par l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada, n° de confirmation 3401)*

L'utilisation appropriée des médicaments par les Canadiennes et Canadiens

Attendu que la prise de conscience croissante du fait que les médicaments à risque sont très répandus chez les Canadiennes et Canadiens et que leur utilisation est associée à des effets néfastes rend ce problème urgent;

Attendu qu'au Canada, 50 % des retraitées et retraités des syndicats et des personnes âgées se voient prescrire chaque année un médicament potentiellement inapproprié et que les personnes âgées sont hospitalisées cinq fois plus souvent que les personnes de moins de 65 ans en raison des effets nocifs des médicaments;

Il est résolu que le Congrès du travail du Canada exhorte les gouvernements fédéral et provinciaux à entamer des discussions constructives afin d'établir un cadre favorisant l'utilisation appropriée des médicaments pour tous les Canadiens et Canadiennes. Ce cadre devrait comprendre les éléments suivants : l'élaboration d'une stratégie nationale sur la prescription sécuritaire, la sensibilisation et la formation des fournisseurs de soins de santé à l'utilisation appropriée des médicaments, l'amélioration de l'accès et du financement des thérapies non médicamenteuses fondées sur des preuves, l'évaluation des données nationales sur l'utilisation des médicaments une fois qu'ils sont sur le marché, et la garantie de l'accès à des médicaments reconnus comme sûrs et efficaces pour les Canadiennes et Canadiens.

## Index par affilié

### *Alliance de la Fonction publique du Canada*

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-085 ..... | 72  |
| ESP-086 ..... | 72  |
| ESP-087 ..... | 73  |
| GEN-105 ..... | 154 |
| GEN-117 ..... | 162 |
| GEN-118 ..... | 163 |
| GEN-119 ..... | 163 |
| GEN-131 ..... | 172 |
| GEN-132 ..... | 173 |

### *Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio*

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-083 ..... | 70  |
| ESP-084 ..... | 71  |
| GEN-115 ..... | 160 |
| GEN-116 ..... | 161 |

### *Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens*

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-041 ..... | 41  |
| ESP-042 ..... | 42  |
| ESP-090 ..... | 75  |
| GEN-064 ..... | 125 |
| GEN-106 ..... | 155 |
| GEN-107 ..... | 156 |
| GEN-127 ..... | 169 |
| GEN-129 ..... | 171 |

### *Association des syndicalistes à la retraite du Canada*

|               |    |
|---------------|----|
| ESP-093 ..... | 77 |
| ESP-095 ..... | 78 |

|                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----|
| GEN-136 .....                                                                   | 176 |
| GEN-137.....                                                                    | 177 |
| <b><i>Association nationale des enseignants</i></b>                             |     |
| CS-012.....                                                                     | 11  |
| GEN-108 .....                                                                   | 156 |
| <b><i>Congrès du travail du Canada</i></b>                                      |     |
| CS-013.....                                                                     | 11  |
| GEN-134 .....                                                                   | 175 |
| GEN-135 .....                                                                   | 176 |
| <b><i>Conseil du travail de Campbell River, de Courtenay et du district</i></b> |     |
| GEN-006.....                                                                    | 86  |
| <b><i>Conseil du travail de Halifax-Dartmouth et du district</i></b>            |     |
| GEN-061 .....                                                                   | 123 |
| GEN-064.....                                                                    | 125 |
| GEN-129 .....                                                                   | 171 |
| <b><i>Conseil du travail de la région de Durham</i></b>                         |     |
| ESP-007 .....                                                                   | 17  |
| ESP-008.....                                                                    | 17  |
| ESP-009.....                                                                    | 18  |
| ESP-092 .....                                                                   | 77  |
| GEN-013 .....                                                                   | 89  |
| GEN-061 .....                                                                   | 123 |
| GEN-128 .....                                                                   | 170 |
| GEN-133.....                                                                    | 174 |
| <b><i>Conseil du travail de la région de Waterloo</i></b>                       |     |
| GEN-061 .....                                                                   | 123 |
| GEN-091 .....                                                                   | 145 |
| <b><i>Conseil du travail de la Vallée Fraser</i></b>                            |     |
| GEN-028 .....                                                                   | 100 |

***Conseil du travail de Quinte***

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-007 ..... | 17  |
| ESP-008.....  | 17  |
| ESP-009.....  | 18  |
| GEN-013 ..... | 89  |
| GEN-014.....  | 90  |
| GEN-128 ..... | 170 |

***Conseil du travail de Toronto et de la région de York***

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-007 ..... | 17  |
| ESP-008.....  | 17  |
| ESP-009.....  | 18  |
| GEN-013 ..... | 89  |
| GEN-061 ..... | 123 |
| GEN-084.....  | 139 |
| GEN-085.....  | 140 |
| GEN-087.....  | 142 |
| GEN-091 ..... | 145 |
| GEN-092.....  | 145 |
| GEN-093.....  | 146 |
| GEN-128 ..... | 170 |

***Conseil du travail de Vancouver et du district***

|               |     |
|---------------|-----|
| CS-001.....   | 4   |
| CS-002.....   | 4   |
| ESP-001 ..... | 13  |
| GEN-001.....  | 83  |
| GEN-002.....  | 83  |
| GEN-028.....  | 100 |

***Conseil du travail de Victoria***

|              |    |
|--------------|----|
| ESP-009..... | 18 |
|--------------|----|

|                                                                                              |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ESP-091 .....                                                                                | 76  |
| GEN-061 .....                                                                                | 123 |
| GEN-128 .....                                                                                | 170 |
| <b><i>Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers</i></b>                |     |
| GEN-067 .....                                                                                | 127 |
| GEN-068 .....                                                                                | 127 |
| GEN-069 .....                                                                                | 128 |
| GEN-070 .....                                                                                | 129 |
| GEN-071 .....                                                                                | 130 |
| GEN-072 .....                                                                                | 131 |
| GEN-073 .....                                                                                | 132 |
| GEN-074 .....                                                                                | 133 |
| GEN-075 .....                                                                                | 133 |
| GEN-076 .....                                                                                | 134 |
| GEN-113 .....                                                                                | 159 |
| GEN-114 .....                                                                                | 160 |
| <b><i>Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</i></b>                    |     |
| ESP-071 .....                                                                                | 62  |
| GEN-097 .....                                                                                | 148 |
| <b><i>Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique</i></b>          |     |
| GEN-005 .....                                                                                | 85  |
| <b><i>Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario</i></b> |     |
| ESP-088 .....                                                                                | 74  |
| ESP-099 .....                                                                                | 81  |
| GEN-125 .....                                                                                | 168 |
| GEN-126 .....                                                                                | 168 |
| <b><i>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec</i></b>                         |     |
| ESP-010 .....                                                                                | 19  |
| ESP-011 .....                                                                                | 20  |

|               |    |
|---------------|----|
| ESP-012 ..... | 21 |
| ESP-013.....  | 21 |
| ESP-014 ..... | 22 |
| ESP-015 ..... | 23 |
| ESP-016 ..... | 23 |
| ESP-017.....  | 24 |
| ESP-018 ..... | 24 |
| ESP-019 ..... | 25 |
| GEN-015 ..... | 91 |
| GEN-016 ..... | 92 |
| GEN-017 ..... | 92 |
| GEN-018.....  | 93 |
| GEN-019 ..... | 94 |
| GEN-020.....  | 94 |
| GEN-021 ..... | 95 |

***Fédération du travail de l'Ontario***

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-089 ..... | 75  |
| ESP-098.....  | 80  |
| GEN-061.....  | 123 |
| GEN-120 ..... | 164 |
| GEN-121.....  | 165 |
| GEN-122 ..... | 165 |
| GEN-123.....  | 166 |
| GEN-124 ..... | 167 |

***Fédération du travail du Manitoba***

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-080.....  | 68  |
| ESP-081 ..... | 69  |
| ESP-082.....  | 70  |
| GEN-109 ..... | 157 |

|                                                                                                                           |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| GEN-110 .....                                                                                                             | 157 |
| GEN-111.....                                                                                                              | 158 |
| GEN-112.....                                                                                                              | 158 |
| <b><i>Fédération internationale des ingénieurs et techniciens, section locale 160 Society of United Professionals</i></b> |     |
| ESP-041 .....                                                                                                             | 41  |
| GEN-106 .....                                                                                                             | 155 |
| GEN-107 .....                                                                                                             | 156 |
| <b><i>Fédération internationale des ingénieurs et techniciens, section locale 161</i></b>                                 |     |
| ESP-057 .....                                                                                                             | 53  |
| <b><i>Syndicat canadien de la fonction publique</i></b>                                                                   |     |
| CS-011 .....                                                                                                              | 10  |
| ESP-042.....                                                                                                              | 42  |
| ESP-046.....                                                                                                              | 45  |
| ESP-047 .....                                                                                                             | 46  |
| ESP-048.....                                                                                                              | 46  |
| ESP-049.....                                                                                                              | 47  |
| ESP-050.....                                                                                                              | 48  |
| ESP-051 .....                                                                                                             | 48  |
| ESP-052.....                                                                                                              | 49  |
| ESP-053.....                                                                                                              | 50  |
| ESP-054.....                                                                                                              | 50  |
| ESP-055 .....                                                                                                             | 51  |
| ESP-056.....                                                                                                              | 52  |
| GEN-086.....                                                                                                              | 141 |
| GEN-088.....                                                                                                              | 142 |
| GEN-089.....                                                                                                              | 143 |
| GEN-090.....                                                                                                              | 144 |

***Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1281***

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-007 ..... | 17  |
| ESP-008 ..... | 18  |
| ESP-009 ..... | 18  |
| GEN-013 ..... | 90  |
| GEN-128 ..... | 170 |

***Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1978***

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-007 ..... | 17  |
| ESP-008 ..... | 18  |
| ESP-091 ..... | 76  |
| GEN-130 ..... | 172 |

***Syndicat canadien de la fonction publique, section locale HEU***

|               |    |
|---------------|----|
| ESP-020 ..... | 26 |
| ESP-021 ..... | 26 |
| GEN-022 ..... | 95 |
| GEN-023 ..... | 96 |
| GEN-024 ..... | 97 |
| GEN-025 ..... | 98 |
| GEN-026 ..... | 99 |
| GEN-027 ..... | 99 |

***Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, section locale 378 - MoveUP***

|               |    |
|---------------|----|
| CS-010 .....  | 9  |
| ESP-002 ..... | 13 |
| ESP-003 ..... | 14 |
| ESP-004 ..... | 15 |
| ESP-005 ..... | 15 |
| ESP-038 ..... | 39 |
| ESP-039 ..... | 39 |



|                                                                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ESP-040.....                                                                                                        | 40  |
| GEN-003.....                                                                                                        | 84  |
| GEN-004 .....                                                                                                       | 84  |
| GEN-077 .....                                                                                                       | 135 |
| GEN-078 .....                                                                                                       | 136 |
| GEN-079 .....                                                                                                       | 137 |
| <b><i>Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes</i></b>                                                 |     |
| CS-014.....                                                                                                         | 12  |
| ESP-094.....                                                                                                        | 78  |
| GEN-061 .....                                                                                                       | 123 |
| <b><i>Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, section locale Acadie-Bathurst 012</i></b>             |     |
| ESP-096 .....                                                                                                       | 79  |
| GEN-061 .....                                                                                                       | 123 |
| <b><i>Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, section locale Fredericton-Oromocto 054</i></b>        |     |
| ESP-097 .....                                                                                                       | 80  |
| GEN-061 .....                                                                                                       | 123 |
| <b><i>Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, section locale Nova 096</i></b>                        |     |
| ESP-094.....                                                                                                        | 78  |
| GEN-061 .....                                                                                                       | 123 |
| <b><i>Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, section locale Scarborough 602</i></b>                 |     |
| GEN-061 .....                                                                                                       | 123 |
| <b><i>Syndicat international des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada</i></b> |     |
| ESP-041 .....                                                                                                       | 41  |
| ESP-042 .....                                                                                                       | 42  |
| ESP-043.....                                                                                                        | 43  |
| ESP-044.....                                                                                                        | 43  |
| ESP-045.....                                                                                                        | 44  |

|              |     |
|--------------|-----|
| GEN-064..... | 125 |
| GEN-066..... | 126 |
| GEN-080..... | 137 |
| GEN-082..... | 138 |
| GEN-083..... | 139 |
| GEN-107..... | 156 |
| GEN-129..... | 171 |

***Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie,  
du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes***

|              |    |
|--------------|----|
| ESP-058..... | 54 |
| ESP-059..... | 54 |
| ESP-060..... | 55 |
| ESP-061..... | 56 |
| ESP-062..... | 56 |
| ESP-063..... | 57 |
| ESP-064..... | 58 |
| ESP-065..... | 59 |
| ESP-066..... | 59 |
| ESP-067..... | 60 |
| ESP-068..... | 60 |
| ESP-069..... | 61 |
| ESP-070..... | 62 |
| ESP-072..... | 63 |
| ESP-073..... | 64 |
| ESP-074..... | 64 |
| ESP-075..... | 65 |
| ESP-076..... | 66 |
| ESP-077..... | 66 |
| ESP-078..... | 67 |

|               |     |
|---------------|-----|
| GEN-095 ..... | 147 |
| GEN-096 ..... | 148 |
| GEN-098 ..... | 149 |
| GEN-099 ..... | 150 |
| GEN-100 ..... | 151 |
| GEN-101 ..... | 151 |
| GEN-102 ..... | 152 |
| GEN-103 ..... | 153 |
| GEN-104 ..... | 153 |

***Syndicat national de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université***

|               |    |
|---------------|----|
| ESP-006 ..... | 16 |
|---------------|----|

***Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public***

|               |    |
|---------------|----|
| CS-003 .....  | 4  |
| CS-004 .....  | 5  |
| CS-005 .....  | 6  |
| CS-006 .....  | 7  |
| CS-007 .....  | 7  |
| CS-008 .....  | 8  |
| CS-009 .....  | 9  |
| ESP-022 ..... | 27 |
| ESP-023 ..... | 28 |
| ESP-024 ..... | 29 |
| ESP-025 ..... | 29 |
| ESP-026 ..... | 30 |
| ESP-027 ..... | 31 |
| ESP-028 ..... | 32 |
| ESP-029 ..... | 32 |
| ESP-030 ..... | 33 |
| ESP-031 ..... | 33 |

|               |     |
|---------------|-----|
| ESP-032 ..... | 34  |
| ESP-033 ..... | 35  |
| ESP-034 ..... | 36  |
| ESP-035 ..... | 37  |
| ESP-036 ..... | 37  |
| ESP-037 ..... | 38  |
| GEN-029 ..... | 101 |
| GEN-030 ..... | 101 |
| GEN-031 ..... | 102 |
| GEN-032 ..... | 102 |
| GEN-033 ..... | 103 |
| GEN-034 ..... | 104 |
| GEN-035 ..... | 104 |
| GEN-036 ..... | 105 |
| GEN-037 ..... | 106 |
| GEN-038 ..... | 106 |
| GEN-039 ..... | 107 |
| GEN-040 ..... | 108 |
| GEN-041 ..... | 108 |
| GEN-042 ..... | 109 |
| GEN-043 ..... | 110 |
| GEN-044 ..... | 110 |
| GEN-045 ..... | 111 |
| GEN-046 ..... | 112 |
| GEN-047 ..... | 112 |
| GEN-048 ..... | 113 |
| GEN-049 ..... | 114 |
| GEN-050 ..... | 115 |
| GEN-051 ..... | 115 |

|              |     |
|--------------|-----|
| GEN-052..... | 116 |
| GEN-053..... | 117 |
| GEN-054..... | 117 |
| GEN-055..... | 118 |
| GEN-056..... | 118 |
| GEN-057..... | 119 |
| GEN-058..... | 120 |
| GEN-059..... | 121 |
| GEN-060..... | 122 |
| GEN-061..... | 123 |
| GEN-062..... | 124 |
| GEN-063..... | 125 |

***Syndicat uni du transport***

|              |    |
|--------------|----|
| GEN-007..... | 86 |
| GEN-008..... | 87 |
| GEN-009..... | 87 |
| GEN-010..... | 88 |
| GEN-011..... | 88 |
| GEN-012..... | 89 |

***Union internationale des employés des services, section locale 298***

|              |    |
|--------------|----|
| ESP-079..... | 68 |
|--------------|----|

## NOTES

[illegible]

## NOTES

[illegible]

